



RAPPORT D'ACTIVITE C.H.R.S. BLANQUI

2018

SOMMAIRE RAPPORT ACTIVITES 2018

	<i>PAGES</i>
LE C.H.R.S. BLANQUI	1
CENTRE HEBERGEMENT BLANQUI	1-20
LE SERVICE POLE TERRITORIAL	26-44
LE SERVICE VAL DE SAONE	45-59
LE SERVICE HAUTE COTE D'OR	60-66
LE SERVICE MULTI-ACCUEIL "COCCINELLE & COQUELICOT"	67-84
LE SERVICE EMPLOI FORMATION	85-95
LE SERVICE D'ACCES AU LOGEMENT	96-123

1 – ACTIVITE GLOBALE :

Urgence Blanqui	3 000 jours
Insertion Blanqui	24 879 jours
Pôle Territorial	32 856 jours
Val de Saône	5 828 jours
Haute Côte d'Or	4 667 jours
TOTAUL JOURNEES REALISEES	71 230 JOURS

Nombre de personnes accueillies :

Foyer Blanqui/Urgence :	175 :	92 adultes 83 enfants
Foyer Blanqui/Insertion :	116 :	58 adultes 58 enfants
Pôle Territorial :	121 :	61 adultes 60 enfants
Val De Saône :	23 :	16 adultes 7 enfants
Haute Côte d'Or :	22 :	16 adultes 4 enfants

Le Centre d'Hébergement Blanqui

L'accompagnement socio-éducatif global individualisé, la gestion des contraintes dues à l'hébergement des familles en structure collective et l'accueil d'urgence des familles le soir, la nuit, les jours fériés et les week-ends sont les principales activités de notre service.

Le Centre d'Hébergement Blanqui fonctionne 24h/24, 365 jours par an. Cette équipe est constituée de 6.84 équivalent temps plein (ETP) de travailleurs sociaux ES, CESF, TISF et Maître de maison soit 7 salariés), qui travaillent en binôme de référent pour chaque famille accompagnée, de 2,5 ETP de surveillants de nuit (3 salariés) et d'un 0.5 ETP de chef de service. Cette année, un TISF a été recruté à 0.8 ETP en remplacement des 0,5 ETP de Monitrice éducatrice partie rejoindre l'équipe du 115. 2galement, suite au départ d'une collègue sur le Service Migrant de l'ADEFO et d'une autre sur la Prévention familiale et le SDAL, 2 éducatrices spécialisées ont été embauchées sur la dernière partie de l'année 2018. Tous ces mouvements n'ont pas été source d'insécurité mais ont au contraire apporté encore plus de dynamisme et sont gage de stabilité pour l'année 2019.

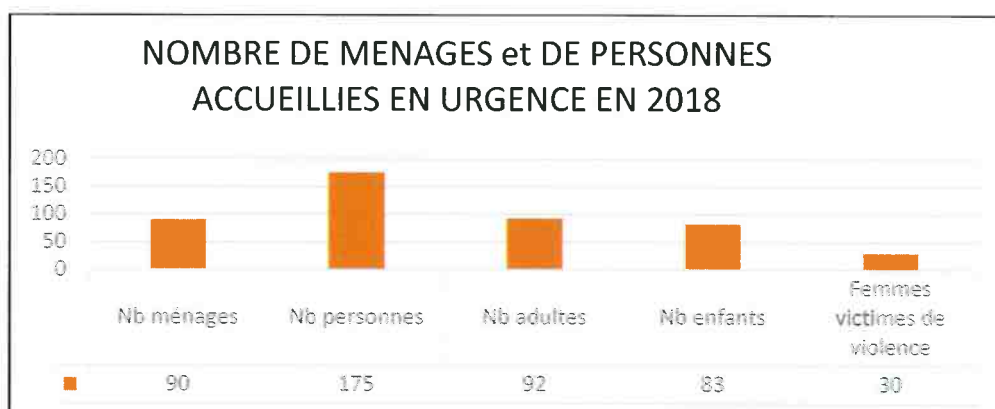
Le Centre d'Hébergement Blanqui est une structure collective de 25 appartements qui permet d'accueillir les familles qui nous sont orientées par le SIAO (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation) qui est un dispositif national implanté dans chaque département (cf. rapport d'activité de ce service) ;

Deux de ces logements sont réservés à « l'Accueil Sécurisant » de deux familles suivies par un binôme constitué par un travailleur social du CHRS Le Pas de l'ADEFO et par une TISF de notre service.

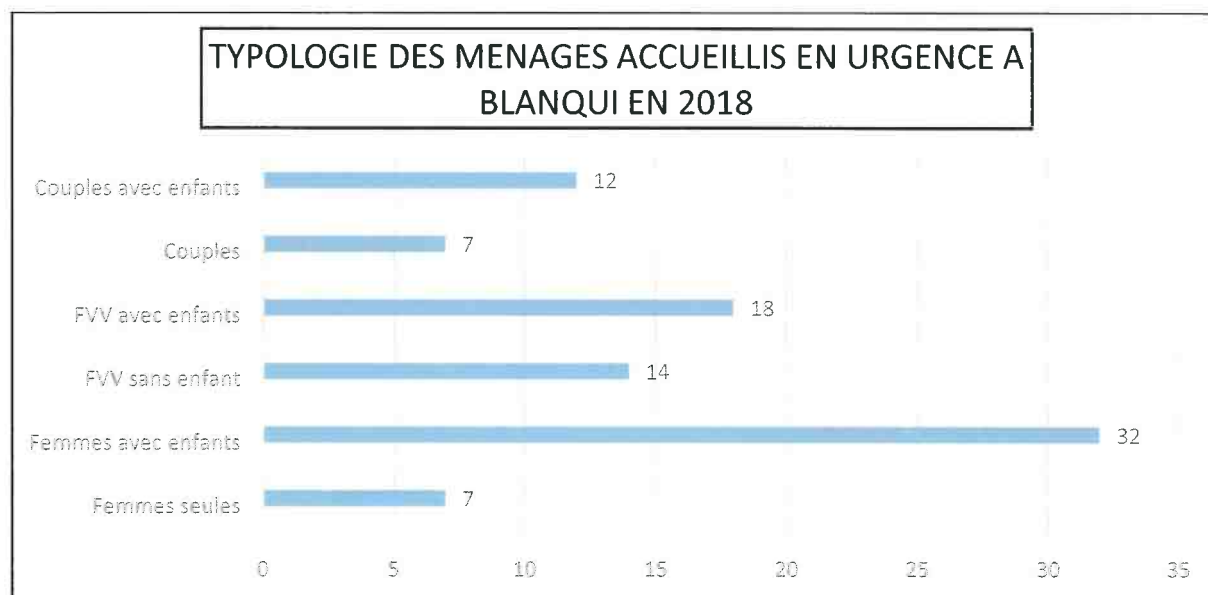
2 – LES ACCUEILS D'URGENCE SUR LE SITE DU CENTRE D'HEBERGEMENT BLANQUI EN QUELQUES CHIFFRES

Six places CHRS sont réservées à l'accueil d'urgence pour les soirs, les nuits, les week-end et jours fériés. Un studio, un T2 et un T3 nous ont permis d'accueillir simultanément 5 familles en urgence. En 2018, nous avons accueilli **90 familles soit 175 personnes**. Deux salles peuvent être mobilisées lors de situations de sureffectif, notamment lors du déclenchement du plan grand froid.

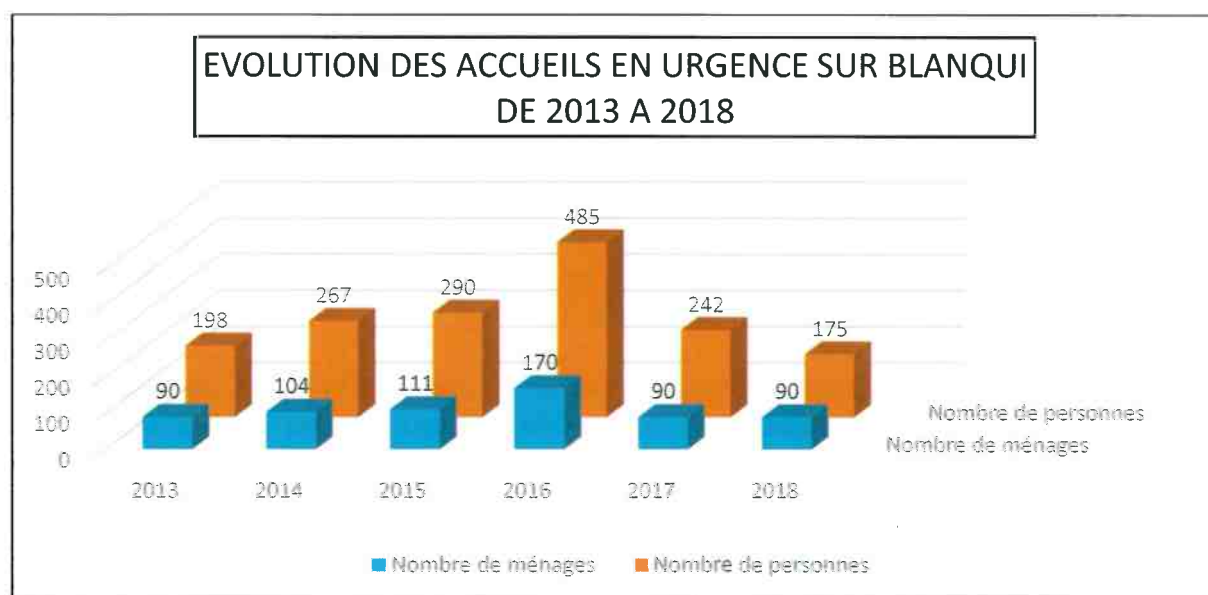
Cela représente 3900 nuitées soit une moyenne de 10.7 places occupées sur 6.



Les femmes victimes de violence accompagnées ou non d'enfant représentent 33% des ménages accueillis en urgence en 2018 (contre 38% en 2017 et 22% en 2016) et 48 % des personnes accueillies sont des enfants. Comme sur d'autres dispositifs il est remarquable que même si le nombre ménages est identique en 2017 et 2018, les compositions familiales varient avec une part d'adultes plus importantes que celle d'enfants car des compositions familiales sont plus réduites.



Une grande partie des ménages accueillis en urgence sur Blanqui reste des familles puisque presque 70% ont des enfants et que pour les ménages sans enfants la moitié sont des femmes victimes de violences conjugales.



Le nombre d'accueil d'urgence est resté stable entre 2017 et 2018.

Le Centre d'Hébergement Blanqui Insertion et Urgence a pour missions :

- ◆ D'héberger au sein d'une structure d'appartements regroupés,
- ◆ D'assurer, au quotidien, un accompagnement socio-éducatif individualisé visant notamment un travail de restauration identitaire et de réinsertion sociale dans le cadre d'une prise en charge globale,
- ◆ De soutenir les parents dans leur fonction parentale et d'accompagner les enfants à grandir au mieux
- ◆ De faire vivre le collectif notamment au moyen d'actions collectives
- ◆ De participer à la sérénité des résidents notamment en faisant respecter les règles de vie.
- ◆ D'accompagner les personnes vers le logement autonome
- ◆ D'accueillir et d'héberger en urgence les familles orientées par le 115.

L'équipe fonctionne en binôme de travailleurs sociaux. Les suivis des familles sont répartis par le chef de service, en fonction du métier, de l'expérience de chacun des professionnels, de leurs formations complémentaires, de leur sensibilité, et inévitablement, au prorata du temps de travail de chacun.

Ce travail en binôme a pour but de :

- Mettre en synergie les compétences des différents métiers que constitue l'équipe,
- Assurer une continuité de service auprès des usagers,
- Contribuer à la qualité de l'accompagnement socio-éducatif,
- Améliorer l'efficacité de cet accompagnement,
- Coordonner les efforts et poursuivre un but commun,
- Contenir la pénibilité du travail et la charge émotionnelle,
- Contribuer au développement des apprentissages et à la transmission des expériences.

Notre travail auprès des familles vise, au travers d'un accompagnement socio-éducatif global, à la restauration identitaire des personnes accueillies. L'objectif affiché est de permettre à la famille de retrouver un niveau d'autonomie suffisant pour intégrer :

- ◆ un logement public ou privé avec ou sans mesure CHRS,
- ◆ un appartement duquel elle est titulaire du bail avec un étayage de droit commun adapté à sa situation (logement, gestion financière, enfants...) ou effectué par l'ADEFO (AVDL, IML, pension de famille...)

Les outils dont se dotent l'équipe de professionnels pour mobiliser le projet de la famille au regard des objectifs définis en commission SIAO ont été réinterrogés en 2018 et sont :

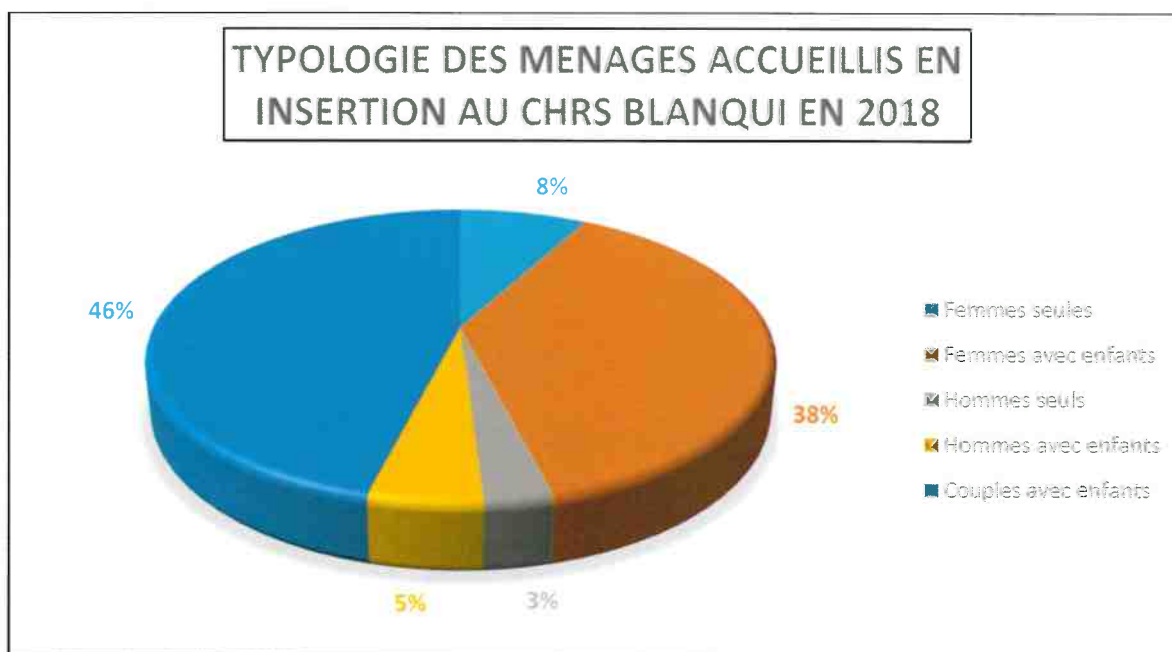
- Les outils de la Loi 2002-2
- Un projet individuel personnalisé incluant la prise en compte des enfants
- Des synthèses régulières
- 3 rendez-vous par famille avec un des deux référents par semaine dont une fois à domicile
- 10h d'activité par semaine et par adulte à matérialiser sur un planning hebdomadaire pour éviter à chacun de rester dans l'inertie

- Pour ce faire mise en place de trois ateliers réguliers portés par l'équipe du service : Envie de nature 'Bricolage, jardinage...), cuisine et bien être (sport, culture...). Ateliers réguliers auxquels s'ajoutent des ateliers les week-ends qui permettent en plus des vacances scolaires d'associer les enfants.

3 – LE PUBLIC ACCUEILLI INSERTION BLANQUI

En 2018 le Centre d'Hébergement Blanqui a accueilli 127 ménages soit 291 personnes : **116 personnes soit 37 familles pour un parcours d'insertion socio-éducatif global** et **90 ménages soit 175 personnes en urgence**.

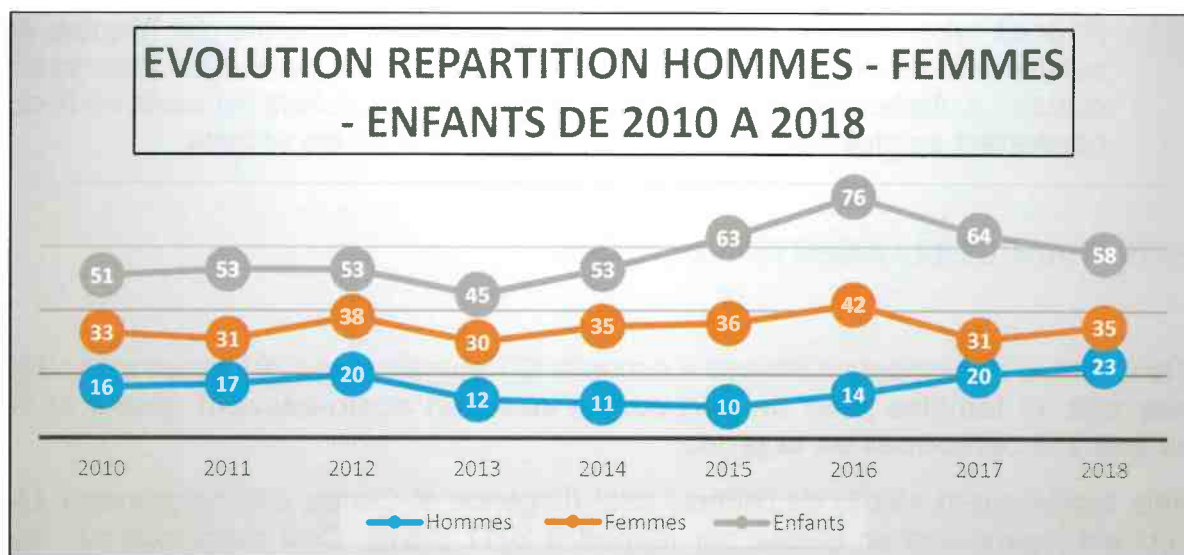
Les enfants représentent 48.5% de l'effectif total (Urgence et Centre d'Hébergement). Un nombre qui est légèrement en baisse par rapport à 2017 (53%). Ceci s'explique par des compositions familiales moins importantes en hébergement d'urgence.



Pour l'année 2018 cela représente donc en insertion 24879 nuitées.

Presque la moitié des familles accompagnées sont des couples avec enfants, suivis par un gros tiers de femmes seules avec enfants. Il peut paraître paradoxale que 11% des ménages n'ait pas d'enfants. En réalité ils en ont mais ces enfants ne sont pas comptés dans la prise en charge car soit ils sont confiés aux services du

Département en mesure d'assistance éducative sans droit d'hébergement, soit ils sont chez l'autre parent et ne dorment pas sur le CHRS. Cela n'empêche pas de soutenir une parentalité qui a été bien malmenée, empêchée, biaisée, voire très abimée.



Ces graphiques sur l'évolution du nombre de personnes et de ménage accueillis entre 2010 et 2018, démontre qu'en 2018 nous avons accueilli légèrement plus de ménages qu'en 2017.

La part des hommes et des femmes augmentent du fait des compositions familiales qui se restreignent.

Pour 2018, la durée de prise en charge moyenne est de 20 mois (20.3 mois) pour les 16 ménages sortis en 2018. En 2017 nous étions à 16 mois. Pour 2018 quelques familles prises en charge depuis longtemps sont sorties ce qui laisse à penser qu'en 2019 la durée de prise en charge sera moins longue.

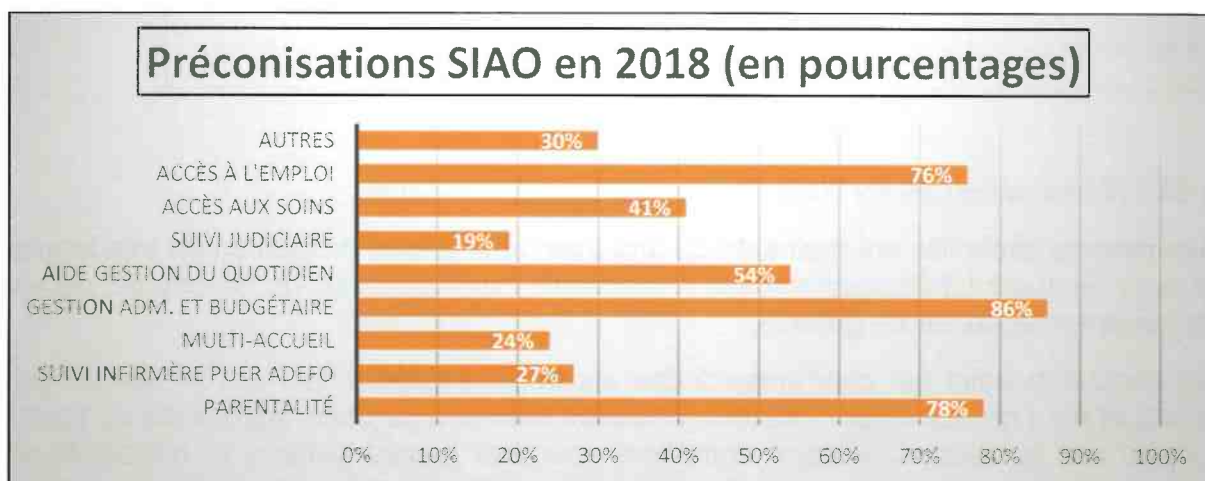
Cependant nous pouvons affirmer qu'en moyenne une prise en charge au foyer Blanqui est de 18 mois. Ce chiffre est représentatif du temps qu'il faut avec des

familles cumulant des problématiques multiples pour les amener à sortir vers une solution adaptée et suffisamment consolidée.

Le ratio personnes accueillies sur nombre de ménages, 116/37 nous indique que la composition des ménages reste identique à celle de 2017. 3.14 personnes par ménage en 2018 contre 3.28 en 2017.

Le nombre d'individus par famille reste cependant modeste, ce constat est à mettre en lien avec l'augmentation du nombre de familles monoparentales et des orientations de familles nombreuses en commission SIAO moins fréquentes. Par ailleurs ce qui est plus positif est le fait que des situations soient prises en compte de manières plus précoces et orientées sur Blanqui pour de jeunes couples qui ont seulement encore un enfant.

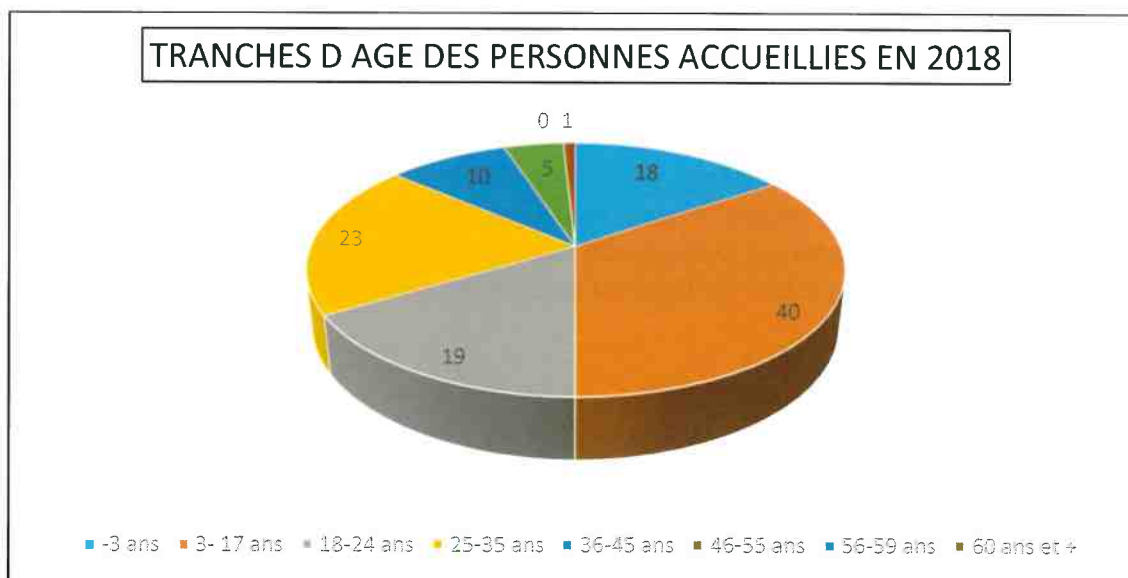
3-a) Principales préconisations SIAO



En 2018, le Centre d'Hébergement Blanqui a accueilli 37 ménages. Sur l'ensemble des préconisations, la parentalité, la gestion administrative et financière, l'accès à l'emploi et l'aide à la gestion du quotidien restent des axes de travail pour plus de la moitié des familles. Beaucoup des familles accueillies cumulent les difficultés, ce qui rend complexe l'intervention sociale avec des définitions très claires de priorités à définir avec chaque famille au travers du projet individualisé.

Enfin beaucoup de travail se décline autour de la prise en charge et de l'accompagnement des enfants qui ont une place prépondérante dans le travail avec les familles sur Blanqui.

3-b) Age du public accueilli



Sur les 58 enfants hébergés en 2018 31% avaient moins de 3 ans.

75 % des parents accueillis ont moins de 36 ans avec une grosse proportion de très jeunes parents pour lesquels L'hébergement est la première expérience de vie en couple, de vie dans un logement et de vie de parents.

L'équipe socio-éducative est confrontée à des « parents-adolescents » qui se comportent comme tels et pour qui les responsabilités familiales sont une part très importante du travail à faire avec ces familles. Cela rend complexe pour ces jeunes parents et nécessite un étayage important de la part de notre équipe en lien avec les différents partenaires avec lesquels nous travaillons.

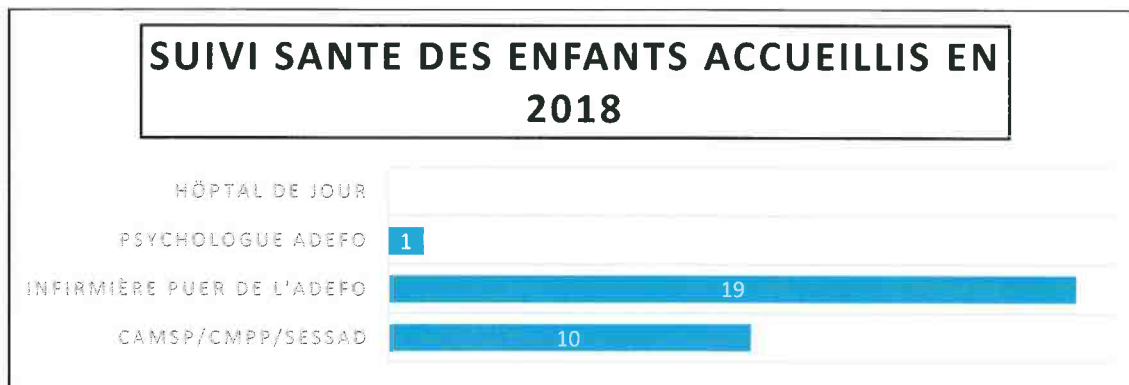
Pour ces très jeunes parents, **le travail autour du soutien à la parentalité** représente la principale préconisation faite au Centre d'Hébergement Blanqui par la commission d'orientation SIAO.

II - L'ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS

Depuis quelques années, l'ADEFo favorise l'interaction de ses services à l'interne et le lien entre les parents et leurs enfants non scolarisés.

Il nous semble pertinent de proposer aux familles l'accès aux différentes structures liées à l'enfance proche de leur lieu de résidence afin qu'elles puissent appréhender ce qui existe dans leur environnement (centre de loisirs, bibliothèque, ludothèque, centre social...). En effet, lorsqu'elles seront relogées, elles pourront, si elles le souhaitent, s'inscrire et participer à ce qui existe dans leur quartier, que ce soit en termes de loisirs ou de culture car elles auront pu découvrir et expérimenter, au moins une fois, un lieu ouvert à tous.

L'accompagnement global des familles nécessite un suivi spécifique lié à la santé des enfants. L'infirmière puéricultrice (cf. son rapport d'activité) est un des fils conducteurs du parcours de la famille dans les différents services de l'Association. Elle est également l'interface entre les services internes et externes à l'ADEFO.



66% des enfants dont les parents sont pris en charge au Centre d'Hébergement Blanqui ont été vus au moins une fois par **l'infirmière puéricultrice ce qui correspond à 20 familles sur 37 accueillies familles accueillies** (22/35 familles en 2015); 38 Enfants; 5 Femmes enceintes.

Suivi Régulier auprès de 11 familles (13 en 2017)
concernant **15 enfants** (8 moins de 1 an, 7 de 1 à 2 ans)

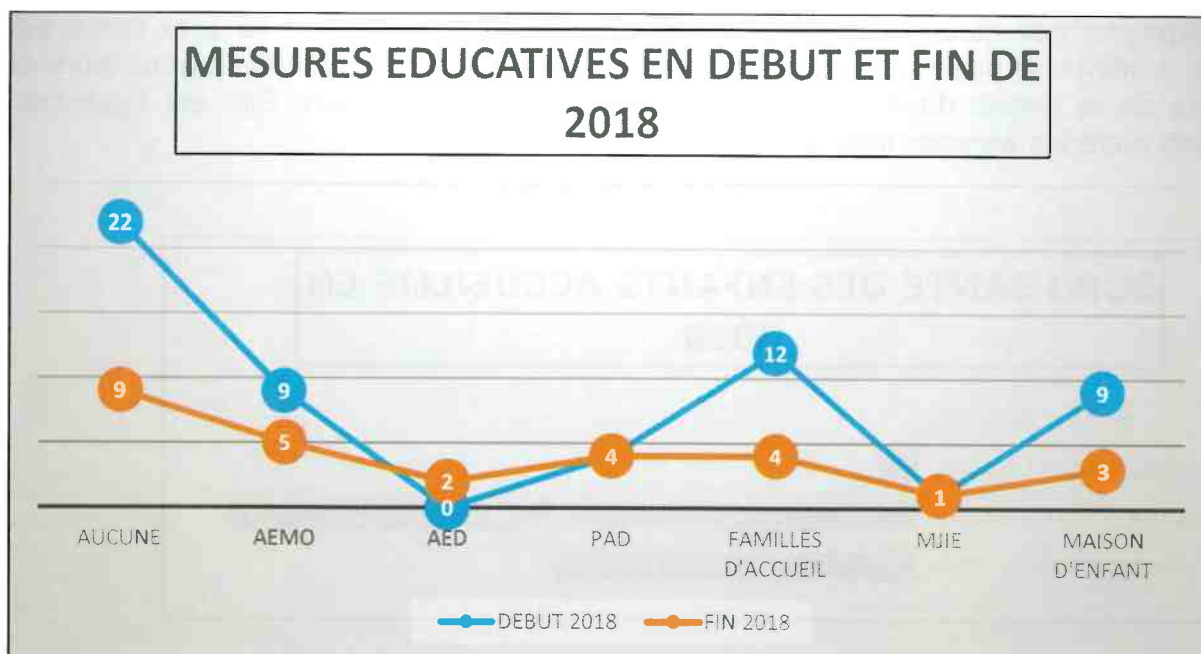
Interventions Ponctuelles pour 6 Familles (6 en 2017)
concernant **12 enfants** (4 enfants de moins de 3 ans; 8 de plus de 3 ans)

L'infirmière puéricultrice travaille en lien avec la psychologue de l'association pour que des suivis spécifiques, tels que les consultations spécialisées parent(s)/enfant(s) se mettent en place ainsi que le suivi PMI dans le quartier quand la famille est relogée.

Grâce à la puéricultrice, l'axe santé est abordé d'une manière plus simple et le soutien à la parentalité se pratique dans le concret, au domicile familial et dans le cadre d'ateliers spécifiques.

Pour les professionnels du social, la puéricultrice est garante d'une légitimité du regard porté sur le développement des jeunes enfants et de leurs besoins, auprès de leurs familles et des partenaires extérieurs.

Elle donne une place à part entière à l'enfant dans sa famille et dans le suivi socio-éducatif global. Elle apporte un soutien technique dans tous les domaines liés à la petite enfance et notamment autour du développement de l'enfant et d'une prévention plus fine de la maltraitance.



Ces chiffres ne concernent que les enfants à charge des parents accueillis et donc concernés par une prise en charge CHRS.

Une présence constante de l'équipe éducative sur le site de Blanqui soutenue par l'intervention de la puéricultrice et de la psychologue permet d'être dans une réelle proximité avec les familles que ce soit en individuel ou en collectif.

Nous sommes ainsi au plus proche des potentialités des parents mais aussi de leurs difficultés.

Pour certaines familles l'entrée sur Blanqui permet par exemple la mise en place de droits de visite puis de droits d'hébergements lorsque les enfants sont confiés à l'ASE. Les travailleurs sociaux du service préparent alors ces temps d'accueil avec les parents car même si ces retours et extensions de droits sont sources de satisfaction, ils sont aussi sources d'inquiétude pour les parents. Il s'agit donc ainsi par exemple de préparer et d'accompagner le repas d'un enfant. Cela peut aussi s'agir d'un accompagnement à l'installation de sa chambre, à la préparation d'activités concrètes en prévision des accueils. Parfois cela consiste en une présence constante durant le temps d'accueil qui s'évalue dans le temps avec parents et service gardien pour laisser de plus en plus d'autonomie aux parents. Parfois l'équipe est présente aux passages de bras. Les travailleurs sociaux interviennent aussi concrètement pour une aide au coucher le soir. Sur la fin de l'année 2018 une famille déjà passée par Blanqui s'est vu stipuler dans l'ordonnance du Juge des enfants qui plaçait l'enfant qu'un passage par Blanqui permettrait un retour rapide de celui-ci au domicile de sa mère.

Pour les familles qui bénéficient déjà d'un suivi à domicile de type AED, AEMO ou PAD une articulation fine avec les parents et les services extérieurs est nécessaire. Ainsi, lors de rencontres sur le site cela permet à chacune de repréciser son cadre d'intervention, d'articuler nos actions et de travailler en confiance avec les parents au bien grandir de leurs enfants.

Pour d'autres enfants notre proximité, le nombre des rencontres avec eux, l'intervention de la puéricultrice, une présence au MULTI-ACCUEIL de l'ADEFEO nous mettent en alerte quant au devenir des certains et à leur évolution. Notre premier travail est donc d'en échanger avec les parents pour les alerter sur la situation de leurs enfants (Danger, risque de danger, négligence...). Avec eux nous proposons des pistes de travail pour faire évoluer positivement leur parentalité et la situation des enfants. Des solutions pratiques sont mises en place avec des accompagnements dans le quotidien au domicile, des modes de garde mobilisés...

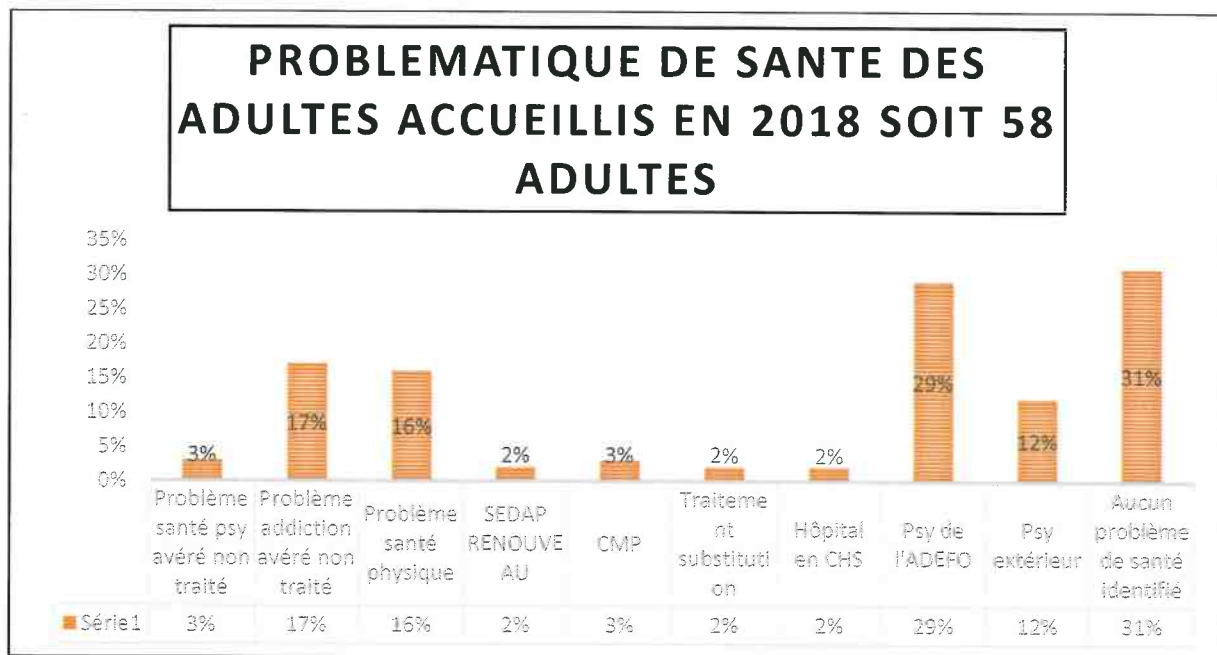
Pour chacune des familles, nous rappelons nos obligations en termes de protection de l'enfance. Une collaboration avec l'Accueil Solidarité Familles de Toison d'Or Maladière nous permet de confronter nos observations avec des professionnels qui ne connaissent pas la situation et qui ont donc moins le « nez dans le guidon » que nous. Ces rencontres se font à notre demande et nous en informons les parents.

Malgré tout ce qui est mis en place, nous restons confrontés à des parents ayant eux-mêmes des vécus d'enfance difficiles voire traumatiques. Nous sommes parfois dans l'obligation de saisir la Cellule Enfance en Danger au travers d'informations préoccupantes. A chaque fois les parents sont convoqués par le Chef de service qui leur lit l'écrit avant envoi. Ces informations préoccupantes débouchent soit sur une enquête de trois mois par les services du Conseil Départemental soit sur une convocation auprès du Juge des Enfants. Nous sommes invités aux audiences et nous y rendons. Le service est représenté par le Chef de service afin de permettre au binôme de référents de conserver une marge d'action auprès de la famille quel que soit la décision que prendra le magistrat. Ainsi cette année pour 6 familles soit 10 enfants une mesure de protection a été demandée par nos services. Une mesure de placement à domicile a été ordonnée pour deux enfants (PAD) d'une même famille. Un enfant a été suivi en AEMO. Une Mesure Judiciaire d'Investigation Educative (MJIE) a été décidée pour deux enfants d'une fratrie. Trois enfants de moins de trois ans d'une même fratrie ont été confiée à la Maison de l'Enfance via une ordonnance de protection provisoire face au danger imminent qu'ils vivaient auprès de leurs parents à Blanqui et ce malgré un étayage plus que quotidien. Enfin une petite a fait l'objet d'un PAD qui s'est transformé en placement en FA face à l'impossibilité des deux parents à protéger leur fille.

4 – PROBLEMATIQUES RENCONTREES PAR LES ADULTES

4-a) Troubles de la santé mentale et conduites addictives :

D'une manière générale, en 2018, nous avons dénombré un certain nombre de problématiques de santé chez les adultes accueillis, détaillées dans le graphique ci-dessous :



Comme l'année passée, nombreuses sont les personnes accueillies présentant un trouble de la santé mentale ou liée à l'addiction. Ainsi seulement 31% des adultes accueillis ne présentent aucun trouble de la santé.

L'accès aux soins est une préconisation régulièrement validée par la Commission SIAO comme un objectif majeur, fixé à l'équipe éducative du service dans le cadre de son accompagnement socio-éducatif global et nous avons bien souvent à faire avec des parents « abimés ».

Un adulte sur cinq présente des problématiques d'addictions non traitées. Ces chiffres conséquents démontrent la difficulté que nous avons d'accompagner certaines personnes vers les services dédiés aux soins. Cette problématique n'est pas toujours détectée avant l'entrée dans l'établissement mais elle pose un réel problème pour travailler l'insertion socio-éducative globale. Les professionnels tentent donc d'accompagner ces personnes dans une prise de conscience qui les conduira à accepter et à effectuer une démarche de soin.

La psychologue de l'ADEFEO a été sollicitée par 29% des adultes accueillis. Cette professionnelle est souvent le premier contact décisif pour une orientation ou un suivi régulier des troubles évoqués par les personnes accueillies, ou détectés par les professionnels responsables de leur orientation dans notre service ou de l'équipe du service.

Problématiques rencontrées/abordées avec les personnes reçues :

Problématique	Pourcentage
Parentalité / Relation parent-enfant	50 %
Mal-être / souffrance	53 %
Angoisses/ troubles anxieux	38 %
Evénements traumatiques (anciens ou récents)	29 %
Troubles psychiatriques avérés (nécessitant la mise en place d'un traitement : dépression grave, troubles psychotiques, troubles de la personnalité...)	23 %
Passage à l'acte, agressivité, colère (difficulté à gérer les émotions)	23 %
Problématique de couple/ dysfonctionnement familial, violences conjugales	50 %
Problématique familiale avec la famille d'origine (dysfonctionnement, carences, maltraitance, rejet, placement....)	35 %
Addictions	18 %
Obligation de soins	-

(On peut retrouver plusieurs problématiques pour la même personne).

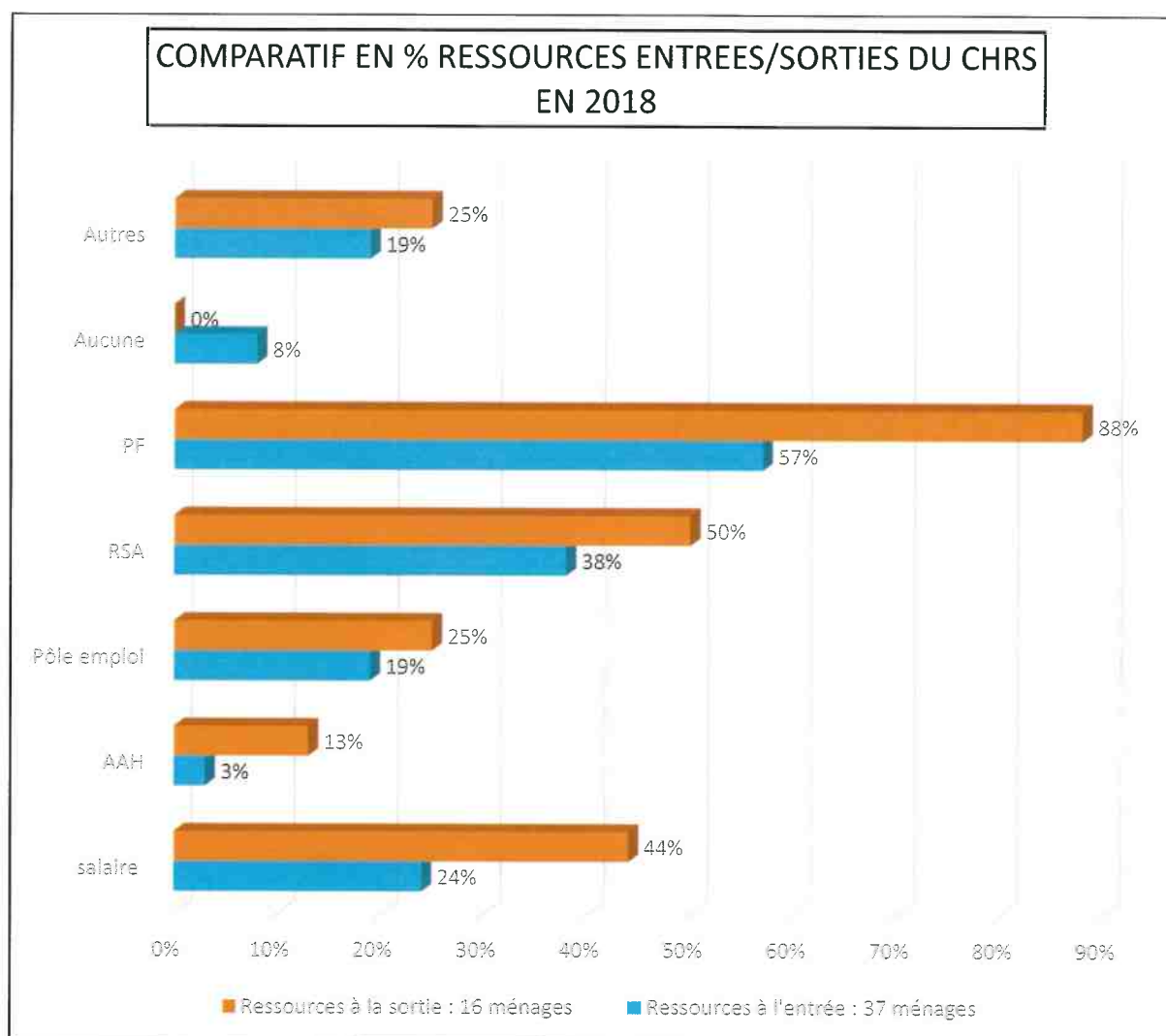
Dans les motifs de consultations et dans les thèmes abordés en entretien, on observe une augmentation significative, comparée aux années précédentes, des problématiques **d'addiction**, problématiques de couple avec **violences conjugales**, de **troubles anxieux et post traumatiques**, ainsi de difficultés à gérer les émotions avec des **passages à l'acte agressifs**.

Les autres items restent, eux, stables par rapport aux années précédentes.

Nous notons que ce public reste réticent aux soins, qu'il présente une problématique psychique ou addictive. Ce fonctionnement met en péril l'accompagnement socio-éducatif global et notamment le travail autour de la parentalité et de l'insertion professionnelle. Ces axes répondent à nos missions et correspondent aux formations des professionnels du service ainsi qu'aux deux des principales indications d'orientation des commissions SIAO.

Dans ce contexte, l'équipe bénéficie de séances mensuelles d'analyse de la pratique avec une psychologue clinicienne à raison de 2 heures mensuelles.

4-b) Gestion administrative et financière



44% des ménages qui sortent du CHRS (contre 24% à l'entrée) perçoivent des ressources liées au travail.

A la sortie du CHRS, on constate que le pourcentage de ménages bénéficiaires du RSA reste très élevé. Dans un contexte socio-économique très contraint, l'insertion professionnelle du public en grande précarité reste difficile. Cependant, l'accompagnement à l'insertion professionnelle sera pour les années à venir un des grands chantiers à développer au sein de l'ADEFO.

Compte-tenu des délais d'attente sur le CHRS, un nombre certain de ménages concernés par un dossier de surendettement avaient préalablement été accompagnés dans la constitution de leur dossier par les différents services orienteurs (Hébergement d'urgence de l'ADEFO, AGBF...).

L'équipe du centre d'hébergement Blanqui a accompagné 5 ménages au cours de l'année 2018 dans la constitution de leur dossier de surendettement.

Nous constatons également que le passage en CHRS a permis la mise en place pour un nombre important de familles, des mesures d'aides à la gestion budgétaire (tutelle, curatelle, MASP, AGBF...) afin de garantir les meilleures conditions d'insertion en milieu ordinaire.

4-c) Justice

Parmi les personnes hébergées, 19% font l'objet d'un suivi judiciaire pour cette année 2018. 7 personnes accueillies ont bénéficié d'un suivi SPIP. Une personne a été incarcérée et deux personnes ont vu leur peine aménagée sous la forme d'un bracelet électronique.

5 – LES ATELIERS COLLECTIFS

Les temps collectifs sont autant d'occasion de rentrer en contact de manière différente avec les personnes que nous accompagnons.

L'équipe éducative ne veille pas simplement à tenir « la maison », elle s'attelle aussi à la faire vivre en proposant une multitude d'ateliers sur des temps de semaine mais aussi beaucoup les week-ends (environ un week-end sur deux).

Afin d'aider les familles à se mobiliser et à réaliser leurs 10 heures d'activité hebdomadaire décidées en 2018 pour favoriser l'insertion de chaque parent, trois activités régulières ont vu le jour en cette fin d'année 2018 :

- Envie de Nature (Jardinage, bricolage...) : 1 fois par semaine
- Cuisine : 1 fois/quinzaine
- Bien-être (sport adapté, sortie culturelles...) : 1 fois par semaine

Ces temps intègrent bien entendu les enfants lorsque ceux-ci ne sont pas à l'école.

Est également institué depuis fin 2018 une rencontre de toutes les familles qui ne travaillent pas chaque lundi matin à 9h00 en salle multifonctions. Ce temps permet à l'équipe de présenter les activités sur le site et sur le quartier pour les deux semaines à venir, et de commencer la semaine dans la mobilisation générale avec un nettoyage des espaces communs intérieurs et extérieurs par l'ensemble des personnes (familles et professionnels).

Les ateliers 2018 :

- **1 atelier Esthétique**
- **11 ateliers cuisine et pâtisserie**

Cela peut se traduire par des préparations culinaires simples à reproduire à la maison jusqu'à des demandes particulières émises par les familles. Cela a concerné 102 participants soit un peu plus de 9 personnes (adultes et enfants)

- **13 ateliers autour d'événements du calendrier**

Cela va de la confection de masque de carnaval, en passant par l'organisation d'un repas pour Noël. Les familles ont également été associées à de nombreuses sorties loisirs et culture en lien avec l'Espace Baudelaire.

91 personnes y ont participé soit 7 en moyenne par atelier.

En plus de ces ateliers s'est organisé **la Fête des voisins** à l'Envers Baudelaire le 25 mai. Ceci s'est fait en collaboration avec l'Espace Baudelaire, La Vapeur et le Club de danses Les Chiquitas. Un Flash Mob avait été organisé en amont et la Chorale de la Vapeur s'est produite à cette occasion. Cet évènement a rassemblé environ 200 personnes (Professionnels, familles de Blanqui, de l'Urgence, du CADA, Voisins, membres de la chorale...) Ce fût une belle réussite appréciée par les familles qui ont souligné leur intérêt à ce que cela est lieu en dehors du site de Blanqui.

Pour la deuxième année consécutive l'ADEFEO a organisé un Vide Grenier le 14 juillet qui a eu moins de succès qu'en 2017. Cela a tout de même permis de récolter 719 euros afin de permettre une sortie collective pour un ensemble de ménages de l'ADEFEO.

Sortie vacances au Parc de l'Auxois le 31/07 :

106 personnes ont bénéficié d'une journée dans le parc animalier avec espace aquatique. Parmi elles : 16 personnes de Blanqui, 4 personnes du Pas, 7 de Sadi Carnot, 16 du service migrants, 12 de l'hébergement d'urgence familles, 7 du Chrs Pôle Territorial et 44 de l'Abri de nuit. Cette sortie a été une belle réussite qui a permis à de nombreux enfants de raconter à l'école qu'eux aussi avaient fait quelque chose pour les vacances.

- 38 Jeudis Pauses

Ces temps sont assurés tous les jeudis matins de 9h00 à 10h30 par deux membres de l'équipe quand les parents reviennent de l'école. Chacun peut y venir autour d'un temps de petit Déj le temps qu'il souhaite. Parfois des animations y sont proposées mais l'essentiel est de mettre en place un espace de socialisation repérable simplement par l'ensemble des personnes hébergées. En 2018 les règles de ce temps d'accueil ont été travaillées avec les familles et peintes sur une toile.

Cela a concerné 220 personnes soit une moyenne de 5.8 personnes par jeudi.

- 10 réunions de résidents

Ces temps où sont invités toutes les familles et auxquels participent l'ensemble de l'équipe sont animés par le chef de service et permettent une meilleure régulation du collectif. Une Boite à idées permet à chacun de s'exprimer afin de rendre plus vivants ces temps d'échanges entre les ménages et les professionnels.

- 17 ateliers divers dont ceux de fin d'année parmi les 3 réguliers

Bien-être : 1 sortie cinéma, 1 marche en famille et une sortie piscine

Envie de nature : Fabrication de porte-photos en fer à cheval, Fabrication de Pompons, initiation au modelage en argile

6 – LA SORTIE DU CENTRE D'HEBERGEMENT BLANQUI

18 ménages sont sortis en 2017, soit un total de 55 personnes.

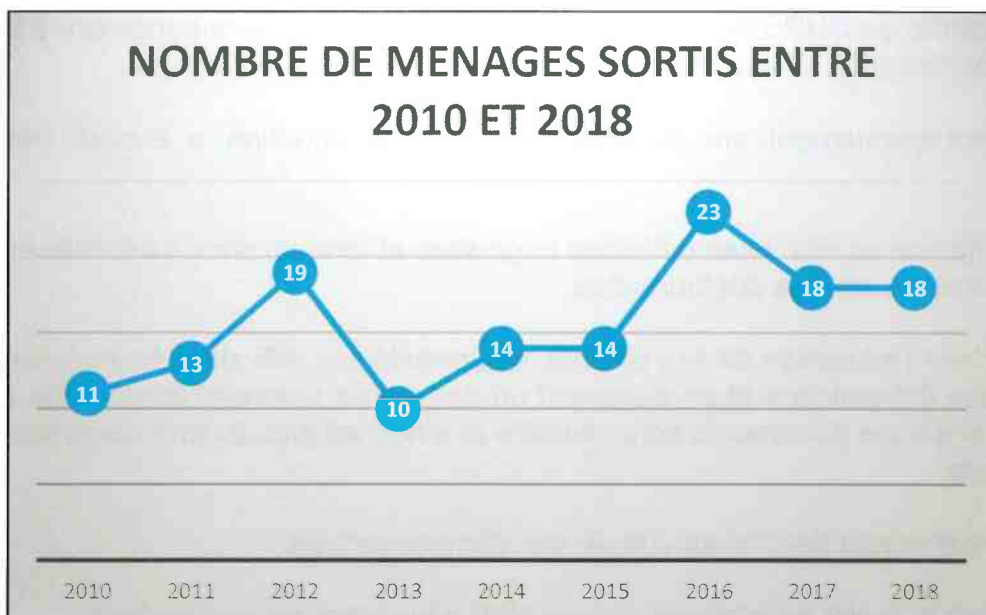
Les familles sorties ont été accueillies pour une durée moyenne de séjour autour de 16 mois.

Parmi ces 18 ménages 11 sont sortis avec des mesures pour consolider le travail fait sur le foyer Blanqui :

- 4 familles en CHRS Hors les murs de l'ADEFO-
- 2 familles en logement public avec suivi CHRS Le Pas
- 3 familles en logement public avec mesure AVDL
- 1 familles en logement public avec suivi CHRS diffus ADEFO
- 1 famille à la MAPAM de la SDAT

Pour les autres familles les solutions ont été :

- 3 familles en logement public
- 1 famille en logement privé
- 3 familles chez des tiers dont une fin de prise en charge



En 2017, les perspectives pour 2018 laissaient présager une durée moyenne de séjour plus longue car étaient encore présentes sur le CHRS des familles entrées en 2016.

L'année 2017 avait vu la durée de prise en charge baisser à 16 mois et l'effet de balancier fait que pour cette année 2018 nous sommes remontés à 20 mois. La durée moyenne d'hébergement d'une famille sur Blanqui est donc d'un an et demi.

Nous restons cependant tributaires des disponibilités de logements sociaux et de la disponibilité des services à la sortie. Il nous appartient cependant de contraindre la durée de séjour des familles afin de faire baisser le délai d'attente pour les familles qui nous sont orientées.

Pour conclure et avant les perspectives nous voulions vous livrer un exemple de situation :

Stéphanie, TISF au service, a accepté de partager ce témoignage :

Exposé de Mme D et de ses deux enfants de 10 et 6 ans:

Suite à une séparation de couple, Madame s'est isolée progressivement, en ne gérant plus sa situation administrative et financière. Elle démissionna même de son emploi d'auxiliaire de vie. Mme a rompu les liens familiaux et amicaux, sans que ses derniers soient au courant de sa situation.

Mme n'ouvrait plus sa boîte aux lettres et ne répondait plus au téléphone. Elle vivait seulement de la pension alimentaire et des prestations familiales, n'ayant pas fait valoir ses droits au chômage. Les dettes de loyers s'étant accumulées, Madame avec ses deux enfants ont été expulsés.

C'est angoissée et isolée, que Mme est hébergée en urgence dans un premier temps puis au centre d'hébergement Blanqui, avec ses enfants.

Le SIAO a orienté la famille au CHRS BLANQUI pour bénéficier d'un accompagnement à la gestion financière, administrative, à l'insertion professionnelle et à la parentalité.

Après 23 mois d'accompagnement sur le CHRS Blanqui, la situation a évolué très favorablement.

Elle a pu retrouver confiance en elle, lever certaines angoisses et renouer avec sa famille en leur expliquant ses dernières années douloureuses.

Mme D s'est investie dans l'éducation de ses enfants, a surmonté ses difficultés financières, en mettant en place des échéanciers et en déposant un dossier de surendettement. Elle a été accompagnée au tri de ses documents administratifs et n'hésitait plus à venir demander de l'aide ou des conseils.

Elle a pu mettre un peu d'argent de côté en vue de son déménagement.

Mme D a même pu avoir le projet de commencer une VAE d'auxiliaire de vie familiale. Madame a repris sa situation en main, paie régulièrement son loyer.

Dans le collectif, madame avait de très bonnes relations de voisinages et était très active dans toutes les actions collectives proposées pour elle ou avec ses enfants. Son logement était bien investi et entretenu.

Au regard de cette évolution qui restait tout de même avec des acquis récents et fragiles et à sa demande, elle fut orientée par la commission SIAO, sur un hébergement fixe se trouvant à côté du CHRS avec un suivi Pôle territorial dans un premier temps afin de continuer de la rassurer en gardant une certaine proximité avec le CHRS.

Durant les premiers mois suivant son déménagement, Mme avait encore le besoin de venir nous solliciter mais ses sollicitations étaient plus pour la rassurer. Elle a pu continuer à participer aux ateliers collectifs proposés et à garder un bon contact avec l'équipe de professionnels.

Elle a pu poursuivre sa formation, a été diplômée et est actuellement embauchée en CDI. Mme a commencé à passer son permis de conduire. Elle continue d'être en relation avec sa famille, et a pu se reconstruire une vie sentimentale. Ses enfants poursuivent leur scolarité dans la même école de secteur et Mme a pu reposer un cadre avec le père des enfants concernant son implication et les modalités de ses droits d'hébergement.

Elle déménagera prochainement dans un logement neuf à son nom dans les nouveaux bâtiments tout près de Blanqui...

PERSPECTIVES 2019

- ✦ Continuer de faire vivre et fonctionner au service des familles les outils harmonisés de la loi 2002-2
- ✦ Favoriser et formaliser plus encore les temps d'échanges parents-professionnels
- ✦ Tenir le cap des 10 heures d'activité hebdomadaire pour soutenir le Projet Individuel d'Accompagnement
- ✦ Ouvrir les temps d'ateliers collectifs réguliers à un maximum de familles de Blanqui mais aussi en faire profiter les familles du CHRS diffus et Hors les murs
- ✦ Maintenir et soutenir l'équipe éducative maintenant stabilisée à rencontrer chaque famille 3 fois par semaine dont une fois au domicile
- ✦ Réfection des kitchenettes et salle d'eau d'un grand nombre d'hébergement afin de les rendre plus fonctionnels qui va débuter en mai-juin 2019
- ✦ Repenser l'occupation des logements suite aux mouvements engendrés par l'arrivée du service MNA sur le site de Blanqui
- ✦ Continuer de faire vivre et fonctionner au service des familles les outils harmonisés de la loi 2002-2
- ✦ Favoriser et formaliser plus encore les temps d'échanges parents-professionnels
- ✦ Continuer le partenariat de travail démarré avec l'Espace Baudelaire et l'Envers Baudelaire
- ✦ Continuer de mettre en place des temps communs en faveurs des résidents du CADA et de nos services qui sont tous sur le site du 31 rue Auguste Blanqui

L'équipe du CHRS Blanqui

Le Chef de Service
J.C. LABILLE

LES 3 SERVICES DIFFUS DU CHRS BLANQUI : POLE TERRITORIAL – VAL DE SAONE – HAUTE COTE D'OR

INTRODUCTION

Les **centres d'hébergement et de réinsertion sociale (ou CHRS)** sont au cœur du problème de l'exclusion et de la pauvreté en France. Ils ont pour mission d'assurer l'accueil, le logement, l'accompagnement et l'insertion sociale des personnes ou familles connaissant de graves difficultés en vue de les aider à accéder ou à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale.

D'une manière générale, ils assurent :

- l'accueil et l'orientation,
- l'hébergement (qu'il soit en urgence ou non) et le logement, individuel : les ménages logent soit en appartement en bail associatif ; soit à leur domicile personnel ou en établissement collectif,
- le soutien et l'accompagnement social,
- et l'adaptation à la vie active et l'insertion sociale et professionnelle, en partenariat avec les structures de droit commun existantes dans le domaine concerné.

Les services du CHRS Blanqui de l'ADEFO s'inscrivent le cadre législatif.

Les principales lois qui régissent l'activité des CHRS :

La [loi 74-955 du 19 novembre 1974](#), créait les **CHRS**.

Cette loi étend l'aide sociale à de nouvelles catégories de bénéficiaires et modifie diverses dispositions du Code de la famille et de l'aide sociale du Code du travail.

Le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) créé par la loi du 31 mai 1990 (art. 2) permet aux personnes et aux familles en difficulté, d'accéder à un logement décent ou de s'y maintenir tout en pouvant accéder à un accompagnement socio-éducatif correspondant à leurs besoins.

Ce plan inclut également les dispositifs d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement vers l'insertion et le logement ainsi que les modalités de l'accompagnement socio-éducatif.

Il est suivi de plusieurs lois, circulaires et décrets :

- La loi du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions a précisé les missions des CHRS. Les CHRS ont vu leur rôle se transformer en une plate-forme d'insertion liant les activités d'accueil, d'orientation, d'hébergement favorisant l'insertion sociale et professionnelle.
- Le décret 2001-576 du 3 juillet 2001 relatif aux conditions de fonctionnement et de financement des Centres d'hébergement et de réinsertion sociale, abrogé par le décret 2004-1136 du 21 octobre 2004, son contenu étant codifié aux articles R-345-1 à R-345-7.

- La loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale réformant la loi de 1975 énonce que « sont des établissements et services sociaux et médico-sociaux [...] les établissements ou services comportant ou non un hébergement, assurant l'accueil, notamment dans les situations d'urgence, le soutien ou l'accompagnement social, l'adaptation à la vie active ou l'insertion sociale et professionnelle des personnes ou des familles en difficulté ou en situation de détresse ». Cette loi renforce également le droit des usagers « l'exercice des droits et libertés individuels est garanti à toute personne prise en charge par des établissements et services sociaux et médico-sociaux ... »
- La loi DALO (Droit Opposable au Logement, n° 2007-290 du 5 mars 2007) permet aux personnes mal logées, ou ayant attendu en vain un logement social pendant un délai anormalement long, de faire valoir leur droit à un logement décent ou à un hébergement (selon les cas) si elles ne peuvent l'obtenir par leurs propres moyens.
- Les circulaires DGCS du 8 avril 2010 et du 7 juillet 2010, relatives à la création des services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO).
- La circulaire DGCS du 16 juillet 2010 relative au référentiel national des prestations du dispositif d'accueil, d'hébergement et d'insertion.
- La loi du 24 mars 2014 dite loi ALUR, loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové est relative à l'Égalité et à la Citoyenneté participent à une mise en cohérence entre les publics prioritaires et les attributions de logement social ou le cas échéant, les places d'hébergement.
- La circulaire DGCS du 17 décembre 2015 est quant à elle, relative aux SIAO.
- La loi Alur, loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, préconise que les ménages expulsés ne passent plus forcément par la case « foyer » ou hébergement par une association avant de réintégrer un logement personnel, via les commissions d'attribution des bailleurs sociaux.

Dans la continuité de la loi ALUR, le plan gouvernemental pour « le logement d'abord » a fait son apparition en 2018 et préconise de permettre aux personnes en rupture de logement d'avoir de prime abord un bail personnel, un réel « chez eux » et de traiter depuis leur habitat, les difficultés qui les ont amenés à perdre leur appartement.

Ainsi, en cours de procédure d'expulsion, elles peuvent désormais garder leur logement, sous conditions, (remboursement de la dette, collaboration active avec les mesures éducatives pour les adultes, pour les enfants, ou d'aide à la gestion budgétaire pour les parents).

Notre mission d'intérêt général et d'utilité sociale consiste à :

- Héberger et accompagner les ménages dans le respect des outils de la loi 2002-2 ;
- Evaluer et prévenir des risques sociaux ;
- Conseiller orienter, être acteur de médiation ;
- Garantir la protection administrative ou judiciaire de l'enfance et de la famille en difficulté ;
- Mener des actions éducatives, pédagogiques et de formations adaptées aux besoins de la personne, à son niveau de développement, à ses potentialités, à l'évolution de son état ainsi qu'à son âge ;

- Etre vecteur d'intégration scolaire, d'adaptation, de réadaptation, d'insertion, de réinsertion sociales et professionnelles, d'aide à la vie active, d'information et de conseil sur les aides techniques ainsi que d'aide au travail ;
- Aider, soutenir, accompagner dans les divers actes de la vie ;
- Contribuer au développement social et culturel, et à l'insertion par l'activité économique ;
- Accompagner vers le relogement.

L'accompagnement CHRS hors structure collective :

La majorité des personnes orientées en CHRS hors structure collective doivent faire preuve d'une certaine autonomie, habiter un logement associatif ou à leur nom et doivent avoir les ressources nécessaires permettant d'assumer ce logement (loyer et charges, assurance, fluide) ou des perspectives avérées d'en avoir.

L'orientation par le SIAO donne lieu à l'inscription des ménages concernés sur la liste d'attente, tenue régulièrement à jour.

Lorsque les services sont en mesure de proposer un hébergement et/ou un accompagnement, le processus d'admission est préparé en réunion de service. Une présentation de la situation est faite sur la base des éléments communiqués par le SIAO. Cela permet de désigner le travailleur social susceptible d'être le référent et de déterminer un rendez-vous avec la famille, pour l'entretien d'admission. Celui-ci est animé par la responsable du service. Y sont conviés, la famille, le travailleur social ayant saisi la commission SIAO ou celui assurant le suivi en cas d'hébergement d'urgence, celui du Service Emploi Formation (pour les familles de la métropole dijonnaise) si l'insertion professionnelle est préconisée et le référent du Service CHRS concerné.

L'entretien d'admission permet de présenter le fonctionnement du service et la façon dont l'accompagnement se déroule. Pour ce faire les outils de la loi 2002-2 servent de support :

- Le livret d'accueil,
- Le règlement de fonctionnement,
- La charte des libertés,
- La liste des personnes qualifiées...

L'échange permet également une mise à jour des informations et de repréciser les attentes du ménage à partir des objectifs définis en commission SIAO. Le principe est d'amorcer l'idée d'une co-construction du projet d'accompagnement individuel (PIA) de chaque personne, qui est également abordé au travers du contrat de séjour.

En cas d'hébergement par l'association, la famille intégrera l'appartement associatif qui correspond à sa composition familiale.

Lors de l'entretien d'admission, nous signons ensemble le CERFA d'admission, le contrat de séjour, le règlement de fonctionnement et si nécessaire le contrat d'occupation temporaire.

Quel que soit le support logement, l'accompagnement social est global et reste le même. Pour preuve un ménage orienté par le SIAO au service Pôle Territorial dans un logement associatif peut se voir attribuer un logement en bail direct avant le début de la mesure. Le travail reste donc le même : **ce n'est pas la nature du bail du logement qui définit les problématiques à traiter chez le ménage.**

Nous veillons à ce que les personnes orientées dans nos services CHRS détiennent, si possible, un titre de séjour d'au moins un an. Jusqu'en 2017, les familles avec des récépissés de demande de titre de séjour ont freiné le turn-over du service Pôle Territorial, notamment.

La collaboration réelle et active de la famille est indispensable à l'accompagnement global CHRS. C'est pourquoi, la recherche de **l'adhésion** est un réel travail dès l'entretien d'admission. Elle est indispensable à l'évolution de la situation des ménages et prend un minimum de 6 mois comme toute relation humaine, d'autant que la confiance des personnes accueillies a très souvent été ébranlée par le passé, y compris avec les professionnels du social qu'ils ont rencontré. Etablir et faire vivre **une relation de confiance** est la base du travail en CHRS.

Pour certaines situations, notre service est sollicité car le ménage a un mode de vie incompatible avec celui d'un collectif, les objectifs et les moyens de les atteindre y restent les mêmes.

Un minimum d'adhésion est nécessaire pour travailler avec elles le PIA (Projet Individuel d'Accompagnement), ligne directrice de la prise en charge CHRS.

Tous les ménages accueillis en CHRS ADEFO sont concernés par une problématique administrative et budgétaire.

L'ouverture et/ou le rétablissement des droits des personnes est souvent l'objectif des premiers rendez-vous. La question de **la gestion administrative et budgétaire** permet d'avoir une observation et une évaluation claire de la situation de la personne et de son autonomie.

L'insertion professionnelle est une des préconisations majeures des commissions SIAO. C'est par **l'insertion professionnelle** que la famille pourra améliorer son estime de soi, le regard social posé sur elle et stabiliser son budget mensuel.

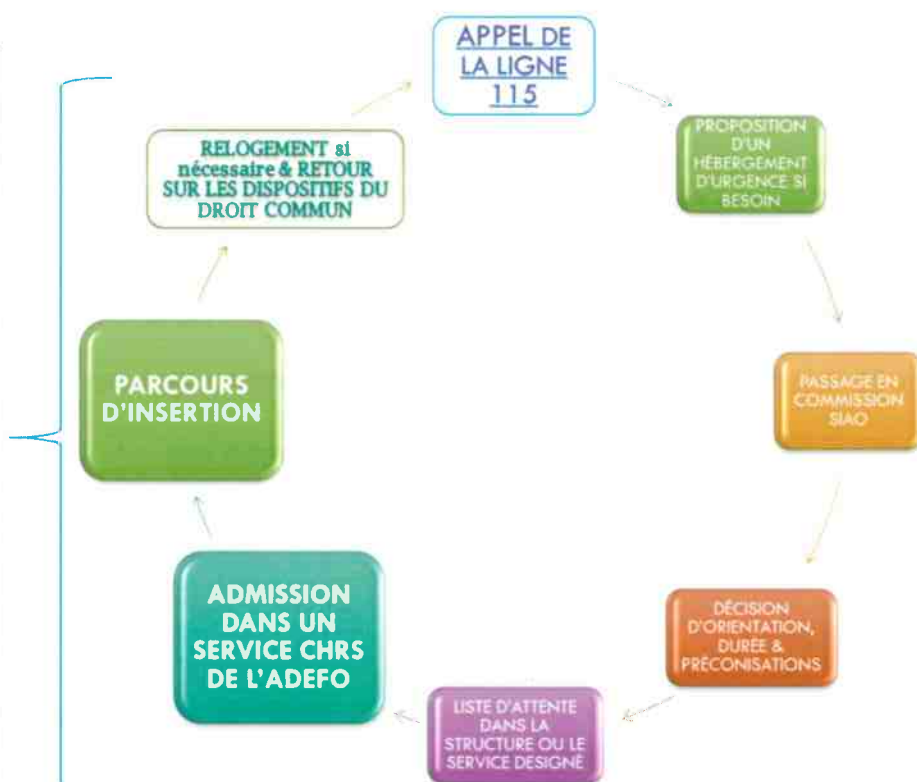
La question de **la santé physique ou mentale** est aussi un axe de travail qui demande d'avoir, en premier lieu, une relation confiance installée.

Pour travailler **la parentalité**, les besoins primaires (avoir un toit, se nourrir et se vêtir) doivent être garantis. Quel que soit la situation des familles accueillies, toutes les actions se dirigent vers un travail autour de la parentalité.

Travailler à la prise en compte des besoins de l'enfant par leurs parents est la mission première de nos services CHRS, c'est le cœur de nos actions.

Pour tous les ménages, les services CHRS travaillent **l'accès et le maintien dans le logement personnel**.

L'ACCOMPAGNEMENT CHRS EN ACTION



Les bureaux du service Pôle Territorial se situent au siège de l'ADEFO, 31 rue Auguste Blanqui, à Dijon au 2^{ème} étage. Ils déménageront en début d'année 2019, 93 avenue Jean Jaurès toujours à Dijon.

Le service fonctionne de 9 h à 18 h du lundi au vendredi et régulièrement au-delà de 18h à domicile, pour répondre aux besoins des ménages qui exercent une activité professionnelle, pour rencontrer régulièrement les enfants et travailler la parentalité notamment.

L'équipe est composée de 2,80 ETP de travailleurs sociaux soit 3 éducatrices spécialisées, et de 0,20 ETP de chef de service.

121 personnes soit 32 ménages ont été accompagnées par notre service en 2018.

L'effectif est réparti au prorata du temps de travail de chacun d'entre eux.

I. DONNEES SPECIFIQUES

1) Les fréquentations :

En 2018, le service Pôle Territorial du CHRS Blanqui de l'ADEFO a comptabilisé 32856 nuitées soit 90 personnes hébergées chaque nuit.

Aucun séjour inférieur à 6 mois n'est à dénombrer. Les 11 ménages sortis en 2018 ont tous eu un séjour supérieur à 6 mois.

La durée moyenne de prise en charge est de 25 mois pour les 11 ménages sortis en 2018.

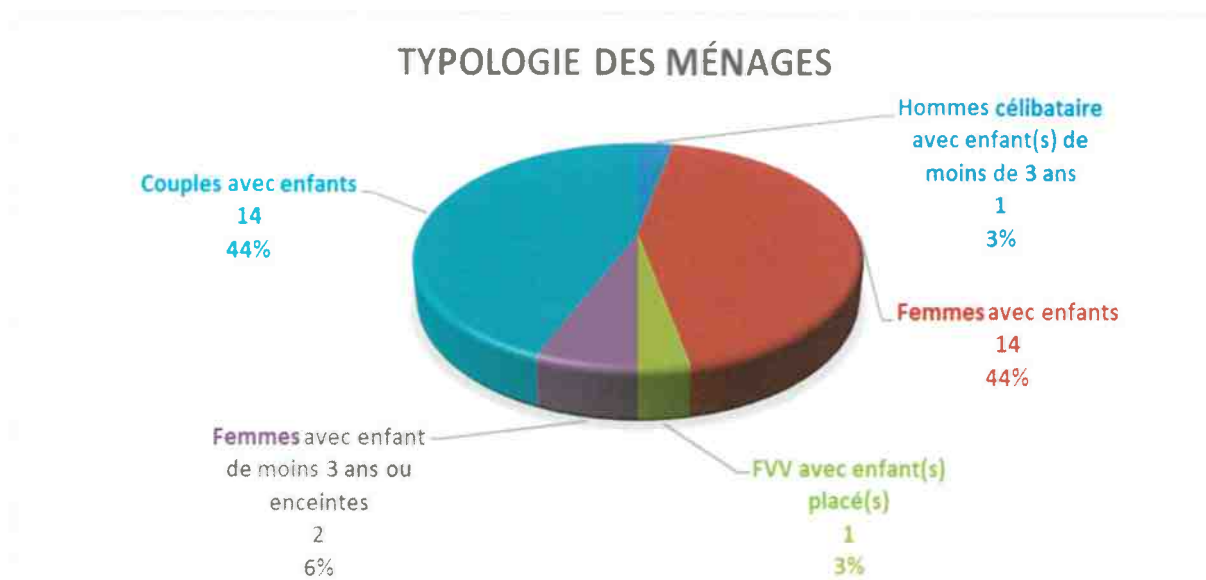
Ce chiffre tient compte de la sortie de 5 familles qui ont subi plusieurs ruptures de titre de séjour pendant la mesure CHRS.

En effet pour ces 5 ménages, soit 23 personnes, la durée moyenne de séjour est de 36 mois alors que pour les 6 familles sorties en 2018 qui n'ont pas de titre de séjour précaire soit 19 personnes, la durée moyenne de séjour n'est que de 17,5 mois.

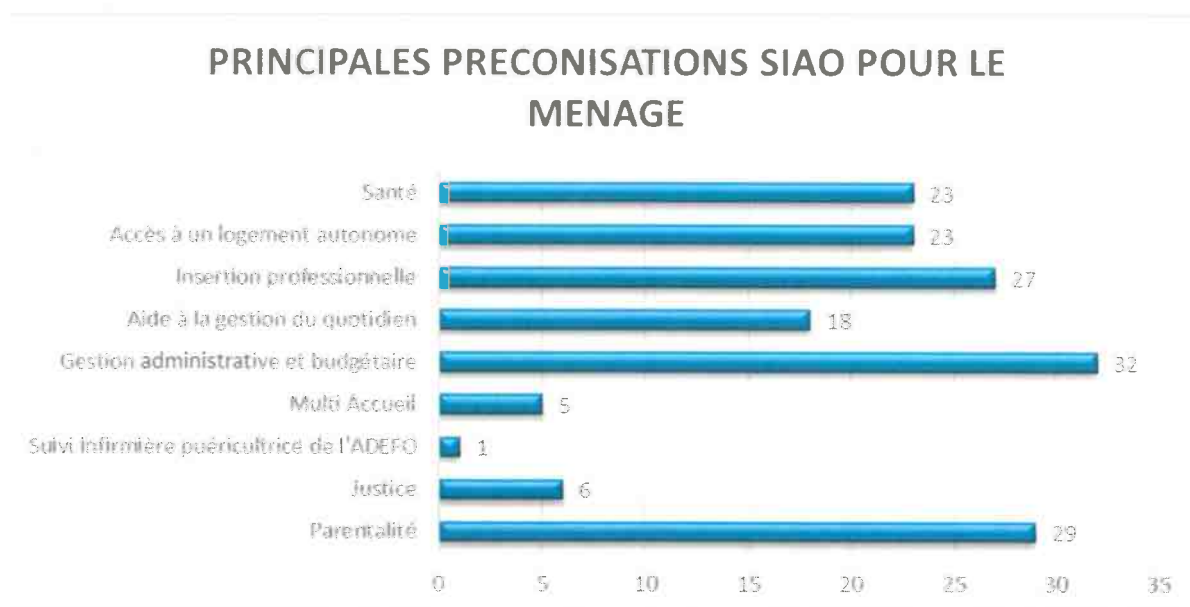
2) Les populations accueillies :

En 2018, le service Pôle Territorial a accueilli 9 nouveaux ménages soit 56 personnes et 11 ménages soit 44 personnes sont sorties.

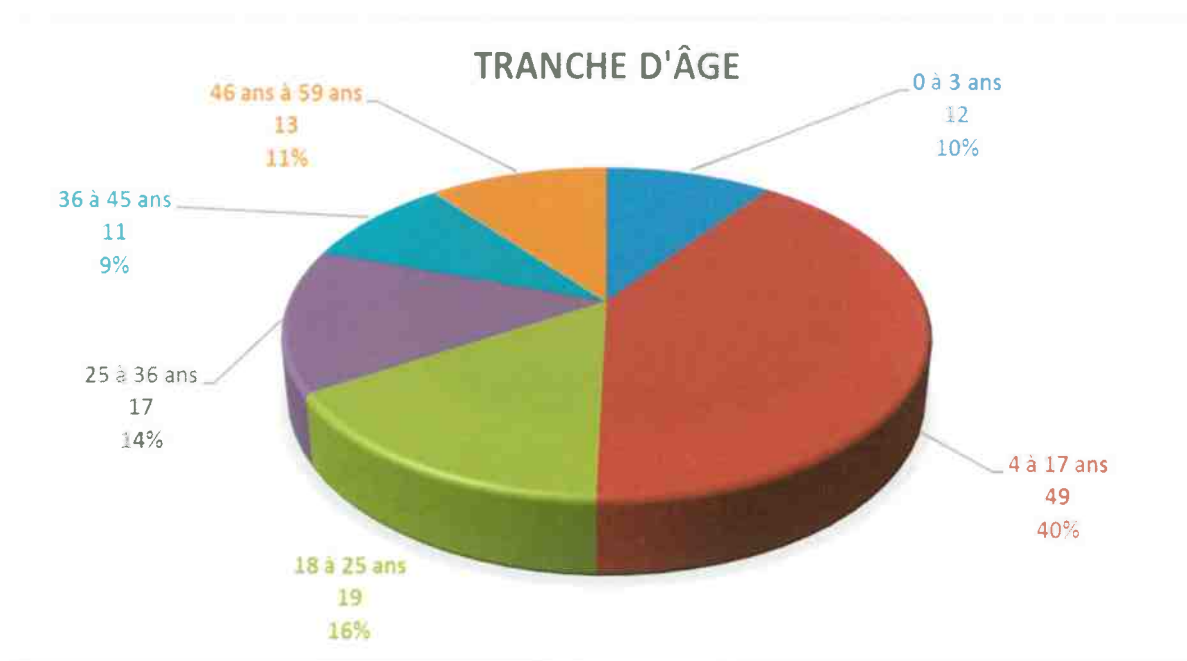
Au total le service a accompagné **32 ménages différents soit 121 personnes** dans l'année dont 71 enfants, 11 enfants étant majeurs.



Les femmes seules avec enfant(s) représentent la moitié de l'effectif (50 %). Cependant nous notons en 2018 une progression notable de couples avec enfants, soit 44 % de l'effectif.

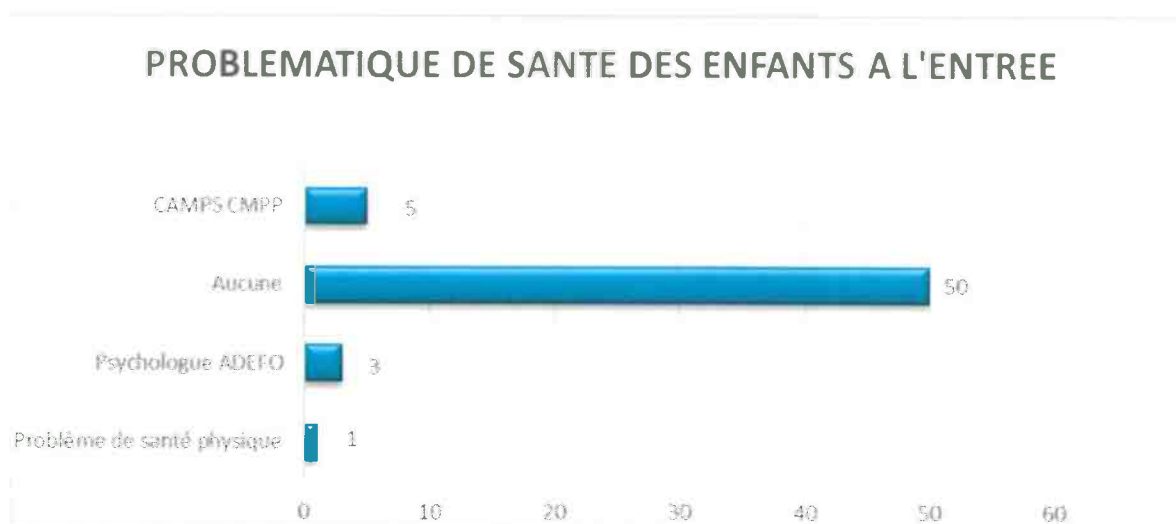


Comme chaque année, la préconisation « gestion administrative et financière » reste l'action prioritaire, 32/32, à entreprendre avec les ménages orientés dans notre service, suivi de la parentalité 29/32, et de l'insertion professionnelle 27/32.



Les 25/59 ans représentent 34 % des personnes accueillies.
Avec 10 % de moins de 3 ans et 40 % de 4 à 17 ans, les enfants représentent 50 % de l'effectif.

II. ACCOMPAGNEMENT



Les jeunes majeurs représentent 16 % de l'effectif soit 19 personnes dont 11 sont les enfants majeurs à charge de leurs familles. Le travail d'accompagnement est conséquent avec les enfants quel que soit leur âge.

De 0 à 3 ans, les solutions de garde doivent être trouvées pour favoriser l'accès à l'emploi. La santé et le lien d'attachement parents/enfants sont également des axes de travail prioritaire. Sur chaque quartier, nous accompagnons les parents à la PMI pour mettre en place, un suivi effectif des enfants.

A partir de 4 ans, l'accès et le maintien dans la scolarité, l'accès aux soins spécifiques tels que le CAMPS, l'hôpital de jours, l'orthophonie, l'ophtalmologiste, les consultations spécialisée parents/enfants et les orientations dans les services spécifiques tel que le service de prévention familiale, les organismes bénévoles de soutien scolaire (etc.) nécessitent des accompagnements conséquents y compris physiques.

En grande section de maternelle, lorsqu'une orientation est décidée, soit dans une classe ULIS soit à l'Ecole de Plein Air ou d'autres structures spécialisées, la référente Pôle Territorial est sollicitée pour accompagner les parents dans l'acceptation de cette orientation pour leur enfant, à constituer les dossiers, à accompagner sur les premières étapes de bilan et sur la recherche de professionnels adéquats (MDPH, compagnie de taxi, orthophoniste privée...).

Dès le collège, il faut anticiper la fin de l'obligation scolaire et prévoir les orientations appropriées aux enfants car elle n'est que peu souvent la priorité des parents.

Malgré tout, le décrochage scolaire existe dès le début du collège. Les professionnelles sont souvent sollicitées par les équipes pédagogiques et font l'interface entre le milieu scolaire et les parents pour garantir un mode de communication qui permet la poursuite de la scolarité. Aussi, nous travaillons en étroite collaboration avec les assistantes sociales scolaires et les responsables d'établissements.

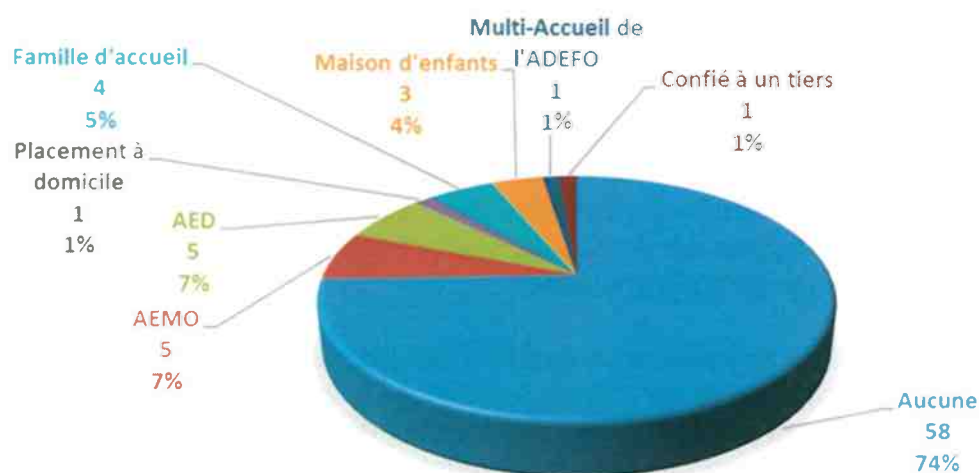
L'accompagnement à la santé des jeunes adolescents est un réel sujet d'autant que la plupart ne peuvent pas l'aborder avec leurs parents qui nous délèguent ce rôle. Le travailleur social du Pôle Territorial devient le vecteur qui permet l'accès à l'Adosphère, au planning familial, à la psychologue de l'ADEF0 et aux Espace Jeunes.

L'accès à la culture, au sport et aux loisirs, reste marginal, même si nous le considérons comme un levier de socialisation important, d'éveil et de transmission de valeurs faute de moyen en personnel pour accompagner les enfants et de moyens financiers pour y accéder.

Les demandes d'aide financière restent exceptionnelles, que ce soit au Conseil Départemental ou dans les organismes caritatifs. La priorité est donnée au paiement de la cantine scolaire, du centre de loisirs et de l'habillement.

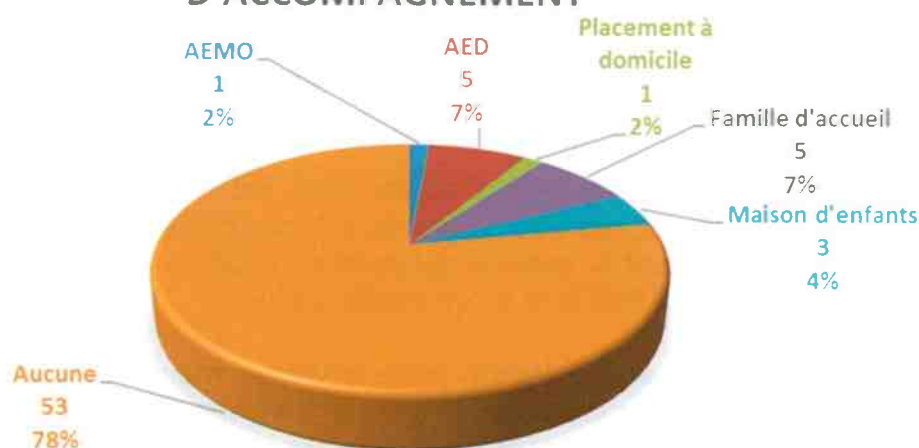
Pour les jeunes majeurs qui restent au domicile de leurs parents, reflet de la société actuelle, un suivi à part entière est déployé. Tout comme leurs parents, le travailleur social du service accompagne sur les axes administratifs, à l'insertion professionnelle, à la gestion financière et à la recherche d'une solution de décohabitation si les conditions sont réunies.

ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF DES ENFANTS A L'ENTREE



74 % des enfants n'ont aucun suivi à l'entrée dans notre dispositif.

MESURE LIÉE À L'ENFANCE EN COURS D'ACCOMPAGNEMENT

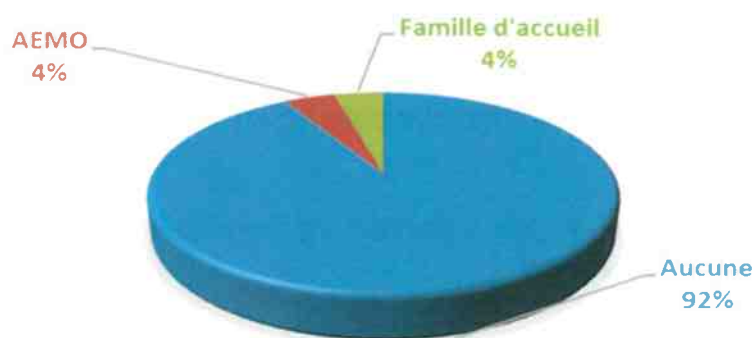


En cours d'accompagnement, 78 % des enfants ne bénéficient d'aucune mesure spécifique.

Le travailleur social soutient la fonction parentale, repère, évalue et le cas échéant saisit les commissions techniques du Conseil départemental, les établissements scolaires ou la justice. Ils sont alors en mesure de décider d'un accompagnement spécifique en direction des enfants.

Il coordonne aussi les interventions autour de la famille lorsqu'il y a de multiples partenaires.

MESURE ÉDUCATIVE À LA SORTIE



A la sortie et après un accompagnement global de leurs familles d'en moyenne de 18 mois, seul 8 % des 71 enfants présents en 2018 relève d'une mesure éducative judiciaire.

Ces chiffres, à l'entrée, en cours d'accompagnement et à la sortie, démontrent que le référent social du Pôle Territorial est l'interlocuteur privilégié des parents en ce qui concerne le champ de la parentalité.

Avec la confiance qu'inspire la mesure CHRS Pôle Territorial, les mesures judiciaires ne sont pas forcément renouvelées et lorsque l'enfant a des besoins spécifiques, le diagnostic des professionnels du service est reconnu.

Avec le temps consacré à l'explication, la réassurance, les accompagnements physiques, les parents parviennent à adhérer aux mesures d'aide éducatives prononcées, créent ou reprennent pleine possession de leurs compétences parentales avec l'unique soutien du référent social Pôle Territorial.

CARACTERISTIQUES DES MENAGES PRESENTS EN 2018

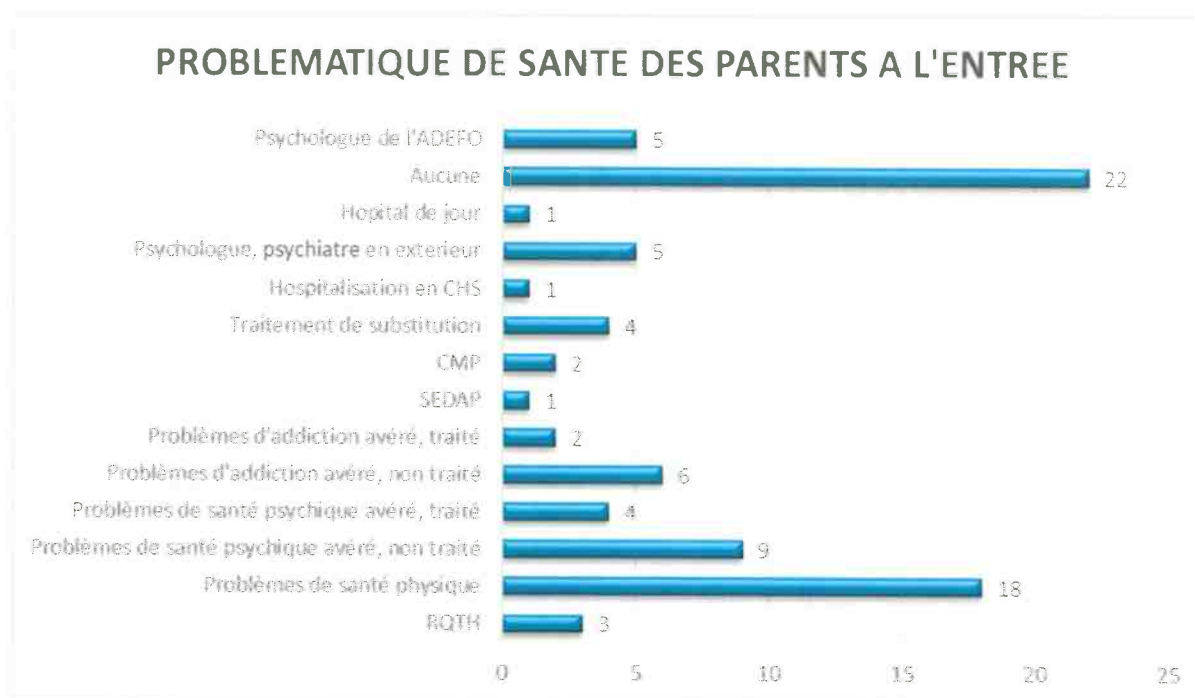


23 ménages sur 32 ont commencé leur accompagnement par le service Pôle Territorial à partir d'un logement en bail associatif.

9 ménages sur 32 ont été accueillis dans notre service, suite à une expulsion locative et 7 d'entre eux en sont à plusieurs expulsions locatives.

24 ménages sur 32 sortent de structures d'hébergement avant leurs arrivées au Pôle Territorial.

Un ménage a décohabité, suite à des violences conjugales et intrafamiliales. L'autre concerne le départ d'une jeune majeure.



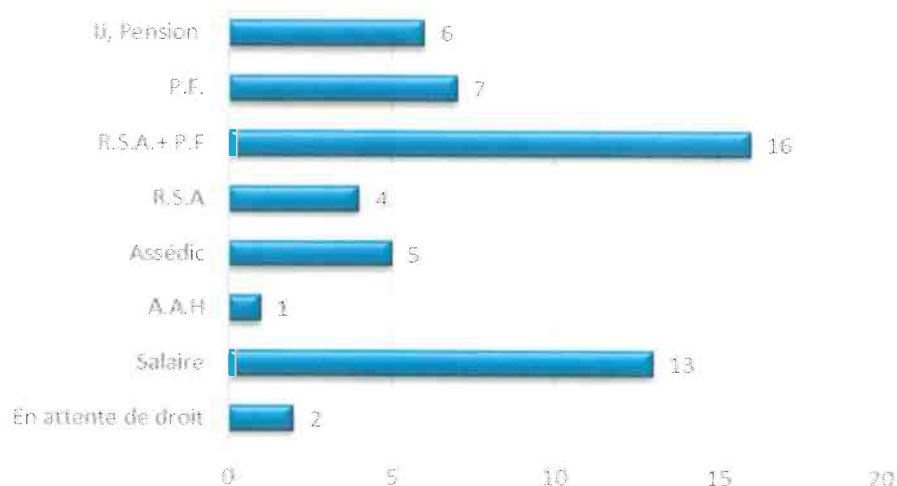
A l'entrée, sur 50 adultes 22 d'entre eux ne présentent aucun problème de santé.

Pour les 28 personnes restantes, il est a noté qu'elles cumulent nombres de problématiques de santé.

A l'entrée, 1 personne a eu dans son parcours une hospitalisation en psychiatrie et 13 personnes une problématique psychique avérée.

Le service fait appel à la psychologue de l'ADEFO pour avoir un rendez-vous rapide ainsi qu'une évaluation en vue d'une orientation spécialisée.

RESSOURCES A L'ENTREE

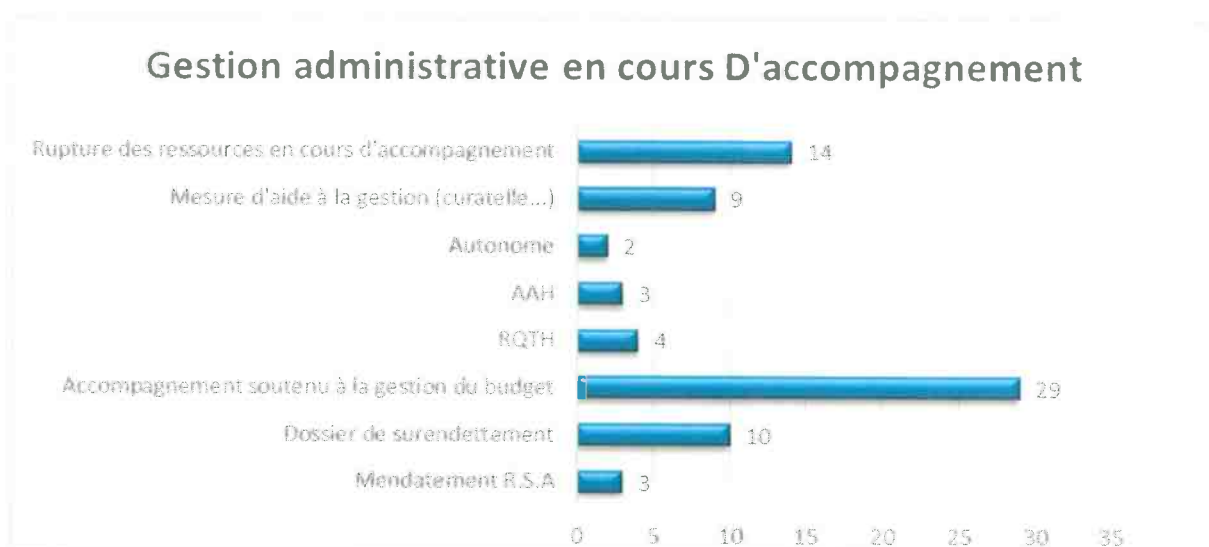


A l'entrée, 18 des 32 ménages ont des ressources issues du travail, 2 sont en attentes de droit et 12 cumulent plusieurs sources de revenus, le plus souvent des minimas sociaux.

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE À L'ENTRÉE



Pour rappel, la préconisation principale de la commission SIAO est la gestion administrative et budgétaire. Cette année, les 32 ménages sont concernés même si 26 % d'entre eux sont considérés comme autonome par l'évaluateur.



En cours d'accompagnement seul 6 % de l'effectif est réellement autonome dans la gestion administrative et budgétaire.

14 personnes, soit 43 % de l'effectif a eu une rupture de ressources dans l'année.

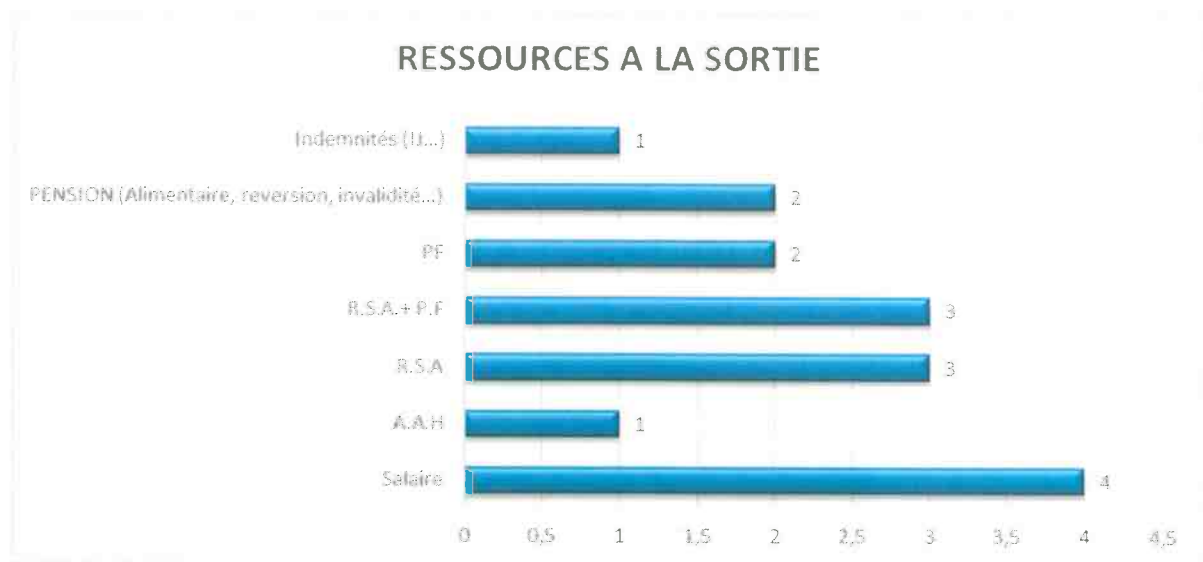
37 % des ménages ont accepté et obtenu une mise sous protection de leurs ressources à l'initiative du service Pôle Territorial ou ont accepté le mandatement de leur RSA à l'ADEFO.

29 ménages sur 32 bénéficient d'un accompagnement soutenu en matière de gestion budgétaire et 10 ont déposé dans l'année, un dossier de surendettement.

Ces chiffres tendent à démontrer que l'argent a une place particulière dans le fonctionnement des ménages orientés en CHRS. Ils sont à rapprocher du nombre de ménages accompagnés suite à une expulsion locative voire plusieurs pour certains.

Travailler sur le budget familial est plus compliqué avec les couples car l'argent devient un enjeu entre l'homme et la femme.

Quel que soit à problématique budgétaire qui a conduit les ménages à se retrouver en CHRS, l'éducation au budget est un sujet incontournable pour avoir de réelles perspectives de relogement en vue d'une insertion sociale pérenne.



En ce qui concerne les ressources à la sortie, sur les 11 ménages sortis ; soit 34 personnes dont 13 adultes et 21 enfants ; 4 adultes perçoivent un salaire, 5 autres ont comme ressources principales des minimas sociaux et 4 des ressources liées aux difficultés de santé.



42 % des 11 ménages sortis sont autonomes dans la gestion administrative et financière. A cela, il faut ajouter 8 % qui ont déposé un dossier de surendettement et 8 % qui ont bénéficié d'une procédure de rétablissement personnel, démarche qui leur ont permis de trouver un équilibre budgétaire.

Les situations restent cependant fragiles mais les personnes ont développé la capacité à faire confiance et de savoir demander de l'aide à bon escient.

25 % des ménages, soit 3 familles, ont accepté leurs difficultés et de bénéficier d'une mise sous protection de leurs ressources.

Les 17 % de ménage avec des difficultés avérées en termes de gestion administrative et budgétaire correspondent à deux familles pour qui le suivi CHRS s'est toujours effectué depuis leur propre logement.



Avec 82 % soit 9 ménages sur 11, le relogement dans le parc public demeure la solution de relogement des familles hébergées en CHRS d'autant que pour les deux autres sorties, nous ne pouvons pas à proprement parler de relogement puisqu'il s'agit d'une solution familiale.

Il est à noter que 8 ménages ont été relogés dans l'année tout en continuant à bénéficier de l'accompagnement CHRS Pôle Territorial car l'attribution d'un logement HLM ne signifie pas que le ménage a réglé toutes les difficultés qui l'ont conduites à être orienté en CHRS.

Ce relogement est un moment charnière dans l'accompagnement global de la famille. Il nécessite un temps de travail conséquent pour obtenir les documents et devis nécessaire au dépôt de garantie, cautionnement, assurance habitation, mobilier et électroménager et le cas échéant à l'obtention d'un prêt CAF.

En amont le travailleur social intègre dans le budget mensuel la programmation de la sortie. La famille est incitée à mettre de l'argent de côté pour financer son déménagement, l'ouverture des compteurs et acheter progressivement ce dont elle aura besoin dans son futur logement.

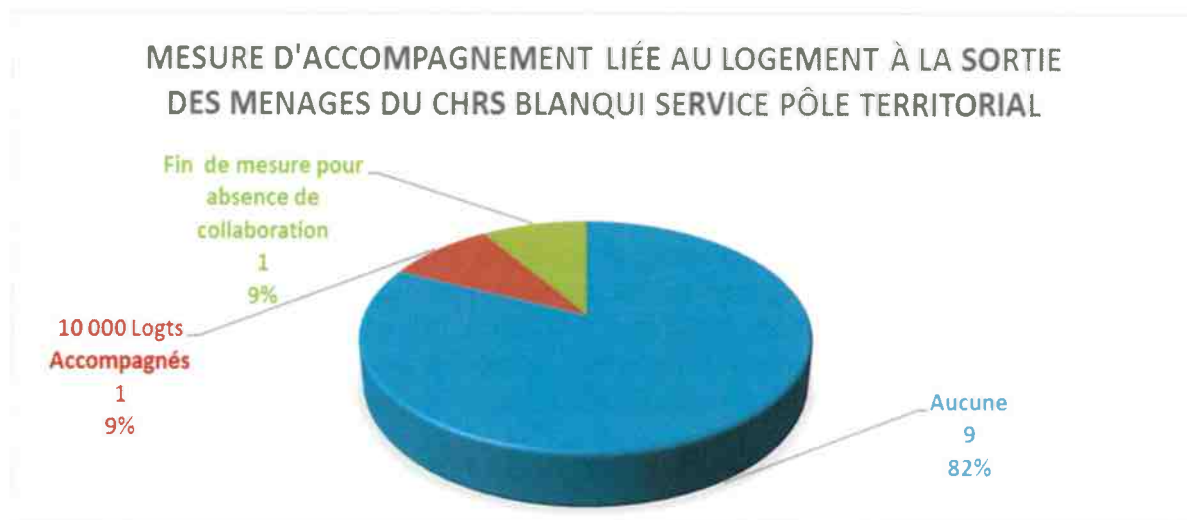
Le travailleur social du service doit aussi organiser matériellement l'entrée en CHRS ou à la sortie en logement personnel. Ceci implique de faire connaître les enseignes à bas coût ou de seconde main qui correspondent au budget familial, de chercher les personnes ressources susceptibles d'être présentes au moment voulu et de prévoir l'imprévu comme le risque que les personnes ne viennent pas le jour du déménagement.

Le professionnel du service accompagne la famille dans l'agencement, l'installation dans les lieux, en commençant par le changement d'adresse officiel auprès de chaque organisme et interlocuteur comme l'école, les impôts, les Pôle Emploi, la banque, la sécurité sociale...

Dans un second temps il faut travailler autour du budget qui a été déstabilisé par le déménagement. Le travailleur social doit s'assurer de l'organisation du quotidien, de la mise en place des prélèvements automatiques, des titres de transport, des places en Multi-Accueil ou dans les écoles ainsi que de la connaissance des trajets pour s'y rendre.

Le travailleur social doit créer un nouveau réseau autour de la famille avec le Conseil Départemental (assistante de service sociale, PMI...), le médecin traitant, les centres sociaux dans le nouveau quartier d'habitation avant de clore la mesure CHRS.

Ce temps de création de lien est nécessaire pour minorer le risque de retour à la situation initiale.



Cette année, la situation de 5 ménages a de nouveau été présentée, dans une commission pour une orientation dans un dispositif adapté à l'évolution de leurs situations et/ou dans la commission spécifique sortant d'hébergement ou 10 000 logements accompagnés.

Nous constatons qu'un nouveau passage en commission peut être porteur d'une nouvelle énergie pour le travailleur social et la famille mais qu'il peut aussi amener son lot de désillusion, car tous les efforts pour stabiliser sa situation dans l'espoir d'accéder à un logement adapté dans un quartier qu'elle a choisi ne sont pas forcément récompensés.

Par exemple, un ménage de 4 personnes est passé en commission spécifique « sortant d'hébergement ». Les bailleurs sont restés frileux pour le reloger car il est récidiviste dans le schéma de l'expulsion locative. Le travailleur social a pourtant œuvré pendant plusieurs mois pour que la famille accepte et fasse les démarches nécessaires pour obtenir une mesure de mise sous protection de ses ressources qui avoisinent 3 200 € mensuels avec Mr en CDI à temps plein et Mme en invalidité, plus les prestations familiales.

Il n'est pas rare que les bailleurs exigent la poursuite de notre accompagnement après le relogement pour garantir l'entrée dans le logement et garder un interlocuteur de choix en cas de non-paiement notamment. La prise en charge CHRS ne s'arrête donc pas à l'attribution du logement mais permet une réelle intégration dans le nouveau quartier pour la famille.

III - ILLUSTRATION PAR DEUX SITUATIONS

1/ FAMILLE MB AVEC 4 ENFANTS

Mme est née en 1969 et Mr en 1988. Mme a eu 4 enfants :

- Nicolas, né le 25/10/1996 ;
- Séverine, née le 16/06/1998 ;
- Vincent, né le 19/03/2001 ;
- Adeline, née le 14/01/2008. Suivi ASE et accompagnements spécialisés (IME...), mesure d'investigation en cours

Et Mr a obtenu en cours de mesure CHRS des droits de visite et d'hébergement pour sa fille Océane 8 ans, un week-end sur deux et la moitié des vacances scolaires.

La famille est logée à Dijon par VILLEO suite à un DALO après une expulsion locative.

Le service Pôle territorial du CHRS Blanqui a repris l'accompagnement social global en avril 2016, soit moins de deux semaines après que ce soit tenue une rencontre où étaient représentés, le bailleur, la DDCS ainsi que l'ADEFEO qui faisait suite à des plaintes du voisinage auprès des élus du quartier. En effet, la famille avait bénéficié d'une précédente mesure CHRS qui avait pris fin un an auparavant après 10 mois de vaines tentatives.

La fiche d'orientation de la Commission SIAO présentait la situation de la famille, comme suit :

- Ont été accompagnés par le CHRS Pôle Territorial de l'ADEFEO de mai 2014 à février 2015. Le suivi s'est arrêté à défaut d'implication du ménage dans l'accompagnement.
- Défaut paiement du loyer depuis avril 2015.
- Ressources : RSA + prestations familiales.
- Diverses dettes : locatives (parc social et parc privé), énergie, consommation.
- Défaut d'entretien du logement, entassement, plaintes du voisinage.
- Ont des animaux (chats, chiens, lapins).
- La demande d'accompagnement SDAT ACOR Dijon a été refusée en 2015.

Les préconisations pour l'accompagnement CHRS Blanqui service Pôle Territorial étaient les suivantes :

- Accompagnement autour du logement : hygiène, entretien, occupation...
- Accompagnement administratif et financier, en lien avec l'AGBF : paiement du loyer et des charges, endettement...
- Accompagnement autour de la situation des enfants, en lien avec les services spécialisés
- Evaluation d'une solution de sortie adaptée

L'entrée était conditionnée à de la mise en place de mesures AGBF et AEMO, ainsi qu'aux résultats de la mesure d'investigation ACODEGE.

Suite à la récurrence des plaintes du voisinage, l'accompagnement CHRS Blanqui Pôle Territorial a débuté le 18 avril 2016, alors que la famille était encore 7^{ème} sur la liste d'attente et que les mesures AGBF et AEMO n'avaient pas été mise en place.

Cette nouvelle prise en charge a donné lieu à l'élaboration d'un projet accepté et signé par la famille. Ce projet visait prioritairement à améliorer la manière d'occuper la maison, le savoir habiter. L'ADEFO a mobilisé dans un premier temps deux travailleurs sociaux référents qui effectuaient, chaque semaine, plusieurs visites à domicile.

Si la plupart des interventions avaient pour objet le travail sur l'hygiène et l'entretien de la maison, la découverte de difficultés financières majeures et l'existence d'un endettement conséquent a conduit les travailleurs sociaux, en l'absence de mesure AGBF, à également engager des démarches administratives et budgétaires, souvent dans l'urgence (coupure d'énergie).

Un dossier de surendettement, après de nombreuses démarches effectuées avec la famille et de nombreux rendez-vous, a été finalisé et déposé à la Banque de France. Elle a mis en place une procédure rétablissement personnel ce qui a permis l'effacement des dettes de la famille.

Comme la demande AGBF n'avait pas été constituée en amont de l'entrée, le service Pôle Territorial l'a faite et le Juge des enfants a décidé de la mise en place d'une mesure en août 2017.

Grâce à l'intensité de l'accompagnement que nous avons effectué pendant ces deux mesures CHRS à un an d'intervalle, nous avons pu constater que la famille peut consentir à des efforts mais qu'elle se trouve dans des grosses difficultés de s'approprier les normes du vivre ensemble.

Par exemple, nous avons pu dénombrer dans la cour 6 voitures, 6 scooters ainsi que de nombreux pneus et autres détrit. Les professionnels ont indiqué que cet entassement n'était pas acceptable pour les voisins, leur famille et la société en générale.

Lors de la visite suivante, il ne restait que deux véhicules et les déchets étaient entreposés dans une remorque. Nous avons pu observer que tous les temps de vacances qui correspondaient au retour des enfants au domicile de leur mère, la cour ainsi que la maison se trouvent à nouveau dans un état déplorable avec des détrit, de toutes sortes, éparpillés un peu partout.

La situation a nécessité que nous aidions et accompagnions la famille à la déchetterie à 2 reprises, afin de vider la cour. Depuis, le couple s'organise avec des amis et Mme a su dire que ces nouvelles conditions d'habitat étaient effectivement plus agréables, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de la maison.

Après 26 visites à domicile, 37 entretiens téléphoniques ou démarches réalisées par téléphone et 4 entretiens au bureau pour démarches administratives (dossier de surendettement, contrats énergie...), ainsi qu'une visite tous les 2 mois de la cheffe de service au domicile familial, la cour pouvait encore être jonchée de détrit en tous genres même si nous avons mis en place l'intervention d'une TISF UNIDOM une matinée par semaine.

Notre vision de l'hygiène et d'une maison tenue n'est pas la même pour la famille.

La maison actuelle reste trop grande par rapport aux ressources et à la composition familiale.

Seul Vincent est en permanence au domicile et la maison s'est dégradée : vitre cassée au-dessus de la porte d'entrée, chéneau déboîté, garage détérioration, plafond de la pièce à droite de l'entrée qui menaçait de s'effondrer...

Après la fin de la mesure CHRS, nous savons que, même si la famille fait preuve de bonne volonté et a accepté notre intervention, celle-ci devra encore être accompagnée.

Les déficits éducatifs et le comportement du fils aîné, font que la situation que nous avons décrite ci-dessus peut s'aggraver lors du retour des enfants. Cependant le couple est soucieux du bien-être des enfants, et applique ses propres normes et ses propres valeurs. Madame est une mère aimante protectrice et très proche de ses enfants. La famille a une vie sociale intense, avec beaucoup de vas et viens et un accueil chaleureux.

Comme il nous semble difficile d'escompter une quelconque modification complète du mode de vie de cette famille, nous avons présenté cette situation dans une commission qui a acté la mise en place d'une mesure 10 000 logements accompagnés.

L'objectif est de favoriser le relogement du ménage dans la métropole Dijonnaise, hors bâtiment HLM et dans un produit logement adapté à sa manière de vivre (réparation de scooters, nombreux va et vient de leurs nombreux amis, entassement extérieur...) et donc avec un voisinage conciliant ou éloigné pour ne pas reproduire ce qui se passe à leur adresse actuelle.

La DDCS nous a accordé 3 mois de « tuilage » avec les nouveaux référents du dispositif 10 000 logements accompagnés afin que cette famille garde un accompagnement social actif le temps de la mise en place de la nouvelle mesure d'accompagnement.

2/ FAMILLE DF ET DEUX FILLES

Mme est née en 1975 à Chalon-sur-Saône. Elle est originaire de Chalon sur Saône. Elle est la cadette d'une fratrie de trois enfants. Sa mère a quitté son père suite à des violences conjugales et Mme dit avoir été élevée par un beau-père bienveillant. Elle a coupé les liens avec sa famille à la mort de son beau-père en 2008.

Mme a eu 2 filles Juliette née en 2006 à Dijon et Ambre née en 2016 à Dijon. Le père de Juliette est dépendant à l'alcool et s'est montré de plus en plus violent. Madame le quitte en 2009. Ambre quant à elle n'a pas été reconnue par son père.

En 2009 Mme rencontre Mr, né en 1979, à Dijon. Ils disent ne pas former un couple mais ils décident, en août de la même année, de vivre en co-location, comme des amis, pour partager les frais de loyer. Mme et Mr vivent leur vie, ils ont un réseau d'amis commun. Mme est enceinte d'Ambre. Elle vit sa grossesse au côté de Monsieur, qui l'aide également à prendre en charge Juliette.

Le couple travaille, partage les frais et s'épaula dans la prise en charge des enfants. Mr est licencié en 2015. La CAF déclenche un contrôle suite à l'ambiguïté « colocation-couple », auquel le couple ne donne pas de suite. Les prestations sont suspendues courant 2016. Ils ne peuvent plus payer le loyer et font l'objet d'une mesure d'expulsion. Ils ont devancé l'expulsion en octobre 2018. Mr est hébergé avec les deux filles de Mme chez sa mère à Dijon alors que Mme est logée chez des amis. Elle continue de travailler mais la famille de Monsieur lui prend tout son argent. Elle finit par contacter le 115 et la famille est accueillie sur le service Hébergement d'Urgence de l'ADEF0 en mars 2018.

Ils sont orientés par le SIAO sur notre service en juin 2018 et nous les installons dans un appartement associatif fin juin.

A cette période, leurs ressources étaient constituées d'un salaire et de l'ASS pour environ 1300€. Le couple était alors en attente des prestations CAF (PAJE-AF). Un dossier de surendettement restait à faire et à déposer pour des dettes qui s'élevaient à 9133€.

Lors de leur passage en Commission SIAO, les principales préconisations étaient :

- Un accompagnement à la gestion administrative et budgétaire en lien avec le dossier de surendettement qui va être constitué.
- Un accompagnement à la formation et à l'insertion professionnelle (préparation à la recherche d'un emploi pour Mr).
- Un soutien psychologique pour l'ensemble des membres de la famille.
- Et l'évaluation de l'accès au logement autonome

DEROULEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT :

Le couple a très vite pris ses marques sur le quartier où se situe l'appartement dans lequel l'ADEF0 les héberge.

Madame a énormément travaillé sur les deux mois d'été avec des remplacements de collègues lui faisant faire l'équivalent d'un salaire à temps plein. Nous avons pu trouver des places sur le centre aéré pour Juliette et Ambre a continué de bénéficier du multi accueil « Coccinelle & Coquelicot » de l'ADEF0.

Comme Mr était sans activité professionnelle, il avait la charge des trajets pour accompagner les filles et il s'occupait d'entretenir l'appartement.

Mme disait savoir s'organiser et faire ses papiers, ce qui nous a permis de déposer le dossier de surendettement mi-septembre.

Fin septembre, Mme est épuisée de son été passé à travailler. Elle a commencé à parler de tensions relationnelles avec Mr qui lui parlait mal et exigeait toujours plus au niveau financier. Il se montre jaloux des filles à qui Madame achète des vêtements et des fournitures scolaires notamment pour Juliette.

L'éducatrice spécialisée référente de la situation et la cheffe de service, rencontrent régulièrement le couple, au bureau ou à domicile, pour échanger sur les moments de tensions et de « crises » ainsi que sur le manque de motivation de Mr pour retrouver une activité salariée.

Suite à un problème d'infection au pied, Mme a été hospitalisée. Un arrêt de travail reconductible de semaine en semaine a été prescrit à compter du 21 septembre.

Fin septembre, le différentiel à donner à l'Assistante Maternelle pour Ambre, était très important et les tensions sont devenues plus « palpables » au sein du couple. Mr, malgré des entretiens avec notre collègue référente de l'insertion professionnelle et le référent pôle emploi, ne savait toujours pas dans quel secteur travailler.

Pour compenser la perte de ressources, nous avons mis en place des colis alimentaires et l'Epicerie Sociale. Fragilisée par son problème physique qui a de grandes répercussions sur la santé psychique, des accompagnements physiques pour les rendez-vous ont été organisés, avec le travailleur social.

En novembre 2018, Mme a contacté sa référente pour dire que Mr lui avait fait subir des violences et qu'elle l'avait mis dehors.

Au regard de la situation, nous avons proposé à Madame de contacter le Conseil Départemental pour trouver une famille relai sur quelques jours, ce qu'elle a refusé. Dans le même temps, une fin de prise en charge officielle a été prononcée pour Mr et un hébergement d'urgence lui a été proposé en concertation avec le CHRS Sadi Carnot.

L'assistante sociale de la police et Solidarité Femmes ont été contacté, pour que Madame ait des relais pour travailler sa problématique. Elle est très fragile et nous nous sommes questionnés sur sa « capacité » à protéger ses filles dans la mesure où elle nous a révélé avoir déjà subi des violences de la part de Mr depuis qu'elle vivait avec lui. La police a pu retrouver les dépôts de plainte et a encouragé Madame à engager des poursuites, ce qu'elle n'a pas fait.

Mme a parlé des événements violents en présence de Juliette, en cherchant toujours son approbation et son témoignage sur les faits. Juliette a confirmé au travailleur social, que Monsieur avait déjà tapé sa mère et elle pouvait dire qu'elle avait peur que sa mère « craque » et décide de reprendre la vie commune « comme les autres fois ».

Suite à ces déclarations, Juliette a eu des entretiens, en individuel, avec la psychologue de solidarité femme et sa mère des rendez-vous avec ses filles auprès de la psychologue de l'ADEFO. Juliette s'est sentie soulagée de la situation tout en restant très protectrice à l'égard de sa mère. Nous avons alors compris que c'était Juliette qui avait mis Mr dehors en refermant à clé derrière lui.

La relation d'Ambre et Mr était très fusionnelle puisqu'il s'occupe d'elle depuis sa naissance et qu'elle l'appelle « papa ». Ambre a eu un passage difficile pour admettre ce changement.

Ambre a commencé à faire des cauchemars, à régresser et à faire des caprices. C'était une enfant que Mme avait déjà décrite comme timide. Elle s'inquiétait qu'elle ne parle pas à 2 ans.

Mme est en arrêt maladie avec reconduction pour « dépression ». Elle veut donner le change et écoute nos conseils mais aussi ceux des autres et se dit perdue dans la conduite à tenir pour remonter la pente.

Le climat familial s'est détérioré et Juliette, qui reste malgré tout une excellente élève, manifeste ses inquiétudes violemment face à cette mère qui ne la rassure pas. Elle a peur de devoir prendre en charge trop souvent sa petite sœur et de voir sa mère renouer avec son ancien compagnon.

Mme a une capacité d'analyse de la situation mais a du mal à mettre en application les conseils qui permettraient un changement. Sa fragilité ne lui permet pas d'être psychologiquement disponible en ce moment pour ses filles.

Nous avons sollicité une commission technique et nous sommes dans l'attente de la mise en place d'une aide éducative pour les deux enfants. Nous poursuivons la mesure CHRS.

Ce type de situation n'est pas unique dans notre effectif Pôle Territorial. Lors de la présentation de cette famille, nous aurions pu croire qu'en 6 mois la situation allait se rétablir car le couple parental se montrait volontaire et adhéraait parfaitement à l'accompagnement.

L'un était en CDI et l'autre prenait en charge le quotidien et les deux filles. De prime abord, nous trouvions Mme un peu énergique avec Mr mais finalement c'est une toute autre histoire qui s'est déroulée pendant les premiers mois d'accompagnement CHRS.

A aucun moment la violence conjugale n'a été nommée en amont de notre prise en charge et pourtant elle est récurrente dans cette situation. Elle représente désormais une action prioritaire dans notre accompagnement CHRS de cette mère de famille et de ses enfants en lien avec les partenaires adéquats. Les préconisations SIAO sont toujours notre priorité mais nous les travaillons avec le prisme de la violence intra familiale et pour une mère isolée suite à l'éclatement de la cellule familiale.

IV - CONCLUSION

Au-delà du bilan général, qui comme chaque année, fait état de l'efficacité de la mesure CHRS en diffus, nous constatons que les besoins des familles sont et demeurent conséquents.

Le nombre de personnes accompagnées, 90 en 2018 n'a jamais été aussi important et les problématiques sont multiples et enracinées dans le dysfonctionnement des ménages depuis des années voire plusieurs générations.

Après seulement de 2 ans d'accompagnement CHRS, de ses familles très carencées, la situation est stabilisée avec un risque contrôlé de rechute.

La veille sociale est assurée par le Conseil Départemental avec qui le relais est fait pour chaque fin de mesure CHRS.

L'équipe du service Pôle Territorial du CHRS Blanqui,

Edwige Chervet,
Cheffe de service.

I - INTRODUCTION

Le territoire :

Le Val de Saône est un territoire rural situé à l'Est de Dijon. Il est composé de 3 cantons. Les principales villes sont Auxonne, Genlis et Pontailler sur Saône.

Mise à part le train, qui relie Genlis et Auxonne à Dijon, cité administrative pour la plupart des dossiers (CAF, Préfecture, CPAM, Trésor Public, Service des Impôts, Etablissement Médicaux...), les habitants doivent avoir leur propre moyen de transport sinon, la ruralité est un facteur d'isolement social et professionnel.

Pour la majorité des ménages que nous accompagnons, nous devons effectuer avec eux ce lien avec Dijon, pour les services de santé. Les « accompagnements physiques » prennent alors tous leur sens.

Le public accueilli au CHRS Val de Saône, outre son isolement, présente des difficultés pour se projeter dans un autre environnement que celui qu'il connaît. L'entrée ou la poursuite d'une démarche d'insertion professionnelle, à 89 % préconisée par la Commission SIAO, est donc très limitée.

La grande précarité, personnelle, affective, psychique et sociale conjuguée à des problématiques d'addiction non traitées notamment (65 %), et de santé physique, sont un frein à l'insertion professionnelle, tout comme l'absence de moyen de transport personnel (76 %).

Les bureaux et les locaux collectifs :

En 2017, les bureaux exigus, initialement situés Impasse Louis Pergaud à Genlis, ont été transférés Impasse du Vernois toujours à Genlis.

Depuis toujours nous partageons les bureaux situés au rez de chaussée du bâtiment avec l'Arc en Ciel et l'Escale qui se charge des ménages à accueillir en urgence dans les locaux du 1^{er} étage de ce bâtiment.

Un travailleur social ADEFO en charge des mesures IML et d'accompagnement vers le logement d'abord sur le territoire, bien que rattaché à l'équipe du SDAL de Dijon, est présent sur le site à mi-temps.

L'ouvrier d'entretien, intervient à la demande selon ses disponibilités, pour les dispositifs CHRS, Pension de Famille et pour l'Association l'Arc en Ciel et l'Escale.

A Auxonne, la ville nous met à disposition au centre-ville, une salle pour les actions collectives et les permanences. Nous utilisons également ce lieu comme bureau.

Le partenariat avec le Conseil Départemental à Genlis et à Auxonne ainsi que le CCAS d'Auxonne et les acteurs de terrain :

L'ADEFO est implantée sur le secteur du Val de Saône depuis 1988 et a toujours étroitement travaillé avec les acteurs de ce territoire. Depuis ces dernières années, avec la mise en place du SIAO, les travailleurs sociaux du CCAS d'Auxonne et du Conseil Départemental de Genlis participent aux commissions SIAO mensuelles et donc à la prise de décision concernant l'orientation des ménages.

Par ailleurs, comme notre Association est connue et reconnue sur ce secteur, les partenaires du domaine du soin, les mairies, les autres associations comme les Resto du Cœur et le Secours Populaire travaillent en étroite collaboration avec nous.

II - DONNEES SPECIFIQUES

Les fréquentations :

Sur les 171 places CHRS financées par la DDCS à l'ADEFO, 12 sont dédiées à l'accueil des ménages du Territoire du Val de Saône.

Tous les séjours sont supérieurs à 6 mois. La durée moyenne de prise en charge des 7 personnes sorties en 2018 (3 ménages et une jeune majeure) est de 22,5 mois.

Le service accompagne 16 ménages soit 23 personnes dont 7 enfants (mineurs ou non) en 2018.

5 nouveaux ménages ont intégré le service CHRS Val de Saône de l'ADEFO en 2018.

5 828 nuitées ont été effectuées cette année ce qui équivaut à l'accueil de 16 personnes chaque nuit.

Les populations accueillies :

Les plus de 45 ans (9 personnes) sont les plus représentés. La particularité de ce territoire rural est de n'accueillir que 3 enfants mineurs en 2018.

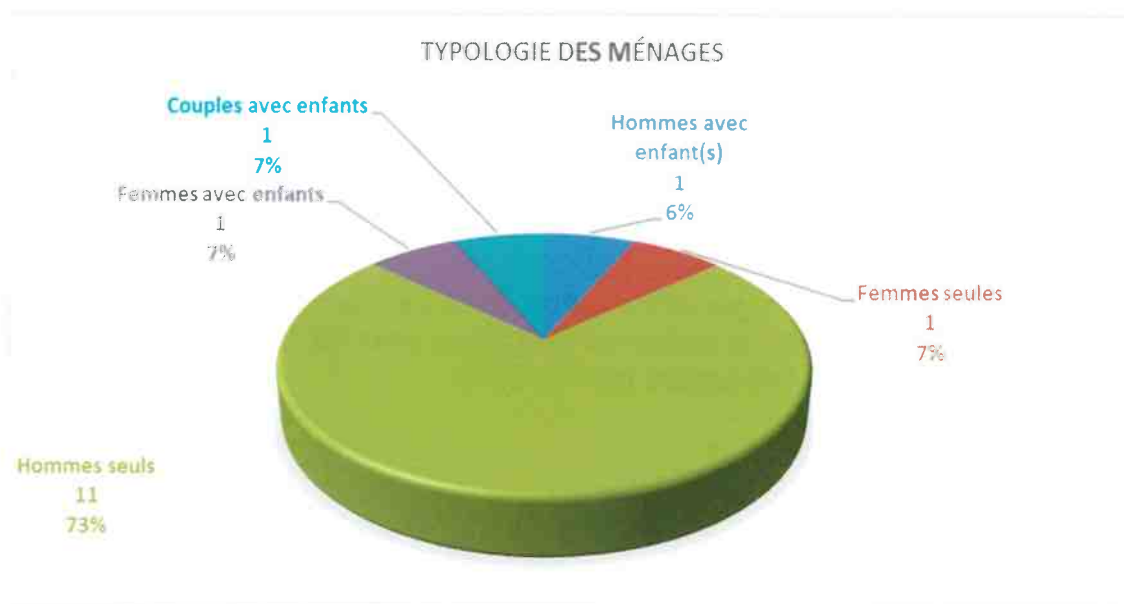
Nous avons accueilli 4 jeunes de 18 à 25 ans cette année.

Sur les 23 personnes accueillies, 14 d'entre elles, soit plus de la moitié de l'effectif, sortaient d'hôpital psychiatrique ou ont une problématique psychique avérée.

Les 3 femmes accueillies cette année ont été victime de violence conjugale ou intrafamiliale.

8 nouvelles personnes soit 6 ménages ont intégré le CHRS Val de Saône cette année. 66 % de l'effectif a donc été renouvelé en 2018.

A L'ENTREE :



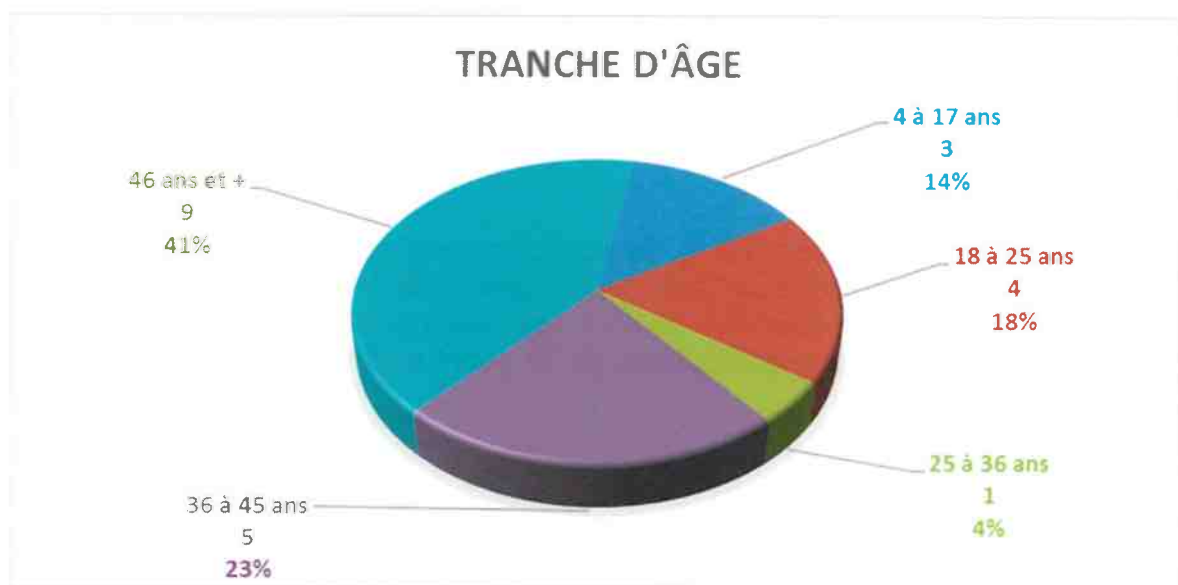
Les hommes seuls représentent 73 % du public accueilli contre 7 % pour les catégories femmes seules, et ménages avec enfants. Sur le secteur du Val de Saône, depuis plusieurs années, les ménages avec enfant(s) ne sont pas représentatifs de l'effectif, ce qui est à souligner, puisqu'il s'agit d'une particularité de ce secteur (à la différence de la Métropole Dijonnaise notamment).



Les 5 principaux domaines d'intervention préconisés par la Commission SIAO pour les 16 ménages accompagnés en 2018, étaient :

- Acquérir de nouvelles compétences parentales (34 %),
- Travailler à l'acquisition d'un savoir-faire en termes de gestion du budget et de l'administratif (65 %),
- Entrer ou poursuivre une démarche d'insertion professionnelle (56 %),
- Acquérir de nouvelles compétences dans la gestion du quotidien (65 %),
- Accéder à un logement (4 %)

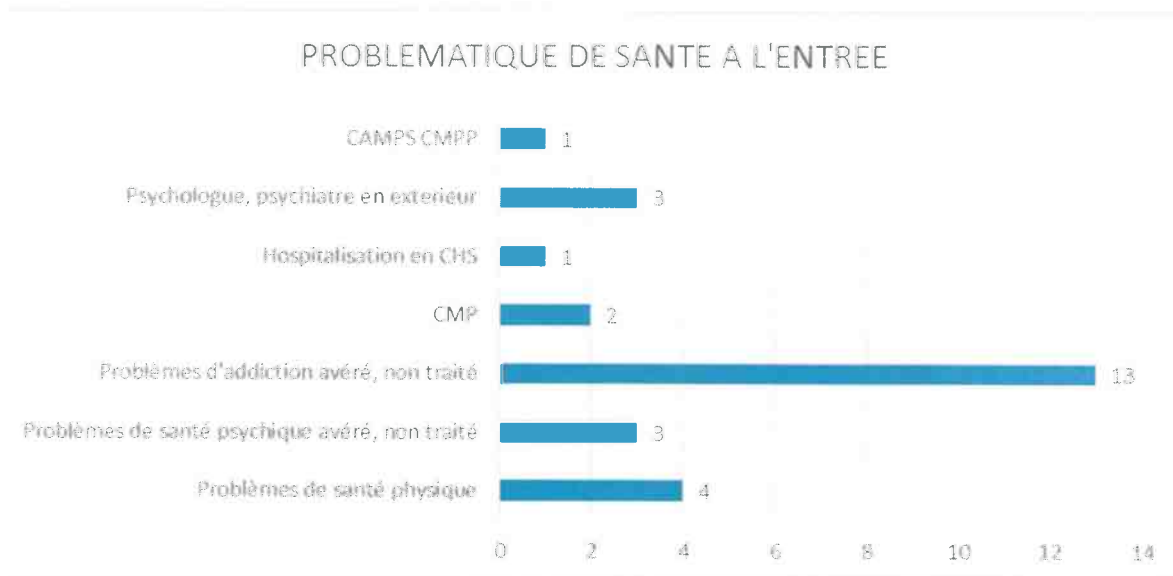
La préconisation « accès au logement » autonome n'est pas systématiquement notée sur la fiche d'orientation SIAO mais cet accès est obligatoire pour 63 % du public présent en 2018, soit 10 personnes, qui sont hébergées par l'ADEFEO.



Les 18/45 ans représente 45 % de l'effectif, mais les adultes de 46 ans et plus sont majoritaires.

Comme nous l'avons souligné plus haut, comparé aux CHRS ADEFEO situés en zone urbaine, notre public est plus âgé.

Les mineurs ne représentent que 14 % de l'effectif contre 57 % en 2016. Les enfants majeurs vivant au domicile de leurs parents comptent pour 17 %.



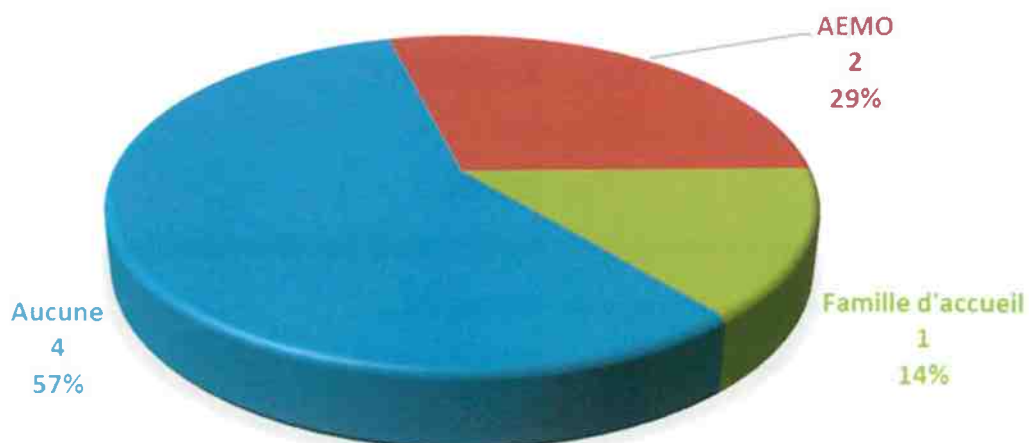
Même si la gestion administrative et financière, la gestion du quotidien et l'insertion professionnelle sont des objectifs prioritaires définis par la Commission SIAO, il s'avère que l'accompagnement au quotidien révèle que 90 % des 20 adultes accueillis en 2018 présentent des problématiques de santé.

Cet axe de travail devient alors notre priorité pour que les personnes accueillies puissent atteindre les autres objectifs.

En effet, seul deux personnes majeures sur 20 ne sont pas concernées par la problématique santé alors que les 18 autres peuvent cumuler plusieurs difficultés liées à la santé, qu'elle soit psychique ou physique.

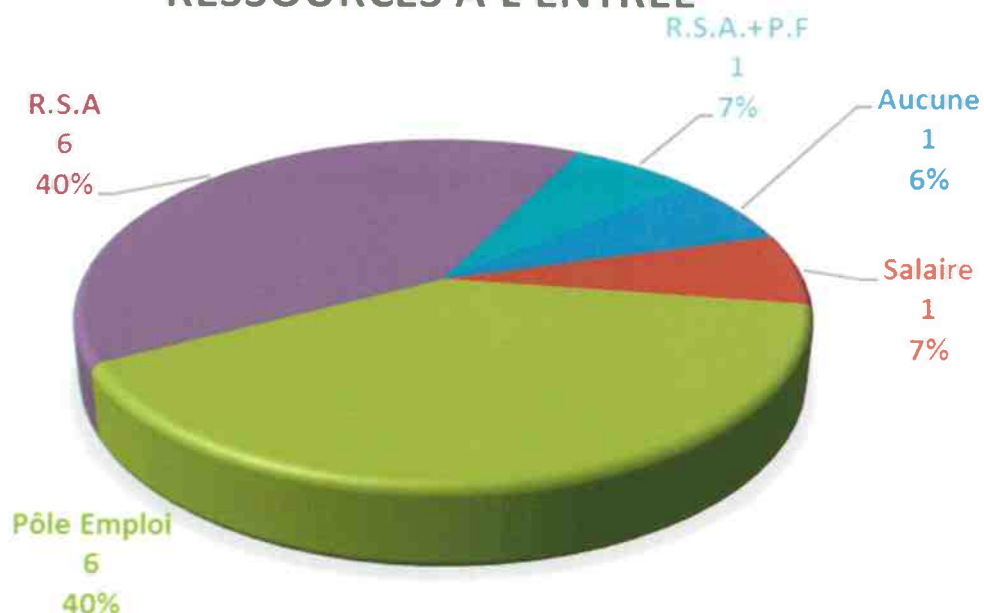
Il s'avère que 65 % de ces personnes ont un problème d'addiction non traité. 13 % ont un problème de santé psychique non traité, 35 % ont eu recours aux soins psychiques dans l'année écoulée et 26 % ont un problème de santé physique.

MESURE EDUCATIVE A L'ENTREE



Les 3 enfants accueillis cette année avec leurs familles bénéficient tous d'une mesure judiciaire liée à la protection de l'enfance. Les 4 enfants majeurs représentent 57 % de l'effectif des enfants et n'ont pas de mesure à l'entrée de leurs familles en CHRS.

RESSOURCES A L'ENTREE

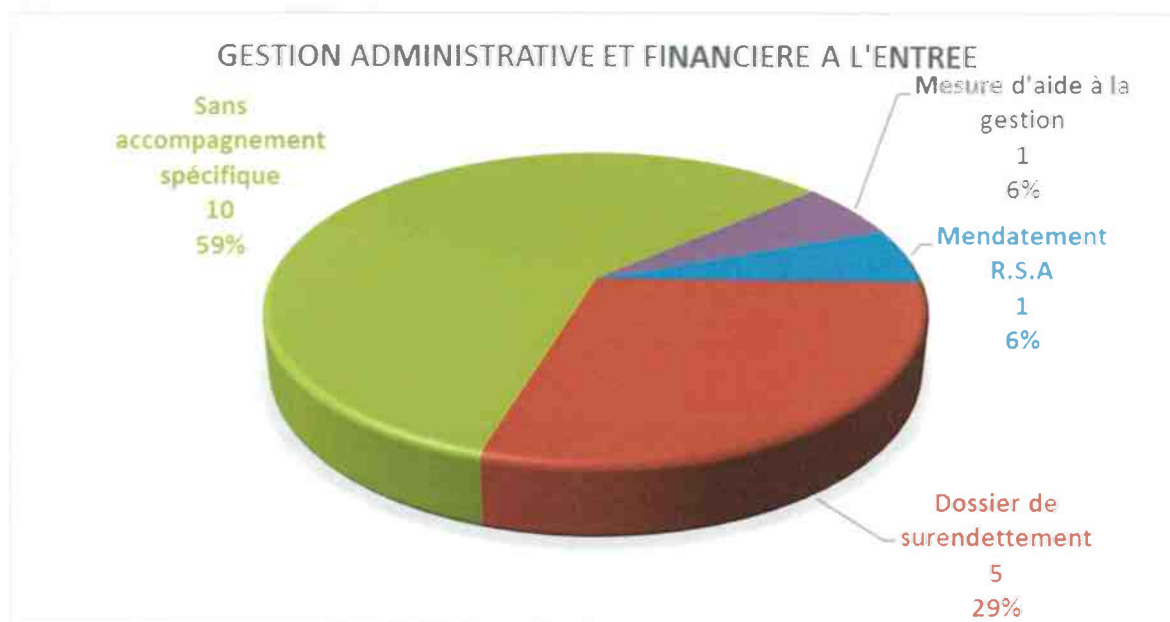


47 % des ménages contre 0 l'année dernière, ont des ressources issues du travail (salaire et Pôle Emploi). Ceci est à rapprocher de l'objectif « insertion professionnelle » qui a été préconisé, par la commission SIAO pour 56 % des adultes accueillis en CHRS Val de Saône.

Les 16 parents sont orientés en CHRS pour retrouver ou trouver un emploi afin dégager des ressources qui leur permettront d'apporter les garanties suffisantes au bailleur pour obtenir un logement autonome. Le service a accompagné les 4 enfants majeurs afin qu'ils puissent reprendre une formation grâce à la « garantie jeune », notamment, via la mission locale, qui est un partenaire privilégié du service pour les jeunes majeurs, qu'ils aient un statut de parent ou d'enfant majeur.

47 % du public vit grâce au RSA.

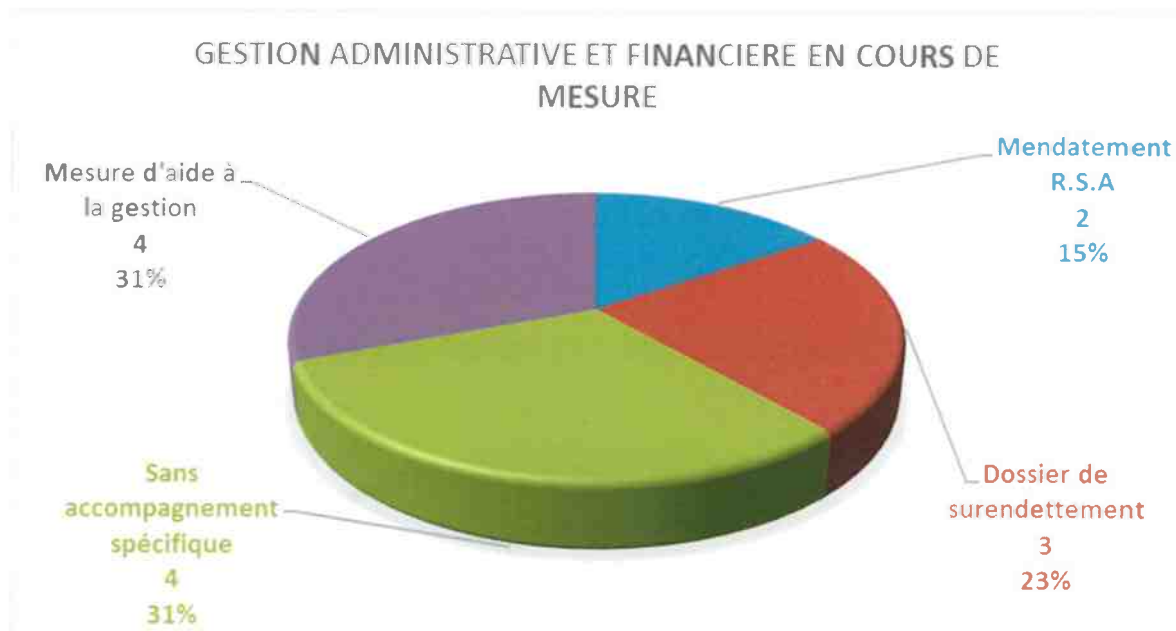
6 % sont sans ressources suite, pour la plupart du temps, à une rupture de droits CAF et 29 % ont déposé un dossier de surendettement à la Banque de France avant l'entrée en CHRS, contre 12% en 2017 et 19 % en 2016.



Ce chiffre montre que le public accueilli vit dans une très grande précarité financière car au-delà de leurs faibles ressources mensuelles, leur endettement est conséquent et chronique. En effet nous remarquons que certains ménages ont déjà déposé un dossier de surendettement par le passé ou que l'équipe éducative du service devra en constituer un de nouveau.

EN COURS D'ACCOMPAGNEMENT :

D'une manière générale, tous les accompagnements spécifiques d'aide à la gestion administrative et financière augmentent significativement en cours de mesure.



L'effectif des personnes accueillies en 2018, réellement autonome dans la gestion de son budget mensuel, passe de 59 % à l'entrée en CHRS à seulement 31 % en cours de d'accompagnement. Ceci s'explique par le fait que certaines difficultés dans la gestion du budget mensuel ou certaines dettes n'ont pas été détectées avant l'entrée en CHRS.

La mesure CHRS permet un accompagnement global et soutenu, nécessaire pour développer la confiance entre les ménages et les professionnels. Cet accompagnement, récurrent et de proximité, favorise la mise en lumière de l'étendue des problématiques notamment financières.

Pour 15 % le référent a mis en place un mandatement du RSA à l'ADEFO, le plus souvent dans l'attente de la constitution d'un dossier de demande de mise sous protection des ressources.

Un dossier de surendettement a été constitué et déposé par les travailleurs sociaux du CHRS Val de Saône pour 23 % des ménages en cours de mesure.

31 % des ménages bénéficient d'une mesure d'aide à la gestion budgétaire (AGBF / MASP / curatelle...), contre 6 % à l'entrée. Ceci démontre que les référents ont déposé pendant la mesure CHRS les dossiers nécessaires à la mise en place de cette aide à la gestion, sans laquelle le ménage aurait un risque accru de reproduire les comportements qui l'ont conduit à bénéficier d'une mesure CHRS. Cette mise sous protection est nécessaire pour tenter d'éviter une nouvelle expulsion locative et rassurer le bailleur qui sera peut-être moins frileux pour accorder une nouvelle attribution à la famille, si nécessaire.



En cours d'accompagnement, les sources de revenus ont changé. 78 % de l'effectif dégage des ressources issues du travail contre 47 % à l'entrée. En effet l'insertion professionnelle reste un challenge dans ce territoire rural car seules 2 des 16 ménages accueillis cette année sont véhiculés.

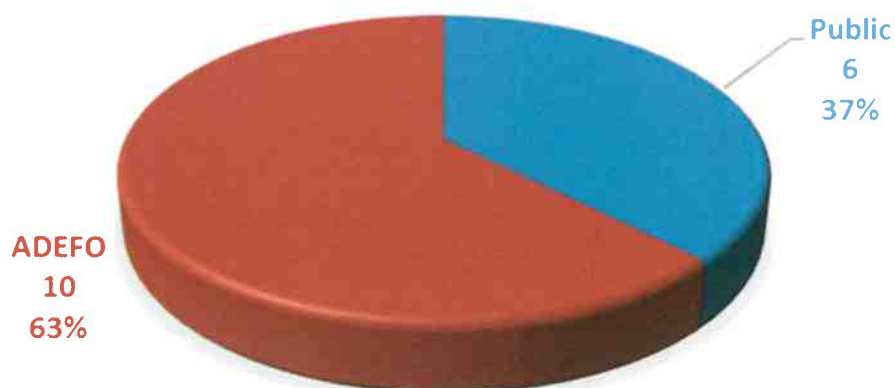
Si sur un territoire urbain, l'absence de permis de conduire ou de véhicule peut être compensée par les transports en commun, sur le territoire du Val de Saône, ce n'est pas possible au-delà du train qui permet de rejoindre d'autres villes de ce secteur géographique, la métropole dijonnaise ou Dole.

Si l'employabilité des personnes accueillies en CHRS est travaillée par l'équipe de professionnel – comme savoir se présenter en ayant une attitude adaptée, être à l'heure à un rendez-vous, avoir un CV, avoir accès à un titre de transport – les possibilités de trouver un emploi sur le secteur restent marginales.

Le service cherche à créer et à renforcer chaque année, un partenariat solide, avec le Pôle Emploi de Quetigny, antenne référente pour les personnes habitant le Val de Saône, les entreprises d'insertion de cette zone géographique et comme nous l'avons vu avec la mission locale pour les jeunes.

Pour 22 % de l'effectif, l'insertion professionnelle qu'elle soit en direction d'une formation, ou d'un emploi n'a pas été possible cette année soit par manque de moyen de locomotion en lien avec des horaires de travail atypique ou un état de santé ne permettant pas encore de travailler cet axe.

TYPE DE LOGEMENT EN COURS DE MESURE



L'ADEFO a hébergé 63 % de l'effectif cette année. Sur le secteur de Val de Saône nous sommes confrontés à des difficultés dans l'attribution d'un logement social adapté à la composition familiale des personnes que nous accompagnons.

Comme nous l'avons vu, le public CHRS Val de Saône est constitué à 80 % de personnes seules. Hors, il n'existe que très peu de petits logements sur ce secteur, à un prix qui correspond aux ressources mensuelles des ménages que nous accompagnons.

Depuis 2016, au regard du changement de public entre familles et personnes seules, l'ADEFO continue chaque année à modifier son parc de logement associatif sur ce secteur pour qu'il soit en adéquation avec la demande et les orientations SIAO.

La problématique du logement est réelle sur ce secteur et pour ce public à faible moyen financier et peu mobile. Certaines personnes arrivent sur notre secteur après avoir quitté un logement, énergivore, inadapté à la configuration familiale ou insalubre. Que ce soit en bail privé ou public, il y a une réelle pénurie de logement au Val de Saône.

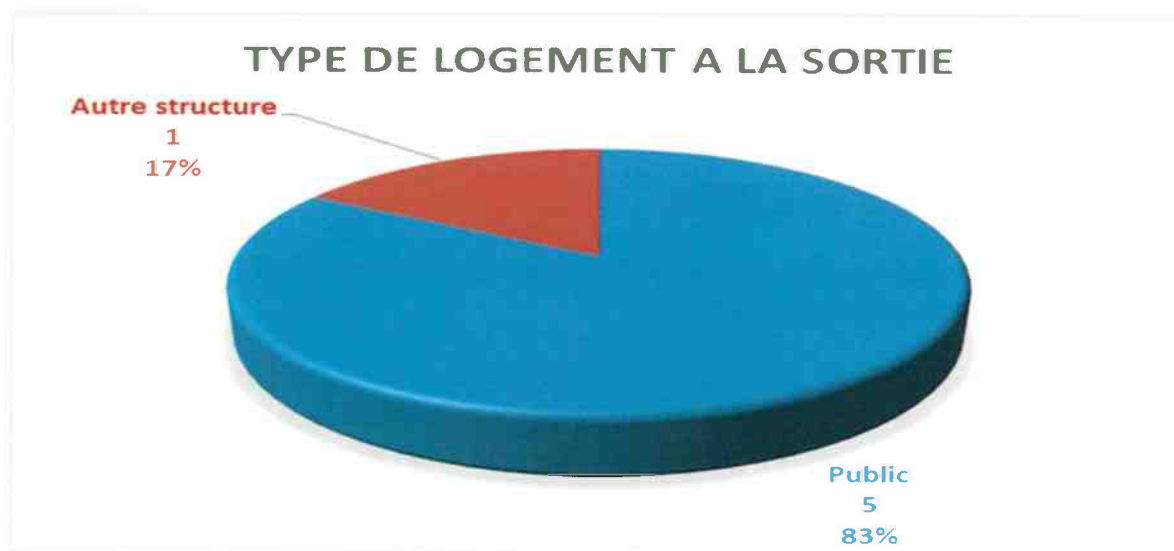
A LA SORTIE :

5 personnes (3 ménages) sont sorties en 2018.

Ces sorties représentent 46 % de l'effectif.



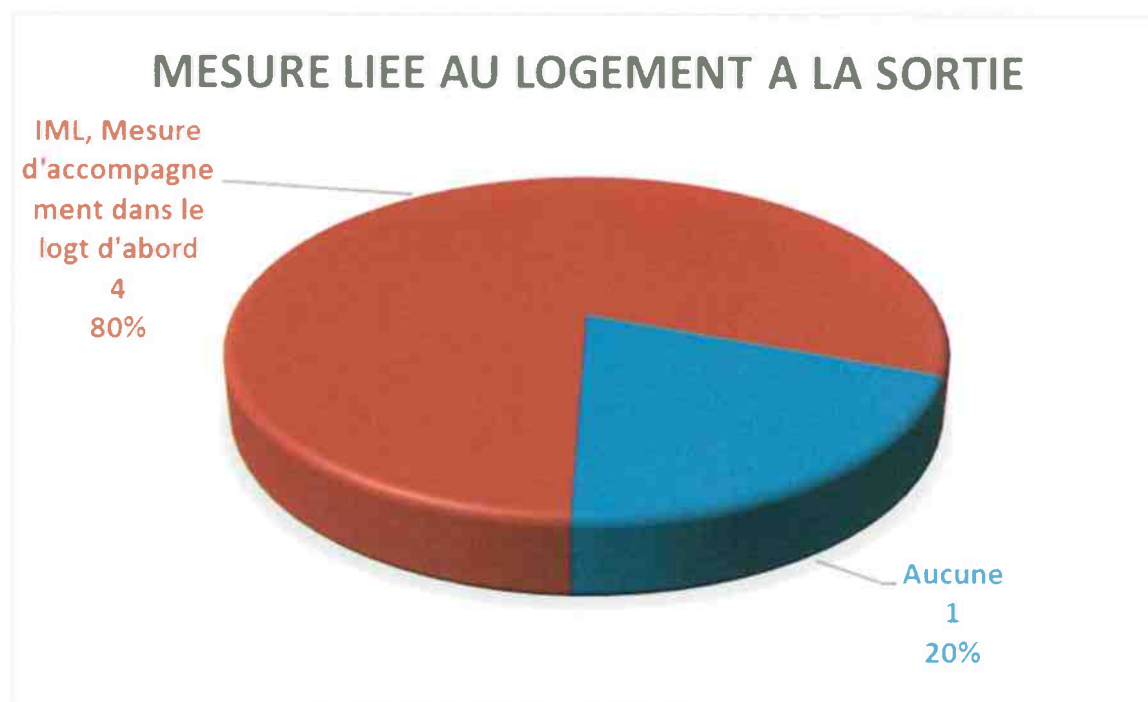
60 % soit une famille de 2 adultes et un enfant majeur ont un salaire, une personne perçoit les ASSEDIC et la jeune majeure, prise en charge dans une autre structure suite à une décohabitation familiale, est sans ressource.



83 %, des 3 ménages sortis en 2018, soit 5 personnes, ont été relogé dans le parc public.

Sur les 3 ménages qui ont bénéficié d'un relogement dans le parc public, avec un bail en leur nom propre, un seul, a été orienté sur une mesure d'accompagnement vers le logement d'abord.

Les 3 familles ont bénéficié d'un relais avec le service social de secteur à leur sortie de CHRS.



Toutes les personnes sorties sont autonomes dans la gestion de leurs ressources mensuelles.

Aucune des personnes sorties cette année n'était concernée par une mesure éducative à aucun moment de l'accompagnement CHRS.

ILLUSTRATION PAR UNE SITUATION

Mr et Mme G ont la cinquantaine et 5 enfants, dont 3 autonomes et une fille et un garçon né en 1996 vivant toujours à leur domicile.

Depuis 1997, la famille vivait dans un logement du parc public à Brazey en Plaine. Une procédure d'expulsion a été engagée en 2009 en raison d'impayés de loyer. Expulsés en avril 2015, ils sont hébergés chez leur fils et ils trouvent ensuite un logement privé à St-Jean-de-Losne qui est inadapté à la composition familiale. Un dossier de surendettement est déposé par l'assistante sociale de secteur. Une procédure de rétablissement personnel (PRP) est accordée à la famille par la Banque de France en 2011. L'endettement est chronique dans cette famille et un second dossier de surendettement est déposé puis rejeté.

La famille était très connue par l'ASF de Genlis depuis 1997 pour un accompagnement autour de l'accès aux droits et de la gestion budgétaire (Aide Educative Budgétaire puis ASLL). Cependant la famille n'a pas collaboré.

Mr a connu plusieurs expériences professionnelles, émaillées de périodes de chômage.

En janvier 2016, ils ont accepté l'accompagnement CHRS et ont intégré un logement associatif ADEFO avec les préconisations du SIAO suivante :

- Aide à la gestion des démarches administratives et financières,
- Travailler à l'insertion professionnelle de Mr,
- Elaboration d'un projet individuel d'insertion sociale et professionnelle pour les enfants,
- Soutien à la vie quotidienne et dans le logement.,
- Relogement dans un logement personnel.

Cet accompagnement CHRS soutenu, indissociable du fait d'être hébergé dans un logement associatif adapté à la configuration familiale, a permis de créer et d'établir sur le long terme, une relation de confiance avec cette famille qui était réfractaire à toute forme d'accompagnement social.

Le couple percevait, à leur entrée en CHRS Val de Saône l'allocation de retour à l'emploi de Mr et les prestations familiales. Une saisie sur prestations chômage concernant la dette locative et une dette au Trésor Public est mise en place.

La famille fait face depuis de nombreuses années à des difficultés financières importantes qu'elle ne parvient pas à résoudre. Le budget du couple très restreint, explique que les échéanciers se sont accumulés ainsi que les rejets de prélèvements qui ont eux-mêmes engendrés un surcoût bancaire. Pendant plus de 15 ans, la famille n'a jamais réussi à stabiliser leur budget.

En début de mesure, les enfants à charge sont majeurs et la rémunération qu'ils ont dégagée l'année précédente, n'a plus permis à la famille d'obtenir certaines aides de droit commun comme notamment la CMU-C. Les APL ont également baissé.

L'assistante de service social de l'ADEFO a accompagné le couple dans la stabilisation de son budget mensuel en axant le travail sur l'obligation de payer le loyer et les charges courantes. En parallèle, la référente a également invité le couple et leur enfant à réfléchir sur les autres priorités en termes de budget. La famille a adhéré à cette proposition et ont pris rendez-vous avec leur conseiller à la banque pour faire le point sur leur situation.

Mr et Mme G ont compris l'importance d'être accompagné et soutenu dans le cadre de la mesure CHRS. Alors que le couple appréhendait leur entrée dans notre service, une relation de confiance s'est instaurée et la famille a été réellement actrice dans son accompagnement. Elle n'a pas hésité à faire part de ses difficultés et à collaborer.

Après un an de travail, le dépôt d'un nouveau dossier de surendettement et son acceptation par la Banque de France a permis de stabiliser le budget familial.

Parallèlement à cette période de travail intensif, autour de la gestion administrative et financière de ce ménage, l'insertion professionnelle de chacun des membres de la famille a été travaillée. C'est ainsi qu'en août 2017, Mr G a obtenu un CDI à temps plein faisant suite à plusieurs mois d'intérim.

Après de nombreuses années en tant que mère au foyer, Mme G a été accompagnée dans son insertion professionnelle, ce qui fut très valorisant pour elle. Ainsi, elle a pu également travailler en tant qu'intérimaire de manière ponctuelle de septembre 2017 à décembre 2017. Toutefois, début 2018, elle a été contrainte de suspendre son emploi suite à un problème de santé nécessitant une intervention chirurgicale. Son problème de santé résolu, Mme G est de nouveau intérimaire dans la même entreprise depuis mars 2018.

Concernant les deux enfants majeurs au domicile. Durant la mesure CHRS nous les avons orientés sur le dispositif GARANTIE JEUNE de la mission locale. D est intérimaire au sein de la même entreprise que son père depuis septembre 2017. C quant à elle, éprouve des difficultés à maintenir une activité professionnelle et la référente CHRS a travaillé, en lien avec la mission locale, un dossier de financement de permis de conduire ce qui lui permettra de s'insérer plus facilement dans ce territoire rural.

L'accompagnement global soutenu et sans concession de la mesure CHRS à partir d'un logement associatif a permis à cette famille d'évoluer positivement.

Chacun de ses membres a su collaborer pour agir sur sa situation personnelle et ainsi retrouver sa place au sein de sa famille. Après 15 ans de découragement, les 3 ans d'accompagnement global CHRS ont permis à ces 4 personnes de retrouver leur pleine capacité pour occuper un logement de manière autonome et en assumer les frais.

Le travail sur le mécanisme de l'endettement nous permet de penser que le couple parental a acquis des automatismes qui lui permettront de ne pas reproduire la situation initiale et de savoir faire face, le cas échéant, en trouvant la personne ressource qui lui assurera de ne pas sombrer dans l'endettement chronique.

Pour les jeunes majeurs de cette famille, l'accompagnement CHRS leur a permis de savoir quels sont leurs droits, leurs devoirs et les priorités afin d'être autonome et diminuer le risque de reproduire les difficultés de gestion budgétaire de leurs parents. Ils ont aussi compris les avantages d'aller demander de l'aide dès le début d'une difficulté quelle qu'elle soit. Ces parents ont de nouveau été valorisés, rassurés sur leur rôle vis-à-vis de l'éducation de leurs 2 derniers enfants et sont très fiers du regard que ceux-ci portent sur eux. Ils peuvent à leur tour encourager et soutenir leurs enfants dans leur vie de jeunes adultes.

Le relogement de cette famille est resté la difficulté de taille et a doublé le temps de prise en charge. Il aura fallu attendre plus d'un an et demi entre le moment où la famille était prête à être relogée, en apportant les garanties suffisantes aux bailleurs et le relogement effectif.

Le service a travaillé avec la commission spécifique pour les personnes sortantes d'hébergement pour tenter d'accélérer le processus et donner l'envie à un bailleur de valoriser, par l'attribution d'un appartement dans le secteur du Val de Saône, le travail effectué tant par la famille que par les professionnels CHRS.

En décembre 2018 cette famille a enfin pu passer les fêtes chez elle, entourée de ses enfants et petits-enfants. Elle bénéficie d'une mesure d'accompagnement dans le logement d'abord comme souhaité par le bailleur. Le lien avec le service social de secteur a également été fait.

CONCLUSION

Avec une durée moyenne de séjour de 22,5 mois, pour les ménages sortis en 2018, les problèmes liés à la santé, notamment ceux relatifs aux problématiques d'addictions et aux problématiques psychiques, ont de réelles répercussions sur le suivi socio-éducatif global effectué en CHRS.

Elles représentent aussi un frein majeur à l'insertion socio-professionnelle qui reste pourtant l'un des objectifs majeurs (56 %) du CHRS Val de Saône.

Par ailleurs, le public CHRS Val de Saône est très attaché à son territoire, et n'envisage pas de le quitter pour engager des démarches de soins ou d'insertion socio-professionnelle.

Le travail partenarial et en réseau est donc une nécessité que nous utilisons et enrichissons tout au long de l'année.

Dans le cadre de la collaboration avec l'Arc en Ciel et l'Escale, le partage des bureaux, la participation de l'Assistante de service sociale à nos réunions de service hebdomadaires ainsi qu'aux Commissions SIAO et autres réunions institutionnelles (analyse de la pratique, réunion à thème...) permettent une meilleure connaissance du public, une fluidité entre les dispositifs d'urgence et d'insertion ainsi qu'une réelle cohésion d'équipe.

Le public CHRS Val de Saône, comme celui hébergé en urgence, participe régulièrement aux ateliers portés par les résidents des Pensions de Famille de l'ADEF0 sur ce secteur. Ces temps festifs ou éducatifs sont une respiration dans leur quotidien et favorisent le lien social pour ces ménages souvent isolés.

En 2019, nous souhaitons poursuivre et développer le partenariat avec le service d'addictologie du CHU François Mitterrand à Dijon ; développer celui en direction de la santé psychique avec les CMP et leurs équipes mobiles, le CATTP, le CHS... ; faire reconnaître notre expertise, en termes de mise en évidence des besoins de mise sous protection des ressources, au système judiciaire (juge des enfants pour les mesures AGBF et juge des tutelles pour les mesures de curatelle) notamment pour favoriser l'évolution des situations des ménages surendettés ou expulsés ; poursuivre le partenariat avec les services et établissement en charge des enfants des ménages (CD, AEMO, MDE, SPAD...) ; renforcer la connaissance des missions des mesures CHRS en diffus pour les partenaires en général et poursuivre la recherche de logements adaptés à ce public rural.

L'équipe du CHRS Blanqui, Service Val de Saône,

Edwige CHERVET,
Cheffe de service.

I - INTRODUCTION

L'ADEF0 depuis plusieurs années est bien implantée et reconnue sur le vaste territoire rural de la Haute Côte d'Or. Son activité n'a cessé de se développer au cours du temps car elle répond aux besoins forts des acteurs locaux qu'ils soient associatifs ou professionnels et aux situations des ménages les plus en difficultés. Le partenariat est une nécessité au regard de l'étendue du territoire.

Les 11 places CHRS hors les murs, ont été créées sur ce territoire en 2017.

Le territoire :

Ce service assure donc les mesures d'accompagnement CHRS des familles qui habitent le territoire de la Haute Côte d'Or dans leur domicile personnel.

Le canton de Semur en Auxois compte 21 634 habitants pour 89 communes, celui de Châtillon sur Seine, 20 976 habitants pour 107 communes et le canton de Montbard, 18 924 habitants pour 57 communes soit 61 534 habitants pour 253 communes.

Selon les données INSEE de 2015, 20 214 habitants sont répartis dans les 5 communes principales de la Haute Côte d'Or dans lequel le service intervient :

- Châtillon sur Seine : 5385 habitants.
- Montbard : 5331 habitants.
- Semur en Auxois : 4124 habitants.
- Venarey les Laumes : 2901 habitants.
- Saulieu : 2473 habitants.

Nos locaux et notre équipe :

Depuis février 2017, l'équipe dispose de locaux et le service est domicilié à Venarey les Laumes. L'équipe HCO est constituée de 2,5 ETP de travailleurs sociaux de formation initiale différente (ES, AS), pour assurer l'accompagnement CHRS insertion, CHRS Urgence, AVDL et Diagnostic CCAPEX, les mesures CHRS sont réparties au prorata du temps de travail de chacun d'entre elles.

En Haute Côte d'Or, les mesures d'accompagnement dans le logement d'abord, sont effectuées par l'association ACODEGE pour les 18 / 30 ans et par le service SDAL de l'ADEF0 pour les demandes en dehors de cette tranche d'âge. Le SDAL assure également les diagnostics CCAPEX. Ces collègues partagent notre bureau, ce qui permet de faciliter le maillage autour d'une situation.

Cette organisation permet aussi aux habitants de ce territoire rural d'avoir une réponse similaire à ce qui se pratique partout ailleurs en Côte d'Or.

Nos modalités d'intervention :

Au-delà des mesures CHRS et des accueils d'urgence, l'équipe ADEFO de la Haute Côte d'Or est régulièrement sollicitée par la DDCS pour effectuer des visites d'anticipation qui permettent l'expertise de situations complexes en lien avec les expulsions locatives. L'équipe assure également la veille sociale sur ce territoire.

II - DONNEES SPECIFIQUES

Cette année, qui est la première année complète de fonctionnement de notre service, 22 personnes dont 4 enfants soit 16 ménages ont été accompagnées en CHRS.

Le nombre de nuitées pour 2018 s'élève à 4 667. Ceci correspond à l'accueil de 13 personnes (12,78) chaque nuit de l'année.

La durée moyenne de séjour des personnes sorties en 2018 est de 10,5 mois. Ceci s'explique par le fait que la sortie des ménages de la mesure CHRS quand la situation est prête à être relogée n'est pas freinée par l'attente de l'attribution d'un logement public.

En effet le relogement en bail public n'est pas un problème sur ce secteur tout comme celui dans le privé même s'il est à noter que de nombreux logements proposés à la location sur ce territoire sont vétustes et énergivores.



Nous accueillons majoritairement des hommes seuls qui n'ont pas vraiment d'exigence quant à leur condition d'hébergement, si ce n'est de rester sur leur territoire rural.

La grande majorité des ménages ont un bailleur privé. Ceci s'explique par le fait que le parc public est principalement implanté sur les villes et non dans le rural et n'a que très peu de logements de petites superficies.

Sur les 16 ménages accompagnés, un seul ménage est hébergé par l'ADEFO à Venarey, 2 en résidence sociale COALIA, 2 sont logés par un bailleur public et les 11 autres par un bailleur privé.

Nous constatons que les lieux d'habitation sont répartis sur tout le territoire d'intervention. Cet éparpillement nécessite une organisation de service particulière car il faut prendre en compte les temps de trajet pour se rendre chez les ménages en plus du temps d'accompagnement. Contrairement à d'autres services, les rendez-vous ne se font jamais au bureau.

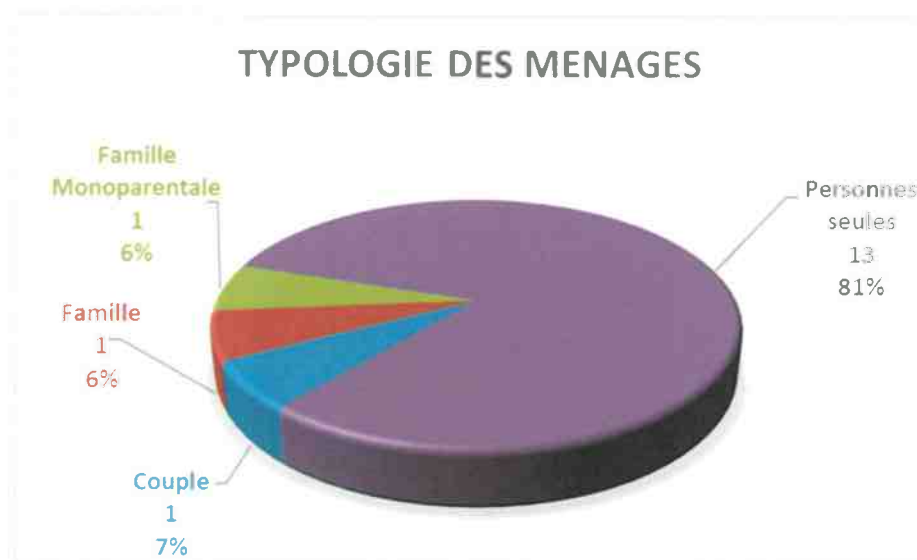
Ceci décuple encore le facteur temps car rares sont les sujets qui ne nécessitent pas d'être traité au bureau car la fracture numérique est bien réelle sur ce territoire. En plus des zones blanches, les personnes accompagnées en CHRS ne sont pas « connectées » et n'ont donc pas accès à internet depuis chez elles, alors qu'ici comme partout ailleurs, les administrations sont dématérialisées.



Comme l'année dernière, nous avons accueilli en 2018, une majorité d'hommes. Cette année, aucune femme n'a été accueillie suite à des violences conjugales ou intrafamiliales.

Les couples ne représentent que 13 % de l'effectif.

L'isolement géographique, social et personnel est conséquent sur ce vaste territoire. Pour certains, les professionnelles du social sont les seules personnes avec qui ils entretiennent une relation.



Cette année, qu'ils soient en couples ou isolés, 9 adultes sur 18 ont entre 25 et 40 ans.

Les familles ne représentent que 12 % de l'effectif. Le travail autour de la parentalité reste un enjeu primordial dans ces situations, souvent très carencées, tout comme le développement des liens avec les partenaires de l'enfance.

Pour ces ménages, devenir une famille n'a pas forcément été anticipé. L'information, la prévention des risques concernant le développement de l'enfant, la santé, la sécurité et le risque de grossesse non souhaitée, fait également partie intégrante de notre travail.

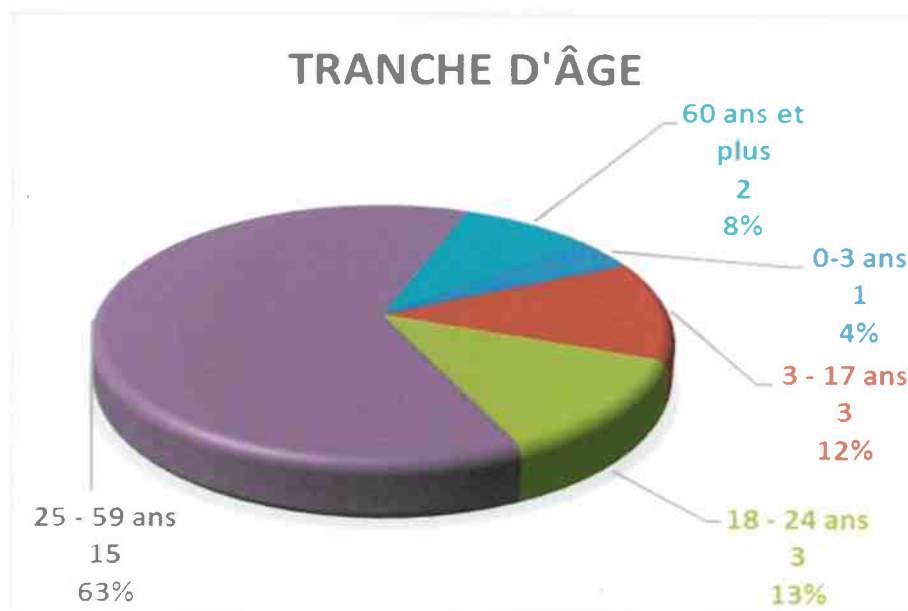
La majorité de l'effectif est représenté par les hommes seuls. Sur ces 13 hommes 3 d'entre eux ont eu un parcours carcéral.

10 adultes sur 18 ont un comportement lié à l'addiction et un tiers d'entre eux sont poly addicts : alcool, drogue, médicaments...

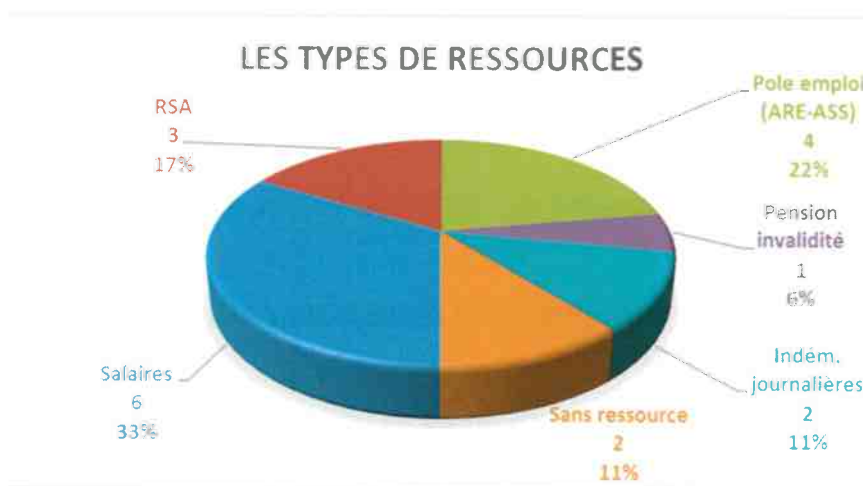
Ces addictions sont révélatrices de problèmes psychiques antérieurs avérés et non traités. Seuls les adultes bénéficiant d'un traitement de substitution rencontrent régulièrement leur médecin généraliste ou addictologue. Les autres n'ont pas de suivi médical approprié.

Classiquement, les ménages issus du territoire de la Haute Côte d'Or souhaitent y rester, même si les problématiques à traiter nécessiteraient de s'installer, un temps, dans la métropole dijonnaise.

L'accompagnement à la santé implique également du temps pour l'équipe de la Haute Côte d'Or car les services de santé sont éloignés des domiciles des personnes accompagnées.



Comme nous l'avons vu plus haut, la majorité du public accompagné en CHRS sur le territoire de la Haute Côte d'Or sont des hommes âgés entre 25 et plus de 60.



Sur les 18 adultes accueillis cette année 7 avaient un emploi à leur entrée, le plus souvent « aidé » dans une entreprise d'insertion du secteur.

55 % des ressources sont liées à l'emploi ; 34 % sont des indemnités ou des allocations et 11 % sont sans ressource.

III - ILLUSTRATION PAR UNE SITUATION

Mme S et Mr E vivent en concubinage à Châtillon sur Seine. Ils n'ont pas d'enfant.

Ils sont tous deux sans activité professionnelle. Mme S perçoit une pension d'invalidité (459,50 euros), l'allocation supplémentaire d'invalidité (405,38 euros) et des Allocations de Retour à l'Emploi (environ 145 euros). Mr E ne perçoit aucune ressource.

Le couple a vécu dans un village de 2014 à février 2018, en location chez un bailleur privé.

En février 2018, il a emménagé à Châtillon sur Seine en tant que locataire du bailleur public ORVITIS.

Le couple a toujours adhéré à l'accompagnement CHRS.

Les axes de travail étaient :

- Le soutien et accompagnement aux soins : Mme S et Mr E ont chacun un suivi à l'ANPAA.
- La gestion administrative et le budgétaire liée au logement et aux autres dépenses.
- L'évaluation et accompagnement vie quotidienne.
- L'évaluation et accompagnement à la formation et à l'insertion professionnelle.
- L'évaluation de l'accès à un logement.

Le couple a emménagé à Châtillon sur Seine pour faciliter leur quotidien. En quittant un village et s'installant dans une petite ville, le couple se rapproche des soins mais aussi d'un potentiel travail.

Eloigné de tout dans leur village, il était difficile pour le couple de s'installer dans une dynamique d'insertion notamment « socio-professionnelle ».

Un dossier MDPH et un dossier de demande de pension d'invalidité ont été constitués pour Mme S.

Une demande de CMU a également été faite pour le couple. Leurs droits sont désormais ouverts.

Aujourd'hui, Mr E, qui n'a pas de permis de conduire, peut faire des démarches de recherche d'emploi. Il s'est inscrit à Pôle Emploi et désire travailler dans une association en chantier d'insertion. Il a eu un entretien chez GREN, il est positionné sur liste d'attente. Il est aussi en attente d'une réponse pour intégrer une formation.

Mr a un suivi SPIP. Il se rend de manière assidue aux rendez-vous. Mr a rencontré le Juge d'Application des Peines en septembre 2018, suite à une condamnation de mars 2016. Il est en attente d'une décision de justice. Monsieur a demandé à bénéficier d'un aménagement de peine avec le port d'un bracelet électronique, ce qu'il a obtenu.

Ce couple est en passe de réussir son insertion tant sociale que professionnelle en faisant face à ses responsabilités passées ou présentes.

Quitter la campagne, alors que ni l'un ni l'autre n'avait le permis, a été une décision salvatrice qui leur permet aujourd'hui d'envisager un avenir dans lequel ils ont chacun des projets. La mesure CHRS leur a permis de rétablir leurs droits, de constituer les dossiers en lien avec les problèmes de santé de Mme, de prendre en compte l'aspect judiciaire et les consommations de Mr en l'accompagnant dans sa démarche de soin.

Au-delà de l'aspect curatif qu'a permis l'accompagnement CHRS, le couple a acquis une expérience positive de l'accompagnement en collaboration avec les professionnels du service et qui pourra se transposer plus largement au secteur social. Il a appris à développer de nouvelles compétences qu'il saura mobiliser à l'avenir pour gérer les contretemps et les difficultés passagères qui auront, de ce fait moins de risque de s'aggraver.

CONCLUSION

L'expérience de la mesure CHRS est très jeune sur ce très vaste secteur géographique. Mais nous notons que nous avons déjà une liste d'attente et que 13 personnes ont été accueillies chaque nuit de 2018 pour 11 places installées. Ceci nous laisse à penser que les besoins sont réels et nombreux, d'autant qu'en ce début d'année 2019 cette tendance se confirme avec l'instauration d'une liste d'attente comme dans tous les autres CHRS.

Le travail partenarial, même s'il n'en n'est encore qu'aux prémices, est de grande qualité.

La ruralité et l'éloignement géographique des grandes villes de Côte d'Or incitent chacun à adapter son mode de fonctionnement ou de collaboration pour offrir la solution adéquate à un ménage.

Pour l'avenir, nous souhaiterions développer ce service car il devient difficile avec l'équipe actuelle de travailleurs sociaux et un temps de cheffe de service, de faire face aux demandes sur ce territoire que ce soit de mesures CHRS, d'accueils d'urgence ou de veille sociale, de visites d'anticipation.

Ces 4 missions sont très différentes et se travaillent dans un espace-temps spécifique.

Elles se télescopent régulièrement : dans la pratique, les professionnelles doivent régulièrement couper court à un accompagnement CHRS pour répondre à un appel 115 et mettre en place un hébergement d'urgence ; ou une visite d'anticipation qui comprend un réel travail et plusieurs rendez-vous dans un temps donné, devient prioritaire par rapport à l'accompagnement CHRS. Il est donc difficile dans ces conditions et avec le nombre de kilomètres à parcourir entre deux situations de travailler dans la continuité.

L'équipe du CHRS Blanqui, Service Haute Côte d'Or,

Edwige CHERVET,
Cheffe de service.

L'année 2018 aura été marquée par la décision du CA de faire évoluer le projet du multi accueil de l'association, qui s'est traduite par l'ouverture de l'accueil à toutes familles, favorisant ainsi la mixité du public nous confiant leurs enfants. Ainsi, nous continuerons de travailler avec des familles en difficulté, ce qui constitue une priorité de ce projet, mais nous avons fait le choix d'ouvrir, encore plus, des places à des familles du quartier qui viendraient spontanément, apportant une diversité dans les parcours de vie, des cultures différentes. Cette richesse nous semble être un préalable au développement de chaque enfant.

Le Multi- Accueil Coccinelle & Coquelicot

Le Gestionnaire : l'association ADEFO

La capacité d'ACCUEIL : 15 places dont une place d'urgence

La couverture horaire : 8h-17h45

La Caisse d'allocations familiales accompagne les structures Petite Enfance et les collectivités pour les services apportés aux familles. Elle propose une convention qui permet aux structures de bénéficier de la Prestation de Service Unique (PSU).

Ainsi la tarification est proportionnelle aux ressources des familles, les participations familiales sont complétées par la Prestation de service unique versée par la CAF.

I - L'évolution du projet et les changements institutionnels

L'équipe :

En début d'année l'équipe est constituée :

- d'une chef de service assurant la responsabilité hiérarchique de la structure 0.20 ETP
- d'un poste d'éducatrice de jeunes enfants à 0.80 ETP, assurant un rôle de coordination
- de trois auxiliaires de puériculture soit 2.50 ETP
- de deux professionnelles CAP petite enfance soit 1.60 ETP

Durant l'année 2018, deux départs de professionnels, ont donné l'opportunité de se réinterroger sur une nouvelle organisation d'équipe afin d'améliorer l'accompagnement de l'enfant et de sa famille. Fin d'année 2018, l'équipe est maintenant constituée :

- d'un poste de directeur-adjoint à 0.1 ETP
- d'un poste d'Educatrice de Jeunes Enfants à 1 ETP, 0.5 ETP auprès des enfants et 0.5 ETP de gestion administrative
- deux postes d'Auxiliaire de Puériculture à 1 ETP chacun
- deux postes de professionnelles CAP Petite Enfance à 0.80 ETP chacun
- un personnel de ménage dédié à 0.20 ETP

L'évolution de l'équipe a amené des évolutions dans les missions de certains salariés, notamment pour les postes des professionnelles CAP petite enfance qui se partageaient le ménage jusqu'à maintenant. Le temps de ménage étant confié à une personne dédiée, ces salariés ont plus de temps consacré à l'accompagnement des enfants.

Il est important de souligner que malgré le temps de ménage, qui a été confié à un agent d'entretien, l'équipe éducative doit encore gérer tout le quotidien :

- nettoyage du linge (drap, serviette, bavoirs, gants, sur-chaussures, couverture, tapis d'éveil,...) en machine à laver puis sèche-linge. Rangement du linge dans les armoires
- nettoyage de la vaisselle et du matériel de puériculture
- désinfection du mobilier et du matériel des salles de vie, des dortoirs et de la cuisine
- rangement des salles le soir, en surélevant le mobilier pour le ménage. Réaménagement des salles le matin
- commande de courses et rangements de la commande
- préparation des paniers repas apportés par les parents et préparation du repas fournis par le Muti-accueil (le mardi de chaque semaine)

A la fin de l'année 2018, la stabilité de l'équipe a amené à la sécurisation des enfants accueillis. Des repères humains et temporels ont favorisé le bien-être des enfants et la cohérence d'équipe. Des rituels tels que les chansons du matin, le temps calme avant la sieste font parties intégrantes du projet d'accompagnement du jeune enfant. Les temps de réunion 1 fois par mois permettent à l'équipe de travailler cette cohérence éducative.

Professionnels de l'association intervenant de façon ponctuelle :

- Un pédiatre : 3h hebdomadaire : Visite d'admission des enfants, rédactions des protocoles à définir, Projet d'Accompagnement Individualisé (PAI), informations médicales, participation à une réunion mensuelle.
- Une infirmière puéricultrice : rédaction des protocoles, PAI, partenaire dans le suivi de certaines familles accueillies, accompagnement de l'équipe lors d'une réunion mensuelle.
- Une psychologue : Partenaire dans le suivi de certaines familles, accompagnement de l'équipe lors d'une réunion mensuelle avec un apport théorique.

Aménagement de la cour extérieure :



La communication concernant le fonctionnement **de structure** a été repensée : un nouvel affichage, fait avec les enfants, permet de s'ouvrir sur l'extérieur et d'être mieux repéré. Ainsi en Juillet 2018, un panneau désignant le Multi-accueil a été affiché sur le mur extérieur, avec comme fond, l'œuvre artistique des enfants accueillis. Ce panneau permet aux parents de trouver plus facilement le Multi-accueil.

Grand changement quant au sol de la cour extérieure qui a été recouvert par un revêtement de couleur verte, souple et adapté à la petite enfance. En effet les chutes des enfants entraînaient des blessures, depuis cette rénovation elles ont beaucoup diminué. La mise en place de ce sol « souple » permet aux enfants et aux professionnels de sortir plus régulièrement et en toute sécurité.

Aménagement de la salle d'accueil et salle du groupe des grands :



L'équipe a retravaillé aussi sur l'aménagement de la salle utilisée pour l'accueil des enfants le matin et le soir et destinée la journée pour le groupe des grands.

En 2018 des achats ont été effectués tel que des barrières, meubles de rangements, tapis permettant :

- D'apporter des touches de couleurs à la décoration du multi accueil
- De sécuriser l'accueil du matin et du soir entre les enfants de tranches d'âges différentes.
- De délimiter des espaces sécurisés : coin motricité et coin calme
- D'optimiser le rangement du matériel pour l'avoir à portée de main.



Travail en équipe sur le support des transmissions :

Les journées de travail pédagogique permettent à tous les professionnels de réfléchir autour de thèmes précis. Cette année l'équipe a élaboré un outil pour mieux communiquer avec les familles et au sein de l'équipe.

II - Présentation de la structure et du public

Nom de la structure	Multi-accueil Coccinelle & Coquelicot
Capacité d'accueil	15 places dont une place d'urgence
Nombre d'enfants inscrits en 2018	45
Nombre de familles accueillies	40
Nombre d'enfants accueillis en accueil régulier ¹	19
Nombre d'enfant accueillis en occasionnels ²	21
Nombre de contrats	113
Nombre de contrats d'adaptation	27
Urgence	1
Horaires d'ouverture	8h-17h45 du lundi au vendredi
Jours d'ouvertures	241 Jours
Jours et Période de fermeture 2018	02/04, 30/04, 10/05, 21/05 Du 13/08 au 17/08 14/09 et du 24/12 au 01/01/2019

Nombre de contrat par enfants année 2018 : 113 contrats

Etude des familles : 40 familles et 45 enfants différents ont été accueillis au MA en 2018.

1. Motif de la demande



¹ Accueil régulier : accueil égal ou supérieur au mi-temps ou à 80h par mois

² Accueil occasionnel : accueil inférieur à un mi-temps ou à 80h par mois

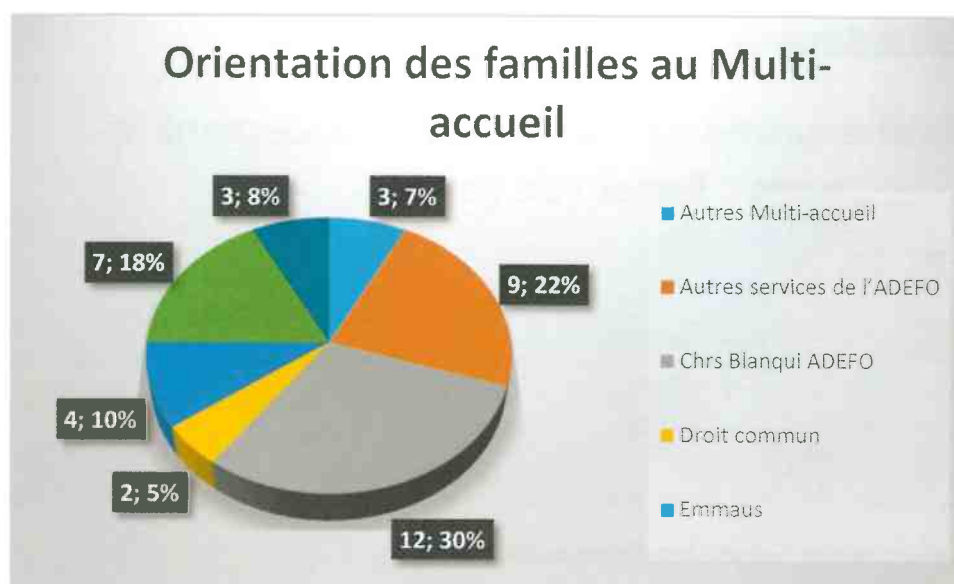
Motif exprime par la famille	Nbre de Familles
Emploi, formation	27
Préparation à l'école	1
Lié au projet individuel	5
Problème de santé familiale	1
Temps libre pour « souffler »	4

Nous avons peu de familles qui demandent un mode de garde direct pour reprendre le travail. La plupart de ces familles cherchent à « souffler », avoir du temps pour s'occuper de leur situation personnelle.

L'autre type de demande est souvent pour engager une démarche d'intégration à une formation ou de recherche d'emploi.–Nous recevons les parents lors du premier entretien pour comprendre leurs besoins et leur projet. Nous mettons en œuvre l'accueil qui nous semble le plus cohérent pour l'enfant et le parent. Ainsi nous pouvons accueillir un enfant au début sur des demi-journées puis augmenter son temps, selon les besoins.

En 2018, l'équipe a fait 20 rendez-vous d'inscription.

2. Orientation des familles, suivi et lien avec les partenaires



Orientation	nombre de famille
Autres Multi-accueil	3
Autres services de l'ADEFO	9
CHRS Blanqui ADEFO	12
Droit commun	2
Emmaüs	4
Professionnel de secteur (PMI, AS)	7
Amis 'mot	3

De par son histoire et sa mission, l'équipe du Multi-Accueil Coccinelle et Coquelicot axe sa spécificité sur l'accompagnement des familles vivant dans un environnement précaire, étant dans une démarche de réinsertion. Ainsi, même si l'orientation prise est d'ouvrir plus le Multi-accueil sur l'extérieur, nous continuons d'accueillir des enfants du CHRS Blanqui mais aussi d'autres services de l'association (urgence famille, pôle territorial).

L'équipe est en lien avec l'association amis 'mots, implantée dans le quartier. Cette association propose une formation pluridisciplinaire destinée aux femmes en recherche d'emploi, fragilisées par la vie, présentant des difficultés sociales et professionnelles, motivées pour construire un parcours intégré d'accès à l'emploi. Cette formation se déroulant sur 3 mois, il est parfois compliqué de trouver un mode de garde pour les jeunes enfants. Ainsi l'équipe s'efforce de répondre de façon favorable aux demandes. Les trois familles accueillies durant cette formation, ont fait le choix de continuer leur contrat dans notre structure afin de se consacrer à une démarche de recherche d'emploi, et permettre à l'enfant de continuer son expérience au sein d'une même collectivité.

L'association a réétudié la convention avec EMMAUS, réajustant l'offre de service au regard des besoins d'accueil des enfants de la population accueillie au sein de la structure. De 2 places réservées auparavant, la communauté Emmaüs a désormais la possibilité d'orienter 4 enfants.

Nous accueillons des enfants dont les familles sont hébergées au CADA pour permettre aux parents de faire leurs démarches administratives et aux enfants d'accéder à un lieu de socialisation et d'éveil en dehors de leur cadre de vie. Le multi-accueil permet aux enfants d'avoir accès à des jeux et des espaces adaptés. C'est aussi l'opportunité pour les parents de trouver un lieu d'échange et de rencontre sociale, qui les aide à sortir de leur isolement.

Les puéricultrices de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) nous oriente des familles vivant dans un environnement précaire. La Halte-garderie Balzac, du même quartier, oriente des familles vers l'équipe, dont les parents vont commencer une formation ou un travail.

Afin de favoriser la mixité sociale au sein de notre structure, l'équipe reçoit sur le multi-accueil des familles de droit commun, sans suivi spécifique. Ceci répond aussi, aux obligations de la Caisse d'Allocations Familiales.

Aux vues de nos partenaires et de l'historique du multi-accueil, nous voulons garder cette spécificité qui est l'accompagnement à la réinsertion des familles. Cette mission que nous nous fixons demande une adaptabilité et une grande flexibilité. Par exemple, en deux mois, l'évolution de la situation professionnelle d'une maman nous a amené à modifier 4 fois le contrat d'accueil de son enfant.

Le partenariat est un outil essentiel dans l'accompagnement des familles à « besoin spécifique ».



Partenaires spécifiques dans l'accompagnement famille	Nbre d'enfants concernés
Mesure ASE (AEMO, AED, PAD, ...)	3
Suivi PMI	19
Pédiatre et/ou infirmière de puériculture de l'ADEFO	15
Médecin traitant	8

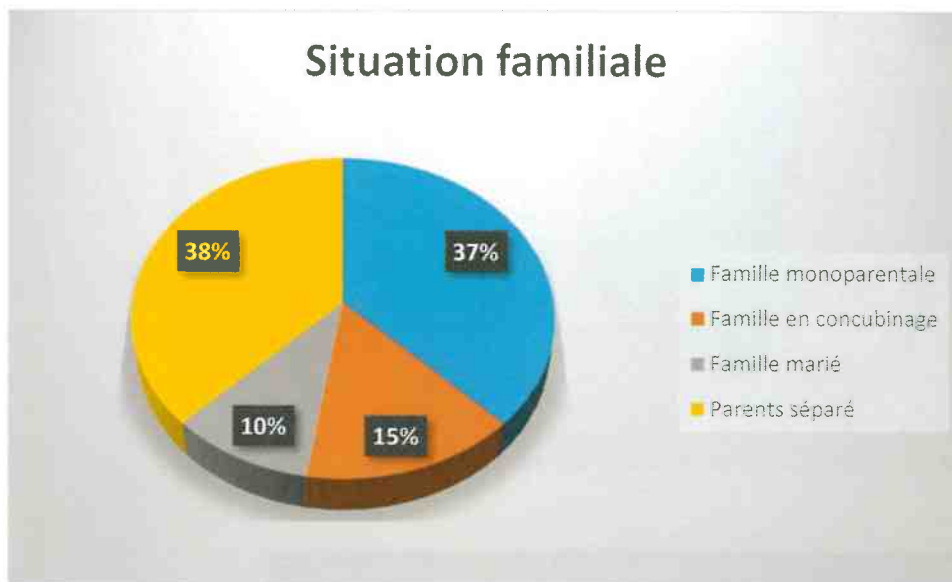
Comme vu précédemment 32 familles sur l'année 2018, sont suivies par des référents de l'association ou d'autres services.

Les parents sont les premiers concernés dans l'accompagnement de leurs enfants. Toujours en accord avec les parents, l'équipe est en lien avec ces différents acteurs de façon régulière selon la situation familiale ; nous avons accueilli une enfant de 2ans et demi, présentant des poux. Nous avons dans un premier temps, reçu les parents, pour échanger sur la situation. L'équipe a accompagné et soutenu les parents dans leur rôle parental. Après plusieurs rendez-vous et en accord avec les parents, l'équipe a contacté la référente PMI qui suit la famille afin de renforcer cet accompagnement et de soutenir les parents dans les différents traitements.

Durant l'accueil de l'enfant, d'autres partenaires peuvent intervenir dans l'accompagnement de la famille et de leur enfant. La communication et les échanges permettent d'assurer un accompagnement adapté et transparent auprès des familles concernées. En 2018 l'équipe a assuré 17 rencontres avec des partenaires dans le suivi des familles (synthèses, point enfant et mise en place de projet).

3. Situation des familles

Les chiffres correspondent au moment de l'inscription de l'enfant. Cette année nous avons eu des variations par rapport aux situations des familles.



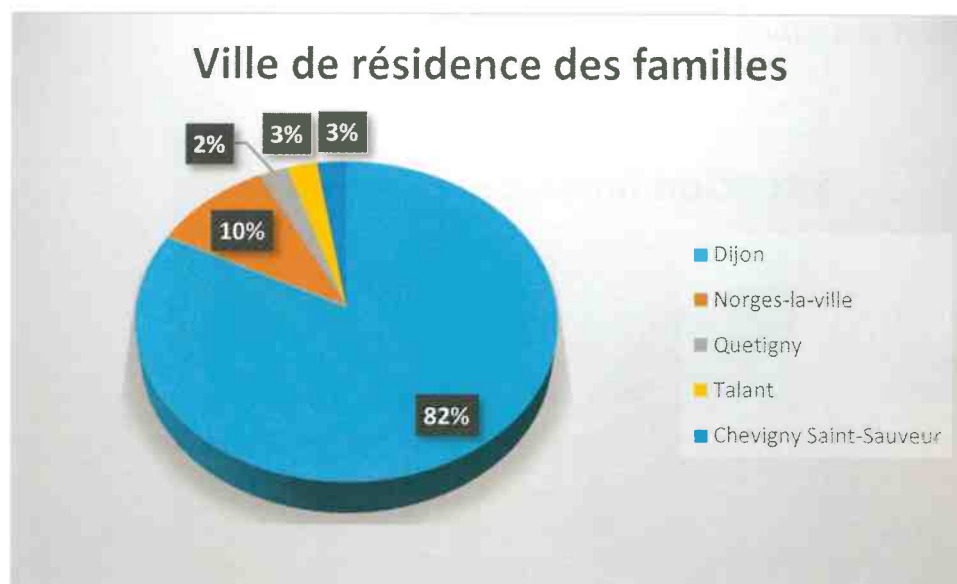
Situation familiale	nombre de familles
Famille monoparentale	15
Famille en concubinage	6
Famille mariée	4
Parents séparé	15

Les familles accueillies sont pour la plupart des mères seules ou séparées. Durant l'accueil de l'enfant des changements de situation familiale s'opèrent régulièrement. Ainsi des séparations de couples, une présence ponctuelle du père sont régulièrement observées. L'accompagnement et l'échange avec les familles sont dans ces moments essentiels.

En effet les changements de situation jouent sur le comportement de l'enfant. Après des observations précises de l'équipe durant l'accompagnement de l'enfant, un temps d'échange est organisé avec la famille. Il permet de repérer la cause des troubles, tout en posant des hypothèses de travail.

Ce temps d'échange demande de construire un lien de confiance avec la famille ; cette installation du lien de confiance prend du temps. C'est pourquoi, l'équipe est à l'écoute des enfants par l'observation, mais aussi à l'écoute active des parents, pour construire ce lien.

4. origine géographique des familles

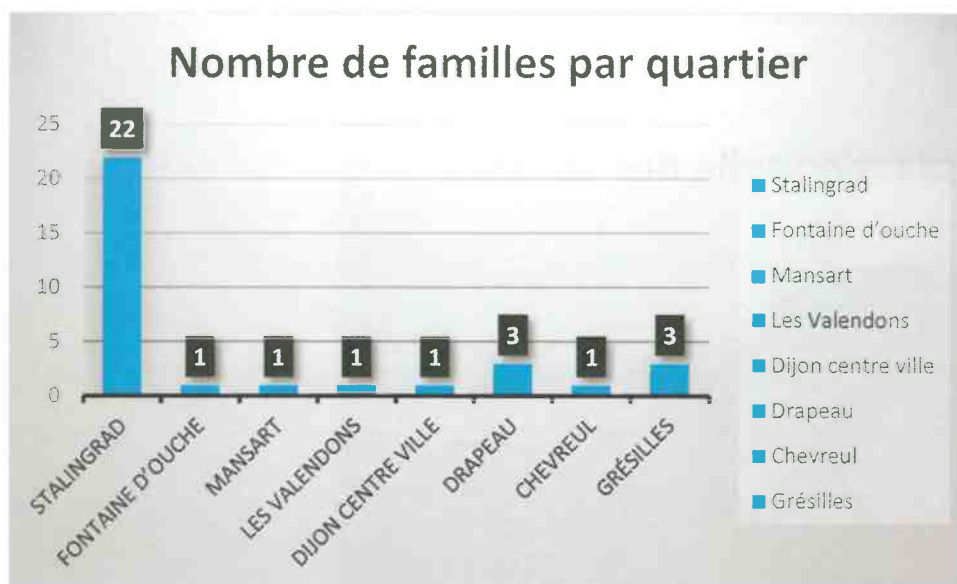


Ville	Nbre de familles
Dijon	33
Norges-la-ville	4
Quetigny	1
Talant	1
Chevigny Saint-Sauveur	1

Du fait de l'ouverture sur l'extérieur, le Multi-accueil peut recevoir des demandes de familles extérieures de Dijon, en recherche d'un mode de garde pour leurs enfants, près de leur lieu de travail ou de formation, ou parce qu'elles n'ont pas trouvé d'autres solutions de garde.

Cela favorise la mixité sociale pour les enfants mais aussi les parents. Ils peuvent se rencontrer lors des temps d'accueil mais aussi lors des temps parents-enfants que la structure organise.

Répartition par quartier de Dijon



Quartier de dijon	Nbre de familles
Stalingrad	22
Fontaine d'ouche	1
Mansart	1
Les Valendons	1
Dijon Centre ville	1
Drapeau	3
Chevreul	1
Grésilles	3

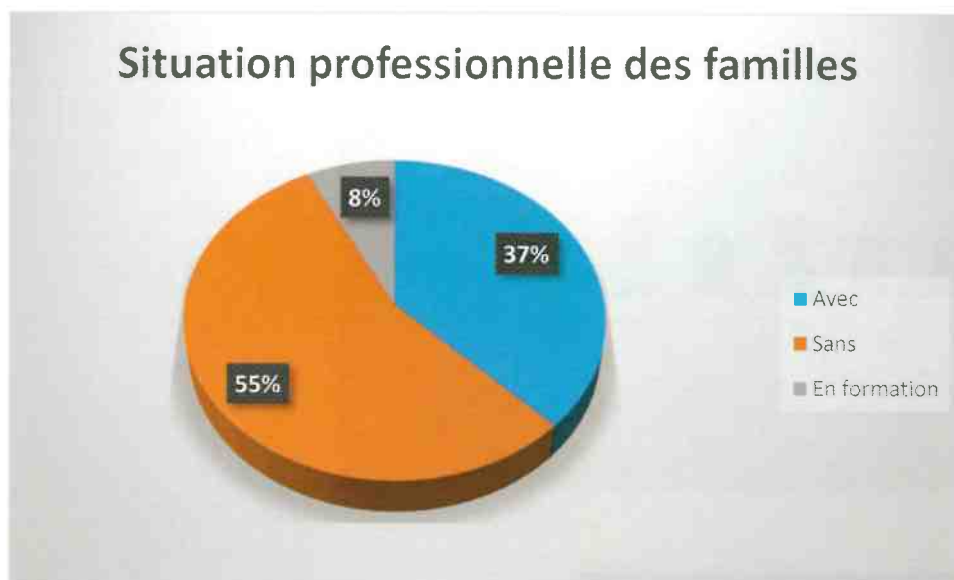
Nous accueillons essentiellement des familles vivant dans le quartier où est situé le multi accueil. Nous pouvons continuer l'accueil des enfants dont les familles ont quitté le CHRS pour un logement extérieur, le temps qu'une place se libère près de chez eux. Cela favorise la continuité des repères pour l'enfant, au sein du collectif. Les parents peuvent continuer leur démarche d'insertion.

Nous avons observé cette année un absentéisme, non programmé, lorsque les familles ont quitté le quartier. Plusieurs cas de familles encore accompagnées, sont la démonstration de cet absentéisme.

Suite à leur déménagement, en cours d'année et par manque de place dans les structures d'accueil petite enfance de leur nouveau quartier, ils rencontrent des problèmes de mobilité : la distance, le temps de transport, l'obligation de prendre les transports en commun, pour continuer l'accueil de leur enfant dans notre structure, est un frein exprimé par ces familles et cela aboutit facilement à une non présentation de l'enfant en dernière instant.

5. Situation professionnelles des familles à l'inscription de l'enfant

Les chiffres correspondent au moment de l'inscription de l'enfant. Cette année nous avons eu des variations par rapport aux situations des familles.



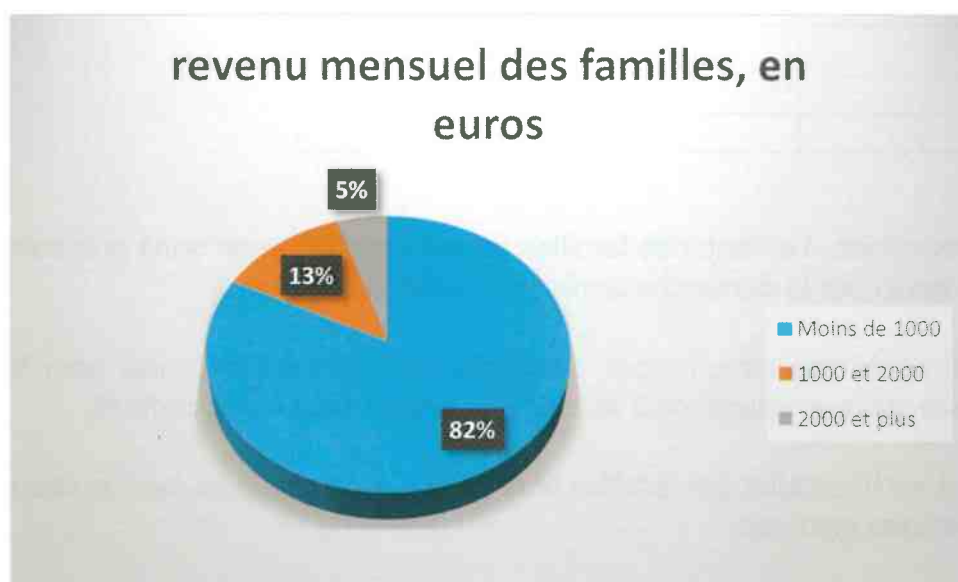
Famille professionnelle	Nbre de familles
Avec	15
Sans	22
En formation	3

L'adaptabilité de l'équipe permet aux familles de pouvoir intégrer une formation ou commencer un travail rapidement, en essayant de leur proposer des temps d'accueil adaptés en lien avec les partenaires. Les familles ont toutes un contrat avec des jours et des horaires fixes. Cela engendre lors de modification de situation professionnelle, une modification de contrat immédiatement. Les familles sont solidaires entre elles, l'équipe peut donc demander à certaines familles de modifier leur contrat pour permettre à une autre famille d'intégrer son emploi ou sa formation. Toutes les familles comprennent que si elles ont un besoin, les autres familles feront un effort en retour. Une notion de solidarité est développée.

Les formations sont souvent courtes (2 semaines à 4 mois). Les contrats de travail des familles sont souvent des contrats précaires ou en intérim. Ce sont donc des contrats à courte durée. L'équipe s'adapte aux besoins et à chaque situation de famille au maximum. Les 113 contrats, pour 45 enfants sont la représentativité de ce travail d'équipe.

Revenus des familles

Les chiffres correspondent au moment de l'inscription de l'enfant. Cette année nous avons eu des variations par rapport aux situations des familles.



Revenu mensuel moyen, en euros	Nbre de famille
Moins de 1000	33
1000 et 2000	5
2000 et plus	2

82% des familles accueillies au multi-accueil gagne moins de 1000€ par mois. Les tarifs horaires sont calculés sur la base des revenus. Les participations financières des familles sont pour la plupart inférieure à 1€ de l'heure.

Ainsi le multi-accueil perçoit, en plus du CHRS, cette participation financière ainsi que la prestation de service unique de la Caisse d'Allocation Familiale.

Activité du service

Rendez-vous	Nbre en 2018
1 ^{er} inscription	20
Absence de la famille au 1 ^{er} rendez vous	4
Inscription sans suite	5
RV Formel parents	30
RV Formel partenaire	17

Lors d'une demande d'inscription d'enfant, des familles peuvent ne pas venir sans prévenir, d'autres peuvent ne pas continuer la démarche après le premier rendez-vous.

Ces familles font le souhait de trouver un mode de garde pour leur enfant, mais pour la plupart, l'équipe peut ressentir une résistance à laisser leur enfant dans une structure.

Les différentes cultures et les habitudes des familles sont parfois incompatibles avec le choix de laisser leur enfant avec des inconnus.

Pour certaines familles l'équipe n'arrive malheureusement pas à travailler ce positionnement et pour d'autre le temps d'adaptation peut s'étendre à 2 semaines pour faciliter et dédramatiser la séparation.

En 2018, 27 périodes d'adaptation allant de 7h à 10h par enfant, ont été réalisées. Pour un enfant il y a eu deux temps d'adaptation car il y a eu une rupture dans son temps de présence.

Par exemple, durant 1 mois, une maman demandait à l'équipe que sa fille ne pleure pas. L'équipe a pris du temps avec Madame pour lui expliquer que c'était normal que son enfant présente des pleurs à son départ mais avec les absences à répétition, et le fait que Madame ne se sentait pas en confiance, elle a préféré mettre fin au contrat d'accueil.

Le temps d'adaptation et les rencontres régulières sont des outils importants dans l'accompagnement de l'enfant et de sa famille car l'équipe va pouvoir s'en saisir pour tisser ce lien.

Le lien de confiance permet à l'équipe d'aborder l'accompagnement à la parentalité, qui est un autre axe essentiel de notre projet. Les familles dites à « besoin spécifique » ont des parcours de vie difficile, avec des ruptures relationnelles.

L'équipe fait le constat que les familles se dévoilent peu sur leurs questionnements parentaux. C'est pourquoi l'équipe travaille sur son attitude professionnelle pour être dans la valorisation parentales et la place première qu'à le parent dans l'accompagnement de l'enfant. Les professionnels ont des connaissances du développement du jeune enfant et les parents ont une connaissance de leur enfant.

Ainsi de part les différents parcours de vie des familles, le Multi-accueil, se doit d'être un lieu où les familles se sentent parents avant tout.

En 2018, il y a eu 30 rencontres formelles avec les familles. Ces temps permettent d'échanger mais aussi d'accompagner les familles dans leur rôle de parents, de mieux se connaître pour mieux collaborer ensemble.

Les temps informels sont aussi très présents dans le quotidien du Multi-accueil. Dans le couloir d'accueil, entre deux portes. Ces temps plus « naturel » sont tous aussi importants que les formels. Ils permettent plus de spontanéité des professionnels et des parents, et des échanges sur la continuité éducative entre le Multi-accueil et la maison.

Activités parents enfants

L'année 2018 est représentative d'un mouvement dans l'organisation de l'équipe ainsi que de changements importants au niveau de cette équipe. La mise en place d'activités parents-enfants ont été moindres par rapport à 2017.

L'équipe a proposé différents temps :

- **une sortie d'été à Grancey-le-Château**, fin juin, dans les locaux d'un autre service de l'association. Ce temps a permis à 4 familles de passer une journée à la campagne avec leur enfant, dans un environnement sécurisant et relaxant.
- **Des goûters d'anniversaire et de Noël**, regroupant quelques familles, leur enfant et les professionnelles
- **Un Gouter de Carnaval**. Une proposition aux familles de participer avec leurs enfants à déambuler dans les couloirs des locaux du foyer, tout en musique, pour se saisir de la tradition et rapporter des bonbons. Cet après-midi s'est terminé par le partage d'un goûter ; 5 familles ont participé à ce temps.
- **Temps « samedi des petits »** mis en place en Septembre 2018. Ce temps parents enfants se fait en collaboration avec le service de prévention familiale. Un samedi par trimestre, nous proposons de 9h à 11h des activités adaptées pour favoriser la relation parents enfants. Ce temps permet des échanges parents/enfants mais aussi parents/professionnels. En 2018 les temps se sont passés au service de prévention ; peu de familles sont venues. Des modifications sont à prévoir, pour favoriser la participation.

Partenariats extérieurs :

- Convention avec le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMPS) Bougainville des PEP CBFC.

Une psychologue du CAMSP viens depuis le 25 Septembre, un mardi matin par mois pour un temps d'observation. L'objectif est de permettre aux professionnelles du Multi-accueil d'ajuster leur accompagnement aux enfants en fonctions des besoins repérés.

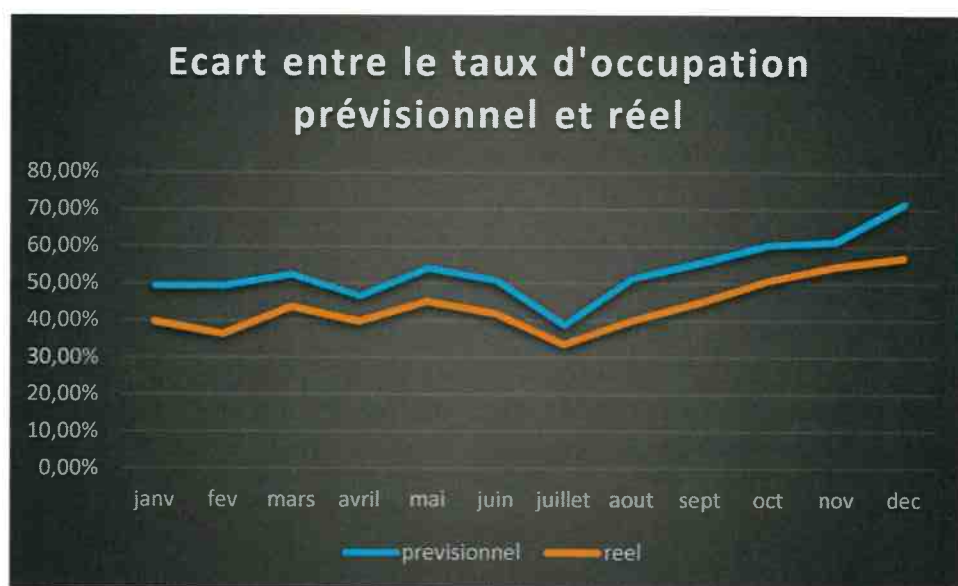
Cette action a permis d'échanger avec des familles sur des problématiques observées et de les aborder ensemble pour le bien-être de l'enfant. Par exemple, l'équipe a fait part d'une difficulté à la psychologue, concernant le repas d'une petite fille de 7 mois.

La professionnelle a observé, échangé et accompagné l'équipe sur les temps de repas. Ainsi les propositions et les différentes hypothèses posées ont permis à l'équipe d'aborder, d'échanger, d'orienter et de rassurer la famille sur ce point.

Notre engagement dans l'aide à la réinsertion des familles :

L'accompagnement de l'enfant au quotidien reste le cœur de notre mission, mais des faits observés entraînent des difficultés :

Taux d'absentéisme important



mois	Taux d'occupation prévisionnel	Taux d'occupation réel
janvier	49,40%	39,72%
Février	49,47%	36,32%
Mars	52,39%	43,70%
Avril	46,59%	39,76%
Mai	54,13%	45,17%
Juin	50,81%	41,86%
Juillet	38,72%	33,59%
Aout	51,37%	39,97%
Septembre	55,69%	44,92%
Octobre	60,47%	50,83%
Novembre	61,39%	54,60%
Décembre	71,56%	56,95%

De par la particularité des situations familiales et professionnelles, l'absentéisme, non prévenu est régulier au sein de notre structure. L'équipe rappelle aux parents l'importance de respecter le contrat pour que l'enfant garde son rythme et ses habitudes. En 2018 l'absentéisme non prévenu représente 2151.55heurs sur les 18 715.6 heures prévisionnels annuel. Soit environ 11,5% d'absentéisme non justifié sur l'année.

Nous accueillons des familles qui peuvent avoir des comportements volatiles, soit qu'elles cumulent des petits contrats de travail et que du jour au lendemain, elles peuvent partir en formation, soit aussi parce qu'elles sont éloignées de la vie en société, avec ses règles et contraintes. Cela entraîne plusieurs conséquences :

- Une adaptabilité de la part des professionnels avec une gestion des absences et des retards dans le quotidien de la structure : contacter les parents pour savoir si l'enfant va venir ou non et accueillir l'enfant au milieu d'une activité ou de repas
- Des rencontres plus fréquentes pour modifier le contrat en fonction du projet des parents, dans un délai parfois court.
- Une charge importante dans la gestion des formalités administratives (création du dossier papier et informatique, création contrat et inscription de l'enfant, information auprès de l'équipe...)
- Une difficulté à respecter le taux de fréquentation nécessaire, pour un bon équilibre financier de la structure.

PERSPECTIVES 2019 :

- Augmenter l'amplitude horaires pour favoriser l'insertion des familles dans le monde du travail ; 7h30-18h15 ;
- Travailler à nouveau sur le projet d'établissement (Educatif/ pédagogique/ social).
- Augmenter le nombre de repas proposés aux familles.
- Créer une convention de pré-réservation d'une place pour l'association Ami's mots.
- Etablir le lien avec l'appartement relais du service de prévention familiale de l'Adefo.
- Aménager une salle pour créer des tps parents/enfants : salle multisensorielle.
- Finir l'aménagement de la salle des grands (coin symbolique, et jeux libre).
- Finaliser le projet de partenariat avec la bibliothèque Balzac.

L'équipe du Multi-Accueil
« Coccinelle & Coquelicot »

Le Chef de Service
P. LEBOURG

19

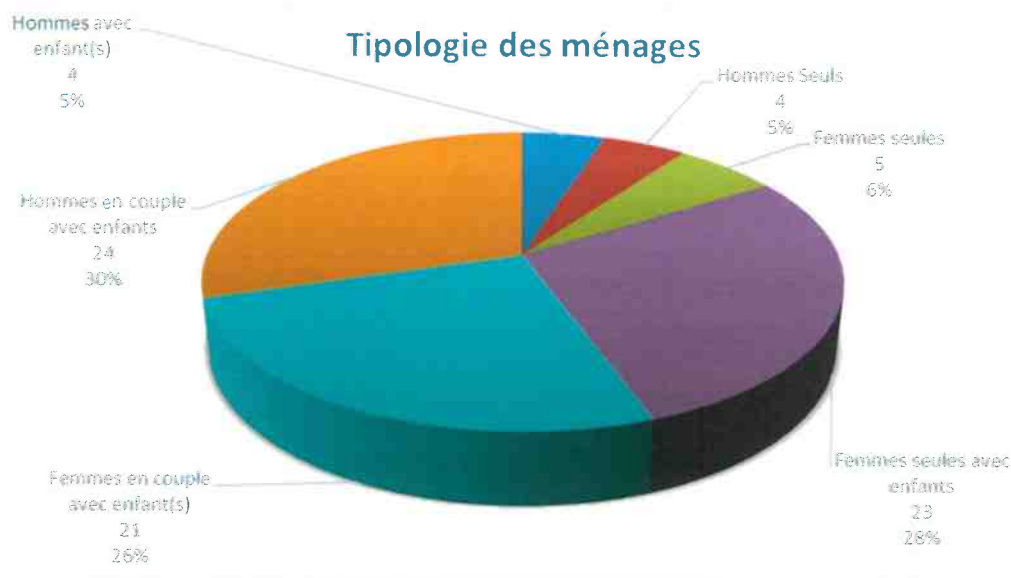
Le service Emploi / Formation s'adresse aux familles des CHRS Insertion ADEFO de Dijon et sa métropole : CHRS Blanqui Insertion, 46 %, Pôle Territorial, 40 %, suite aux préconisations de la Commission SIAO.

Cette année nous avons répondu favorablement aux sollicitations du CHRS Le Pas pour 4 ménages.



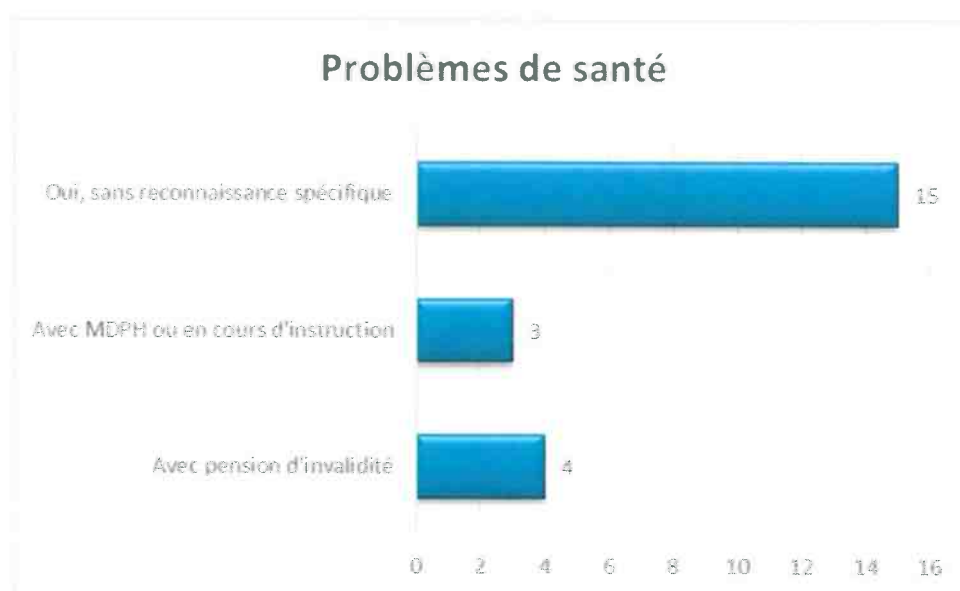
Le service compte 1 équivalent temps plein d'éducatrice spécialisée et un temps de cheffe de service.

Une fois les personnes orientées, quelle que soit leur situation par rapport à l'emploi, elles bénéficient du suivi personnalisé du service.



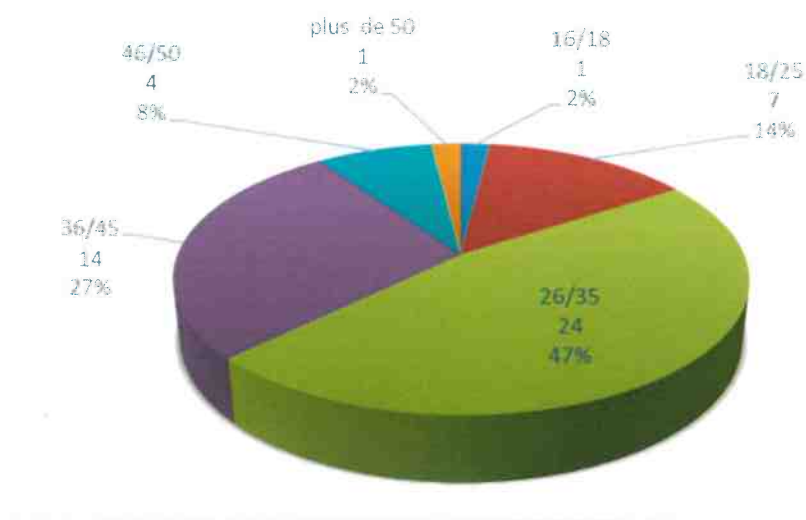
En 2018, le service Emploi / Formation a rencontré au moins une fois 81 personnes différentes.

3 mineurs de 16 et 18 ans, vivant au sein de leur famille, elles-mêmes accompagnées dans le domaine de l'emploi, ont été aidés dans leurs recherches de stage ou d'employeur pour poursuivre leurs études.



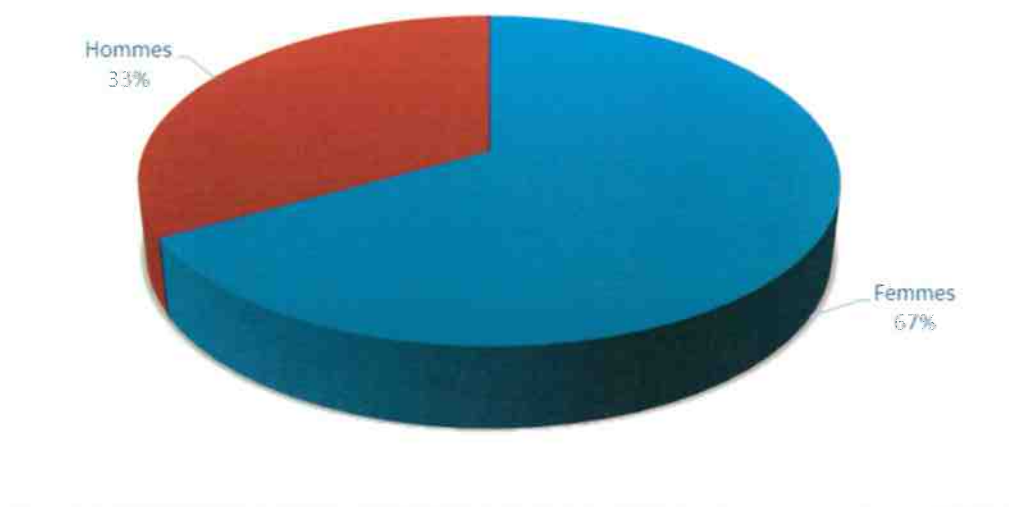
Parmi les démarches d'insertion non abouties, on peut remarquer que les raisons de santé physique ou psychique constituent un des freins majeurs à l'insertion professionnelle. Si 4 % des ménages ont un dossier MDPH en cours d'instruction, 18 % ont un problème de santé sans reconnaissance spécifique et 5 % bénéficient d'une pension d'invalidité.

Femme tranche d'âge



61 % de l'effectif est représenté par les 18 /35 ans.

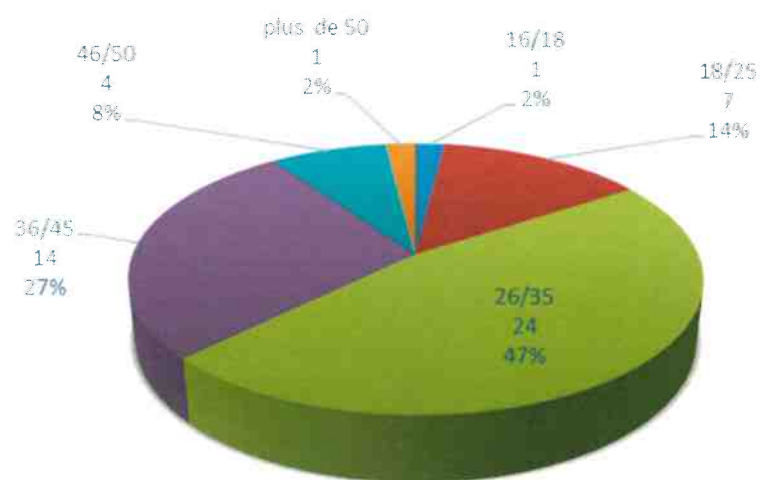
Total répartition hommes femmes



Comme chaque année, les femmes sont largement majoritaires. Elles sont le plus souvent seules avec des enfants ce qui rend encore plus compliqué la disponibilité pour une recherche d'emploi, même si des solutions de garde sont proposées par le Multi-Accueil « Coccinelle & Coquelicot » de l'ADEFO.

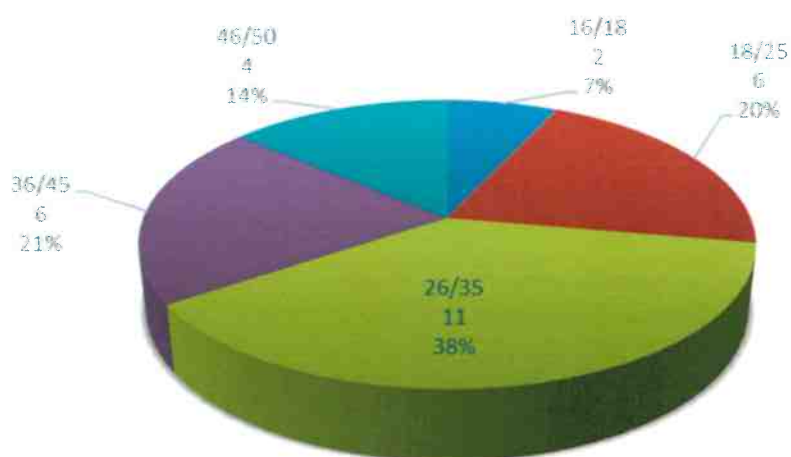
On peut noter que pour ces femmes, l'essentiel des contrats de travail sont dans domaine de l'entretien et à temps partiel.

Femme tranche d'âge

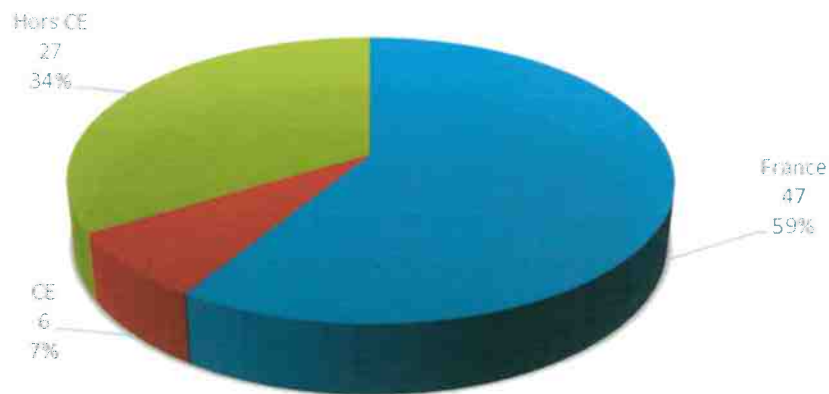


54 % de ces femmes ont entre 18 et 35 ans et 58 % des hommes.

Hommes tranche d'âge

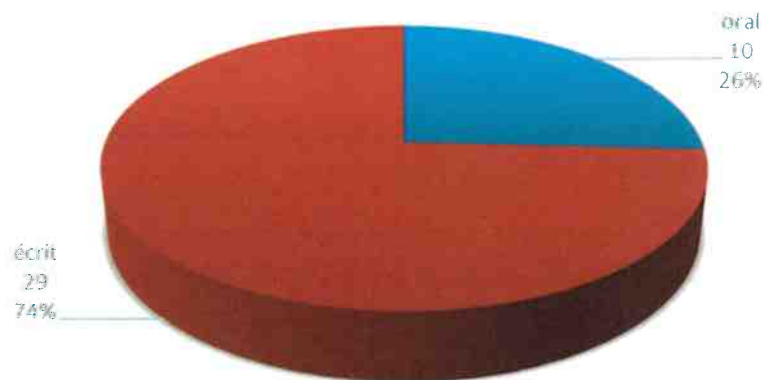


Origine géographique



Pour ces personnes ce sont souvent des parcours plus chaotiques d'accès à l'emploi car elles sont souvent confrontées à des ruptures de titre de séjour, des problèmes de maîtrise de la langue qui ne favorisent pas leur accès à la formation.

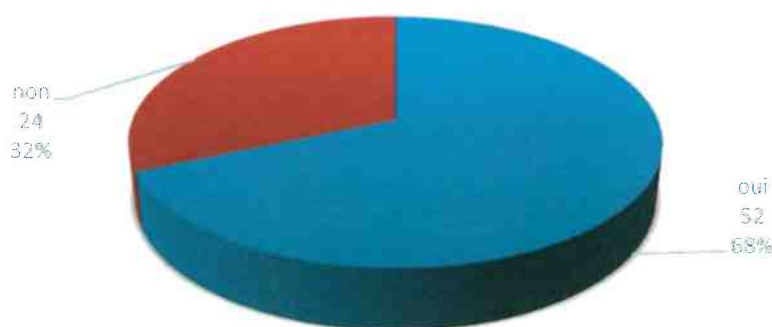
Non maîtrise français pour les migrants



La maîtrise du français à l'oral pour la population migrante est relativement bonne et n'est pas systématiquement un frein majeur à l'insertion professionnelle d'autant que les personnes sont souvent embauchées dans des emplois ne nécessitant pas de qualification.

L'écrit en revanche n'est pas maîtrisé pour 74 % de l'effectif ce qui entraîne de nombreuses difficultés et un manque d'autonomie concernant la majorité des démarches administratives (Pôle Emploi, CAF...)

Inscription ou re inscription Pôle Emploi au 1er contact



68 % de l'effectif sont inscrits à Pôle Emploi ce qui implique que ces personnes sont bien dans une dynamique d'insertion professionnelle.

Pour autant, ces chiffres sont à pondérer dans la mesure où de nombreuses radiations ont lieu au cours du séjour soit par négligence (oubli d'actualisation, soit du fait d'une interruption du titre de séjour...)

Nomenclature des niveaux de formation (INSEE)

Niveau VI

- Sorties du premier cycle du second degré (sixième, cinquième, quatrième) et des formations professionnelles en un an (CEP, CPPN, CPA)

Niveau V bis

- Sorties de troisième des classes de second cycle court (CAP, BEP) avant l'année terminale

Niveau V

- Sorties de l'année terminale des cycles courts professionnels et abandons de la scolarité du second cycle long avant la classe terminale

Niveau IV

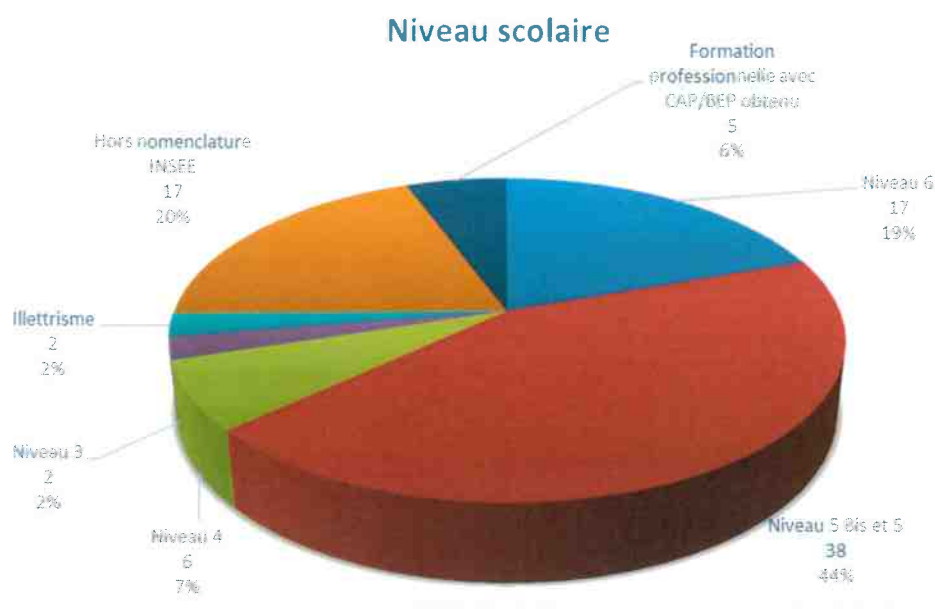
- Sorties des classes terminales du second cycle long et abandons de scolarisations post baccalauréat avant d'atteindre le niveau III

Niveau III

- Sorties avec un diplôme du niveau bac + 2 ans DEUG, DUT, BTS, etc...)

Niveau II et I

- Sorties avec un diplôme de second ou troisième cycle universitaire ou un diplôme universitaire.



Comme les années précédentes, le niveau de formation reste faible.

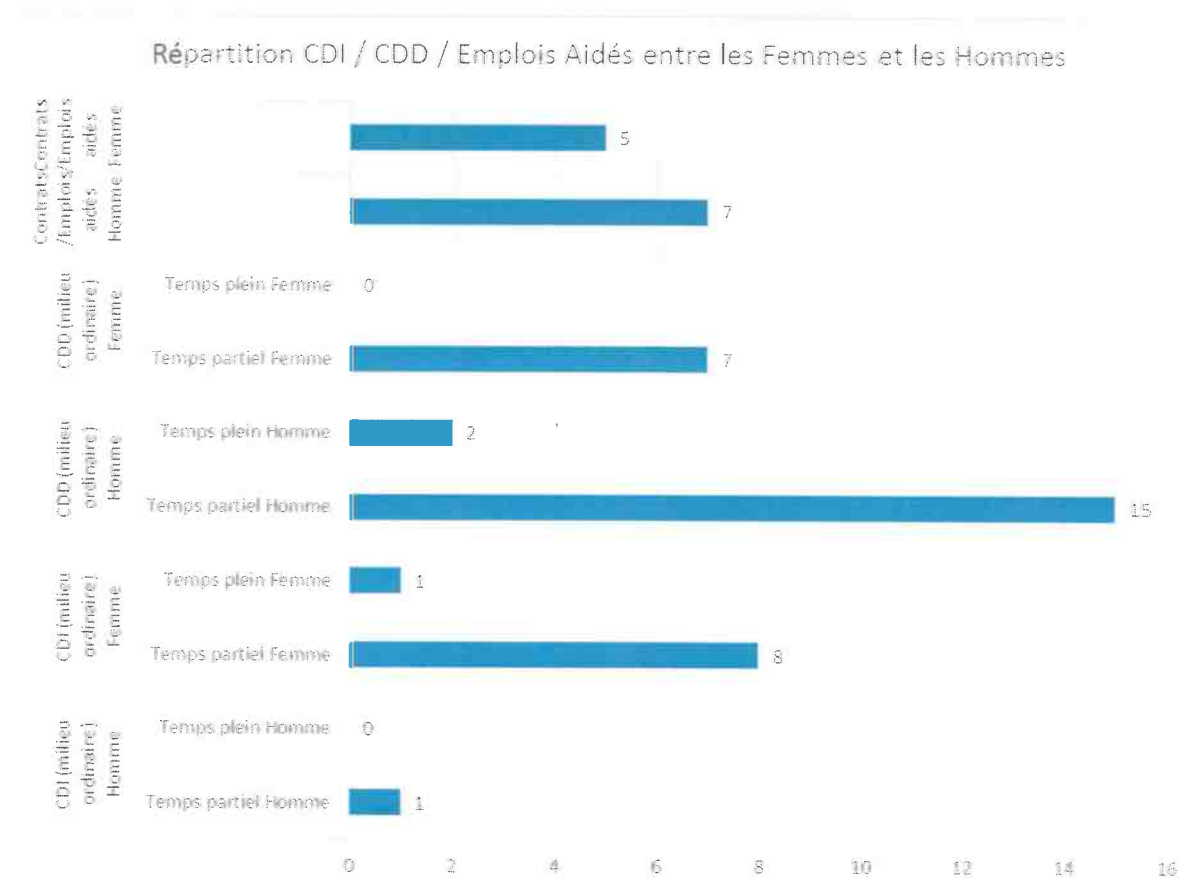
Les personnes titulaires d'un CAP (Certificat d'Aptitude Professionnelle), n'ont pas forcément trouvé plus rapidement un emploi. En effet celui-ci est parfois trop ancien, on remarque aussi un manque de pratique professionnelle ou un manque d'intérêt car les personnes titulaires du CAP n'ont pas toujours choisi ce métier.



11 personnes sur 82 sont titulaires d'un permis de conduire et seules 9 d'entre elles ont un véhicule, ce qui facilite l'accès à un emploi.

Malgré les dispositifs existant l'accès au permis de conduire reste compliqué :

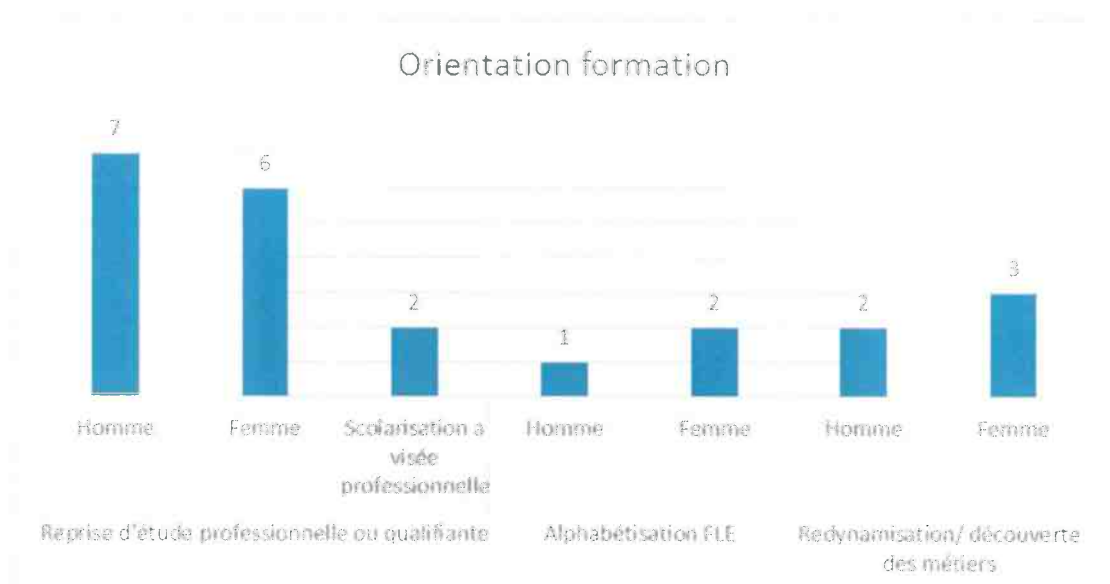
- Peu de places disponibles,
- Financement insuffisant,
- Cours de code ou de conduite pas toujours compatible avec les horaires de travail ou mode de garde des enfants,
- Refus suite à un projet professionnel insuffisamment construit,
- Réelles difficultés d'apprentissage.



Pour les 9 personnes en CDI, dont 8 femmes, les emplois sont essentiellement dans les domaines de l'entretien, la restauration ou l'aide à la personne. Seules 2 d'entre elles sont à temps plein.

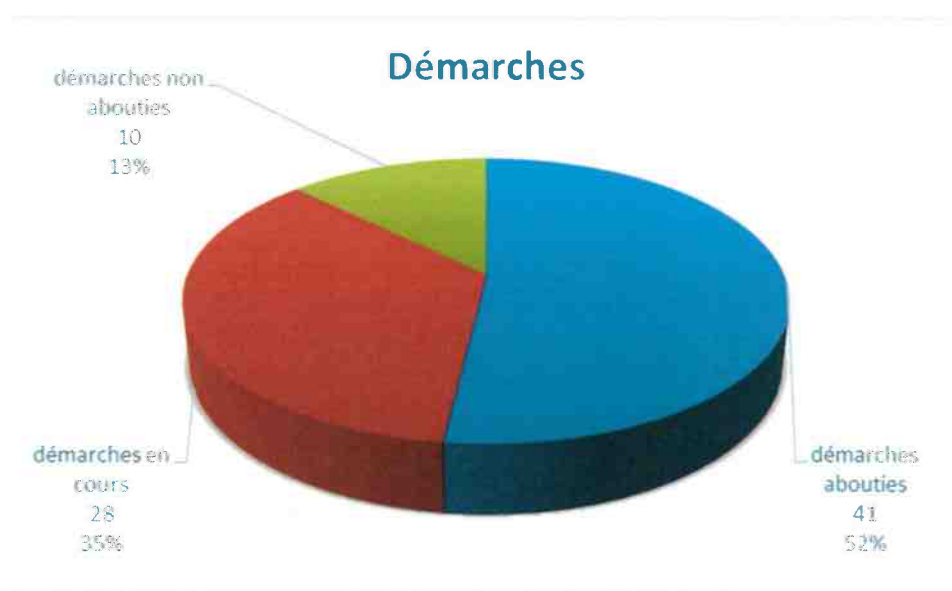
31 sur les 46 personnes employées sont en contrat à temps partiel. Les hommes sont les plus représentés dans la catégorie CDD à temps partiel.

Les contrats aidés permettent à 12 personnes sur 46 d'accéder à l'emploi.



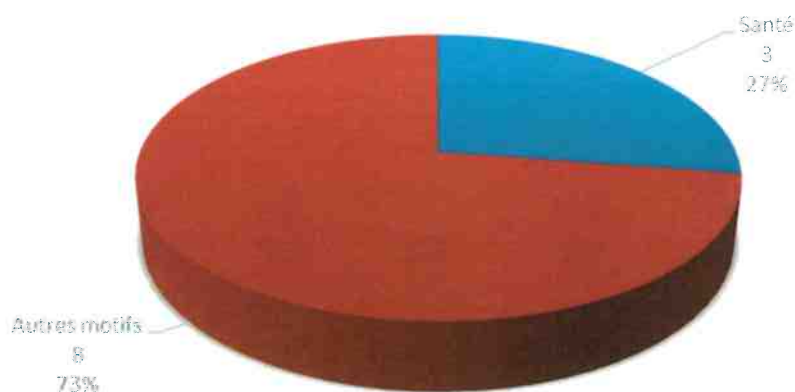
23 personnes contre 13 en 2017 ont pu bénéficier d'actions de formation (toutes formations confondues). Pour l'essentiel ce sont des femmes : 13/23.

Des cours de F.L.E. (Français Langue Etrangère) sont mis en place sur le lieu de travail, dans le cadre des contrats aidés.



Les démarches abouties et celles en cours quant à elles représentent 87 %.

Démarches non abouties



13 % des démarches sont non abouties, 27 %, contre la moitié l'année dernière, suite à des problèmes de santé et quasiment les 3/4 suite à une fin de prise en charge par le CHRS concerné, suite à une absence de collaboration ou une réorientation dans un service spécifique de recherche d'emploi : Pôle Emploi, Mission Locale.

Si l'on peut dénombrer 52 % de démarches abouties à un moment du parcours d'insertion, elles restent cependant fragiles dans la mesure où la plupart ne sont pas pérennes.

CONCLUSION

Comme en atteste les chiffres relatifs aux préconisations SIAO pour les ménages orientés en CHRS, l'insertion socio-professionnelle des publics est l'un des objectifs majeurs de l'ADEFO. Depuis l'an 2000, date de la création du service Emploi / Formation, nous ne pouvons que constater la multiplication des emplois précaires.

D'après le ministère du Travail, les chômeurs en « activité réduite » sont en augmentation constante.

Depuis 1990, l'activité réduite a triplé, les CDD et les missions ponctuelles s'interrompent de plus en plus rapidement.

Ces observations sont révélatrices du sous-emploi et de la mauvaise qualité des postes proposés, et pour les personnes concernées, ce sont avant tout des « emplois subis » plutôt que « choisis ».

Plus particulièrement, pour les personnes accueillies dans les services du CHRS Blanqui, la grande majorité a des difficultés avec les savoirs de bases : lecture, écriture et calcul ce qui constituent de freins importants pour le retour à l'emploi.

L'amélioration du retour à l'emploi est un parcours qui passe, **pour la personne**, par la levée de freins multiples, entre autre :

- L'absence de mobilité en transport individuel ou collectif.
- La question de l'accès aux soins.
- Les conduites addictives.
- Les difficultés à trouver un mode de garde pour les enfants adapté aux horaires atypiques.
- La question du handicap.
- Le manque d'implication de la personne.
- Le manque de confiance en soi.
- La représentation de l'emploi et des employeurs.
- La non maîtrise du français l'écrit.
- La non maîtrise des compétences numériques...

Il convient donc de travailler sur la levée de ces freins avant d'accéder à un emploi.

Annie Olivier,
Travailleur Social.

Edwige Chervet,
Cheffe de service.

SERVICE D'ACCES AU LOGEMENT

1 - Préambule

Depuis 2008, l'ADEFO adhère totalement aux politiques du logement d'abord (refondation du dispositif d'hébergement et d'accès au logement) :

- Elle répond aux objectifs du logement d'abord pour en faciliter l'accès ou prévenir les expulsions
- Elle privilégie l'accès au logement ordinaire de droit commun sans étape obligatoire par l'hébergement
- Elle propose une approche globale comme condition de réussite de l'insertion des personnes dans le logement
- Elle aide à construire ou maintenir le rapport du ménage avec le logement
- Elle applique les modalités préconisées :
 - o Le « aller vers ».
 - o L'approche territorialisée des besoins et des réponses.
 - o Le respect des principes de continuité, d'égalité et de « mutabilité ».
 - o La dimension évaluative et évolutive.
 - o Des prestations adaptées, graduées en termes de contenu, de durée et d'intensité.
 - o Un référencement unique, sur toute la durée du suivi.
 - o Des chartes d'accompagnement (AVDL/IML), reprenant les objectifs fixés par le SIAO (cf. : fiche d'orientation SIAO).

L'ADEFO a fait le choix de créer un service (SDAL), dédié entièrement aux actions d'accompagnement au logement, qui regroupe toutes les compétences nécessaires : techniques, éducatives, de captation et de gestion locative.

Suite à l'appel à manifestation d'intérêt, l'activité d'évaluation et d'accompagnement des ménages en difficulté au niveau du logement a été fixé à 88 ménages répartis géographiquement, 70 Dijon Métropole et 18 en rural pour les secteurs de la Haute côte d'or, du Val de Saône et du Val de Tille.

Le besoin est déterminé par le SIAO et la CCAPEX, tant sur l'accès que le maintien à domicile, en bail direct AVDL ou sous location IML, ainsi que pour les diagnostics avant expulsion. Le SDAL ADEFO joue la carte de la territorialisation avec des travailleurs sociaux spécifiques pour les secteurs de, Dijon Métropole, Haute Côte d'Or, Val de Saône et Val de Tille plus récemment.

L'ADEFO accompagne tout type de public : personnes seules, jeunes de moins de 25 ans, couples sans enfant, familles monoparentales et couples avec enfants.

Les missions du SDAL

La gestion locative

- ◆ Les assurances, la déclaration et la gestion des sinistres,
- ◆ Les contrats d'entretien,
- ◆ La signature des baux, la résiliation, le glissement, la rétrocession,
- ◆ Les devis et le suivi des travaux,
- ◆ La prospection des logements publics et privés,
- ◆ L'adaptation du parc locatif associatif,
- ◆ La gestion technique (ménage, travaux et équipement) du parc locatif associatif.

La gestion administrative et le partenariat

- ◆ Les dossiers et commission DALO/LOGILIA Droit de Cité,
- ◆ Les contacts avec les partenaires du logement,
- ◆ La centralisation et la diffusion des informations réglementaires,
- ◆ L'actualisation des supports des contrats d'hébergement, de sous-location et les conventions,
- ◆ Les demandes APL/AL,
- ◆ Le suivi et la coordination des demandes de logements sociaux,
- ◆ Les statistiques

L'accompagnement socio-éducatif

- ◆ Les mesures AVDL et IML,
- ◆ Les rencontres avec les ménages avant le relogement jusqu'à l'autonomie dans le logement,
- ◆ L'installation des ménages dans les logements : pré-visite, état des lieux, ouverture des compteurs, équipement, déménagement, gestion des clés, entretien, ménage et travaux.
- ◆ Un accompagnement centré sur le logement et adaptés aux besoins du ménage

Les diagnostics

- ◆ Sur demande de la CCAPEX
- ◆ Répondant au besoin d'évaluation sociale des ménages en procédure d'expulsion
- ◆ En allant au-devant des personnes
- ◆ Afin de pare à l'expulsion ou de rechercher une alternative adaptée

1 - Le parc locatif et les demandes de logements sociaux

Page n° 99

1	31 A.BLANQUI RB2	DION	21000	18,72	101	T1	2 pers	CHOUX ROUGE	PRIVE	242,20 €		✓	MIGRANT	ALLT	24/10/03
1	31 A.BLANQUI RB2	DION	21000	18,72	102	T1	2 pers	CHOUX ROUGE	PRIVE	242,20 €		✓	MIGRANT	ASSO.	24/10/03
1	31 A.BLANQUI RB2	DION	21000	54	107	T2	4 pers	CHOUX ROUGE	PRIVE	317,00 €		✓	MIGRANT	ALLT	24/10/03
1	31 A.BLANQUI RB2	DION	21000	18,72	108	T1	2 pers	CHOUX ROUGE	PRIVE	MISE à DISPO		✓	MIGRANT	ASSO.	24/10/03
1	31 A.BLANQUI RB2	DION	21000	18,72	108	T1	2 pers	CHOUX ROUGE	PRIVE	MISE à DISPO		✓	MIGRANT	ASSO.	24/10/03
1	31 A.BLANQUI RB2	DION	21000	18,72	117	T1	2 pers	CHOUX ROUGE	PRIVE	202,00 €		✓	MIGRANT	ALLT	24/10/03
1	31 A.BLANQUI RB2	DION	21000	18,72	118	T1	2 pers	CHOUX ROUGE	PRIVE	202,00 €		✓	MIGRANT	ASSO.	24/10/03
1	31 A.BLANQUI RB2	DION	21000	18,72	119	T1	2 pers	CHOUX ROUGE	PRIVE	MISE à DISPO		✓	MIGRANT	ASSO.	24/10/03
1	31 A.BLANQUI RB2	DION	21000	54	224	T2	4 pers	CHOUX ROUGE	PRIVE	317,00 €		✓	MIGRANT	ASSO.	24/10/03
1	31 A.BLANQUI RB2	DION	21000	55,5	227	T3	5 pers	CHOUX ROUGE	PRIVE	324,00 €		✓	MIGRANT	ASSO.	24/10/03
1	47A RTE DE LANGRES	DION	21000	56	NAISON	T2	4 pers	METROPOLE	PRIVE	239,21 €		✓	MIGRANT	ASSO.	24/10/03
1	22 RTE D'ALBY	DION	21000	65	NAISON	T3	5 pers	METROPOLE	PRIVE	238,23 €		✓	MIGRANT	ASSO.	24/10/03
1	12 RTE SULLY	DION	21000	140	NAISON	T1/T3	2 pers/3 pers	METROPOLE	PRIVE	239,21 €/269,23 €	61,35€/42,30 €	✓	MIGRANT	ASSO.	31/05/13
1	16 RTE SULLY	DION	21000	140	NAISON	T2/T3	2 pers/3 pers	METROPOLE	PRIVE	239,21 €/269,23 €	61,35€/42,30 €	✓	MIGRANT	ASSO.	28/07/14
1	14BIS RTE SULLY	DION	21000	140	NAISON	T4	6 pers	METROPOLE	PRIVE	277,19 €	70,12 €	✓	MIGRANT	ASSO.	02/09/10
1	38 RTE SULLY	DION	21000	140	NAISON	T3/T4	9 pers	METROPOLE	PRIVE	208,13€/277,19 €	61,65€/70,12 €	✓	MIGRANT	ASSO.	03/09/10
1	40 RTE SULLY	DION	21000	140	NAISON	T3/T3	8 pers	METROPOLE	PRIVE	208,13€/269,23 €	42,30 €/42,30 €	✓	MIGRANT	ASSO.	02/09/10
1	14 RTE VERMOREL	DION	21000	140	NAISON	T6	8 pers	METROPOLE	PRIVE	536,46 €	123,28 €	✓	MIGRANT	ASSO.	02/11/13
TOTAL LOGEMENT MIGRANT :										27					
1	10 ECOMARDES	CHENOYE	21300	77	52/28m	T3	5 pers	GRAND DION HAB.	3 pers	227,80 €	159,37 €	✓	URS/FAM	ASSO.	19/04/18
1	31 A.BLANQUI RB1	DION	21000	18,72	032/02C	T1	2 pers	GRAND DION HAB.	PUBLIC	MISE à DISPO		✓	URS/FAM	ASSO.	01/06/18
1	31 A.BLANQUI RB1	DION	21000	18,72	37/02C	T1	2 pers	GRAND DION HAB.	PUBLIC	MISE à DISPO		✓	URS/FAM	ASSO.	01/06/18
1	31 A.BLANQUI RB1	DION	21000	18,72	37/02C	T1	2 pers	GRAND DION HAB.	PUBLIC	MISE à DISPO		✓	URS/FAM	ASSO.	03/09/15
1	31 A.BLANQUI RB1	DION	21000	18,72	37/02C	T1	2 pers	GRAND DION HAB.	PUBLIC	MISE à DISPO		✓	URS/FAM	ASSO.	03/09/15
1	31 A.BLANQUI RB1	DION	21000	54	295/2 ET	T2	4 pers	GRAND DION HAB.	PUBLIC	MISE à DISPO		✓	URS/FAM	ASSO.	03/09/15
1	31 A.BLANQUI RB1	DION	21000	55,5	35/5 ET	T3	5 pers	GRAND DION HAB.	PUBLIC	MISE à DISPO		✓	URS/FAM	ASSO.	03/09/15
1	31 A.BLANQUI RB1	DION	21000	42,19	4/2 ET	T2	4 pers	GRAND DION HAB.	PUBLIC	245,00 €	57,29 €	✓	URS/FAM	ASSO.	03/09/15
1	31 A.BLANQUI RB1	DION	21000	29,06	5/1 ET	T2	4 pers	GRAND DION HAB.	PUBLIC	175,00 €	39,47 €	✓	URS/FAM	ASSO.	03/09/15
1	31 A.BLANQUI RB1	DION	21000	36,03	6/3 ET	T2	4 pers	GRAND DION HAB.	PUBLIC	175,00 €	39,47 €	✓	URS/FAM	ASSO.	03/09/15
1	31 A.BLANQUI RB1	DION	21000	74	7/3 ET	T4	6 pers	GRAND DION HAB.	PUBLIC	350,00 €	93,35 €	✓	URS/FAM	ASSO.	01/09/15
1	31 A.BLANQUI RB1	DION	21000	34,95	9/1 ET	T2	4 pers	GRAND DION HAB.	PUBLIC	240,00 €	56,84 €	✓	URS/FAM	ASSO.	01/09/15
1	31 A.BLANQUI RB1	DION	21000	35	10/2 ET	T2	4 pers	GRAND DION HAB.	PUBLIC	208,42 €	56,43 €	✓	URS/FAM	ASSO.	01/09/15
1	31 A.BLANQUI RB1	DION	21000	40	11/4 ET	T2	4 pers	GRAND DION HAB.	PUBLIC	240,00 €	55,71 €	✓	URS/FAM	ASSO.	01/09/15
1	31 A.BLANQUI RB1	DION	21000	52	14/4 ET	T3	5 pers	GRAND DION HAB.	PUBLIC	260,95 €	116,52 €	✓	URS/FAM	ASSO.	11/07/12
1	2 A. DU MONT DION	DION P/O	21000	119	7/3 ET	T3	5 pers	GRAND DION HAB.	PUBLIC	306,66 €	140,91 €	✓	URS/FAM	ASSO.	18/05/06
1	12 RTE DES PELOUES	DION	21000	127,2	38/2 ET	T4	6 pers	CHOUX	PUBLIC	476,72 €	160,20 €	✓	URS/FAM	ASSO.	01/07/14
1	12 RTE DES PELOUES	DION	21000	62,98	35/ET	T3	5 pers	CHOUX	PRIVE	446,61 €	71,66 €	✓	URS/FAM	ASSO.	01/07/14
1	24 RTE MONTESQUEU	DION	21000	60	ROC	T3	5 pers	CHOUX	PUBLIC	377,28 €	135,00 €	✓	URS/FAM	ASSO.	26/02/09
1	24 RTE MONTESQUEU	DION	21000	60	35H	T3	5 pers	CHOUX	PUBLIC	384,08 €	61,00 €	✓	URS/FAM	ASSO.	26/02/09
1	24 RTE MONTESQUEU	DION	21000	17	215	T3	2 pers	CHOUX	PUBLIC	180,14 €	195,00 €	✓	URS/FAM	ASSO.	26/02/09
21 BAUX PUBLICS HUF															
1	41A DU LAC	DION	21000	24,54	146/18 ET	T1	2 pers	ADOMA	PRIVE	313,08 €		✓	URS/FAM	ASSO.	12/07/13
1	41A DU LAC	DION	21000	22,2	146/18 ET	T1	2 pers	ADOMA	PRIVE	313,08 €		✓	URS/FAM	ASSO.	12/07/13
1	41A DU LAC	DION	21000	22,2	146/18 ET	T1	2 pers	ADOMA	PRIVE	313,08 €		✓	URS/FAM	ASSO.	12/07/13
1	41A DU LAC	DION	21000	14,67	146/18 ET	T1	2 pers	ADOMA	PRIVE	313,08 €		✓	URS/FAM	ASSO.	12/07/13
1	41A DU LAC	DION	21000	17,14	146/18 ET	T1	2 pers	ADOMA	PRIVE	350,39 €		✓	URS/FAM	ASSO.	12/07/13
1	41A DU LAC	DION	21000	17,14	146/18 ET	T1	2 pers	ADOMA	PRIVE	350,39 €		✓	URS/FAM	ASSO.	12/07/13
1	41A DU LAC	DION	21000	14,67	146/18 ET	T1	2 pers	ADOMA	PRIVE	350,39 €		✓	URS/FAM	ASSO.	12/07/13
1	41A DU LAC	DION	21000	28,35	146/18 ET	T1	2 pers	ADOMA	PRIVE	350,39 €		✓	URS/FAM	ASSO.	12/07/13

1	31 A.BLANQUI	DJON	21000	37,5	328	T1615	4 pers	GRAND DJON HAB.	PUBLIC	390,96 €		✓	CHRS INSERTION	01/02/17
1	31 A.BLANQUI	DJON	21000	52	332	T2	4 pers	GRAND DJON HAB.	PUBLIC	413,96 €		✓	CHRS INSERTION	01/02/17
1	31 A.BLANQUI	DJON	21000	54,5	333	T2	4 pers	GRAND DJON HAB.	PUBLIC	413,96 €		✓	CHRS INSERTION	01/02/17
1	31 A.BLANQUI	DJON	21000	37,5	334	T1815	4 pers	GRAND DJON HAB.	PUBLIC	390,96 €		✓	CHRS INSERTION	01/02/17
1	31 A.BLANQUI	DJON	21000	54	335	T2	4 pers	GRAND DJON HAB.	PUBLIC	413,96 €		✓	CHRS INSERTION	01/02/17
23														
1	31 A.BLANQUI	DJON	21000	18,72	D11C	CHAMBRE		GRAND DJON HAB.	PUBLIC	MISE à DISPO		✓	ACCUEIL DE NUIT	
1	31 A.BLANQUI	DJON	21000	18,72	303	CHAMBRE		GRAND DJON HAB.	PUBLIC	MISE à DISPO		✓	ACCUEIL DE NUIT	
1	31 A.BLANQUI	DJON	21000	18,72	310	CHAMBRE		GRAND DJON HAB.	PUBLIC	MISE à DISPO		✓	ACCUEIL DE NUIT	
1	31 A.BLANQUI	DJON	21000	18,72	311	CHAMBRE		GRAND DJON HAB.	PUBLIC	MISE à DISPO		✓	ACCUEIL DE NUIT	
1	31 A.BLANQUI	DJON	21000	18,72	312	CHAMBRE		GRAND DJON HAB.	PUBLIC	MISE à DISPO		✓	ACCUEIL DE NUIT	
1	31 A.BLANQUI	DJON	21000	18,72	321B	CHAMBRE		GRAND DJON HAB.	PUBLIC	MISE à DISPO		✓	ACCUEIL DE NUIT	
29														
1	CREUZOT	DJON	21000		1	CHAMBRE		COALLA	PRIVE	MISE à DISPO		✓	ABRI DE NUIT	
1	CREUZOT	DJON	21000		2	CHAMBRE		COALLA	PRIVE	MISE à DISPO		✓	ABRI DE NUIT	
1	CREUZOT	DJON	21000		3	CHAMBRE		COALLA	PRIVE	MISE à DISPO		✓	ABRI DE NUIT	
1	CREUZOT	DJON	21000		4	CHAMBRE		COALLA	PRIVE	MISE à DISPO		✓	ABRI DE NUIT	
1	CREUZOT	DJON	21000		5	CHAMBRE		COALLA	PRIVE	MISE à DISPO		✓	ABRI DE NUIT	
1	CREUZOT	DJON	21000		6	CHAMBRE		COALLA	PRIVE	MISE à DISPO		✓	ABRI DE NUIT	
1	CREUZOT	DJON	21000		7	CHAMBRE		COALLA	PRIVE	MISE à DISPO		✓	ABRI DE NUIT	
1	CREUZOT	DJON	21000		8	CHAMBRE		COALLA	PRIVE	MISE à DISPO		✓	ABRI DE NUIT	
1	CREUZOT	DJON	21000		9	CHAMBRE		COALLA	PRIVE	MISE à DISPO		✓	ABRI DE NUIT	
1	CREUZOT	DJON	21000		10	CHAMBRE		COALLA	PRIVE	MISE à DISPO		✓	ABRI DE NUIT	
1	CREUZOT	DJON	21000		11	CHAMBRE		COALLA	PRIVE	MISE à DISPO		✓	ABRI DE NUIT	
1	CREUZOT	DJON	21000		12	CHAMBRE		COALLA	PRIVE	MISE à DISPO		✓	ABRI DE NUIT	
1	CREUZOT	DJON	21000		13	CHAMBRE		COALLA	PRIVE	MISE à DISPO		✓	ABRI DE NUIT	
1	CREUZOT	DJON	21000		14	CHAMBRE		COALLA	PRIVE	MISE à DISPO		✓	ABRI DE NUIT	
14														
1	6 SADI CARNOT	DJON	21000	15,12	1	CHAMBRE		VILLEO	PUBLIC	1€ /NUIT-30€/MOIS		✓	CHRS URGENCE	01/10/15
1	6 SADI CARNOT	DJON	21000	15,12	2	CHAMBRE		VILLEO	PUBLIC	1€ /NUIT-30€/MOIS		✓	CHRS URGENCE	01/10/14
1	6 SADI CARNOT	DJON	21000	15,12	3	CHAMBRE		VILLEO	PUBLIC	1€ /NUIT-30€/MOIS		✓	CHRS URGENCE	01/10/14
1	6 SADI CARNOT	DJON	21000	15,12	4	CHAMBRE		VILLEO	PUBLIC	1€ /NUIT-30€/MOIS		✓	CHRS URGENCE	01/10/14
1	6 SADI CARNOT	DJON	21000	15,12	5	CHAMBRE		VILLEO	PUBLIC	1€ /NUIT-30€/MOIS		✓	CHRS URGENCE	01/10/14
1	6 SADI CARNOT	DJON	21000	15,12	6	CHAMBRE		VILLEO	PUBLIC	1€ /NUIT-30€/MOIS		✓	CHRS URGENCE	01/10/14
1	6 SADI CARNOT	DJON	21000	15,12	7	CHAMBRE		VILLEO	PUBLIC	1€ /NUIT-30€/MOIS		✓	CHRS URGENCE	01/10/14
1	6 SADI CARNOT	DJON	21000	15,12	8	CHAMBRE		VILLEO	PUBLIC	1€ /NUIT-30€/MOIS		✓	CHRS URGENCE	01/10/14
1	6 SADI CARNOT	DJON	21000	15,12	9	CHAMBRE		VILLEO	PUBLIC	1€ /NUIT-30€/MOIS		✓	CHRS URGENCE	01/10/14
1	6 SADI CARNOT	DJON	21000	15,12	10	CHAMBRE		VILLEO	PUBLIC	1€ /NUIT-30€/MOIS		✓	CHRS URGENCE	01/10/14
1	6 SADI CARNOT	DJON	21000	15,12	11	CHAMBRE		VILLEO	PUBLIC	1€ /NUIT-30€/MOIS		✓	CHRS URGENCE	01/10/14
1	6 SADI CARNOT	DJON	21000	15,12	12	CHAMBRE		VILLEO	PUBLIC	1€ /NUIT-30€/MOIS		✓	CHRS URGENCE	01/10/14
1	6 SADI CARNOT	DJON	21000	15,12	13	CHAMBRE		VILLEO	PUBLIC	1€ /NUIT-30€/MOIS		✓	CHRS URGENCE	01/10/14
1	6 SADI CARNOT	DJON	21000	15,12	14	CHAMBRE		VILLEO	PUBLIC	1€ /NUIT-30€/MOIS		✓	CHRS URGENCE	01/10/14
1	6 SADI CARNOT	DJON	21000	15,12	15	CHAMBRE		VILLEO	PUBLIC	1€ /NUIT-30€/MOIS		✓	CHRS URGENCE	01/10/14
1	6 SADI CARNOT	DJON	21000	15,12	16	CHAMBRE		VILLEO	PUBLIC	1€ /NUIT-30€/MOIS		✓	CHRS URGENCE	01/10/14
1	6 SADI CARNOT	DJON	21000	15,12	17	CHAMBRE		VILLEO	PUBLIC	1€ /NUIT-30€/MOIS		✓	CHRS URGENCE	01/10/14
1	6 SADI CARNOT	DJON	21000	15,12	18	CHAMBRE		VILLEO	PUBLIC	1€ /NUIT-30€/MOIS		✓	CHRS URGENCE	01/10/14
1	6 SADI CARNOT	DJON	21000	15,12	19	CHAMBRE		VILLEO	PUBLIC	1€ /NUIT-30€/MOIS		✓	CHRS URGENCE	01/10/14
1	6 SADI CARNOT	DJON	21000	15,12	20	CHAMBRE		VILLEO	PUBLIC	1€ /NUIT-30€/MOIS		✓	CHRS URGENCE	01/10/14
1	6 SADI CARNOT	DJON	21000	15,12	21	CHAMBRE		VILLEO	PUBLIC	1€ /NUIT-30€/MOIS		✓	CHRS URGENCE	01/10/14

1	6500 CARNOT	BOON	21000	15.12	22	CHAM/RE	VOLEO	PLANC	1E /MOUT 30G/MOS		✓	CHES URGENCE	01/10/14	
1	6500 CARNOT	BOON	21000	15.12	23	CHAM/RE	VOLEO	PLANC	1E /MOUT 30G/MOS		✓	CHES URGENCE	01/10/14	
1	6500 CARNOT	BOON	21000	15.12	24	CHAM/RE	VOLEO	PLANC	1E /MOUT 30G/MOS		✓	CHES URGENCE	01/10/14	
1	6500 CARNOT	BOON	21000	15.12	25	CHAM/RE	VOLEO	PLANC	1E /MOUT 30G/MOS		✓	CHES URGENCE	01/10/14	
1	6500 CARNOT	BOON	21000	15.12	26	CHAM/RE	VOLEO	PLANC	1E /MOUT 30G/MOS		✓	CHES URGENCE	01/10/14	
1	6500 CARNOT	BOON	21000	15.12	27	CHAM/RE	VOLEO	PLANC	1E /MOUT 30G/MOS		✓	CHES URGENCE	01/10/14	
1	6500 CARNOT	BOON	21000	15.12	28	CHAM/RE	VOLEO	PLANC	1E /MOUT 30G/MOS		✓	CHES URGENCE	01/10/14	
1	6500 CARNOT	BOON	21000	15.12	29	CHAM/RE	VOLEO	PLANC	1E /MOUT 30G/MOS		✓	CHES URGENCE	01/10/14	
1	6500 CARNOT	BOON	21000	15.12	30	CHAM/RE	VOLEO	PLANC	1E /MOUT 30G/MOS		✓	CHES URGENCE	01/10/14	
30 DIFFERENT SADI CARNOT														
1	6500 CARNOT	BOON	21000	18.37	31	STUDIO	VOLEO	PLANC	1E /MOUT 30G/MOS		✓	CHES STANBIS	01/10/14	
1	6500 CARNOT	BOON	21000	18.37	32	STUDIO	VOLEO	PLANC	1E /MOUT 30G/MOS		✓	CHES STANBIS	01/10/14	
1	6500 CARNOT	BOON	21000	18.37	33	STUDIO	VOLEO	PLANC	1E /MOUT 30G/MOS		✓	CHES STANBIS	01/10/14	
1	6500 CARNOT	BOON	21000	18.37	34	STUDIO	VOLEO	PLANC	1E /MOUT 30G/MOS		✓	CHES STANBIS	01/10/14	
1	6500 CARNOT	BOON	21000	18.37	35	STUDIO	VOLEO	PLANC	1E /MOUT 30G/MOS		✓	CHES STANBIS	01/10/14	
1	6500 CARNOT	BOON	21000	18.37	36	STUDIO	VOLEO	PLANC	1E /MOUT 30G/MOS		✓	CHES STANBIS	01/10/14	
1	6500 CARNOT	BOON	21000	18.37	37	STUDIO	VOLEO	PLANC	1E /MOUT 30G/MOS		✓	CHES STANBIS	01/10/14	
1	6500 CARNOT	BOON	21000	18.37	38	STUDIO	VOLEO	PLANC	1E /MOUT 30G/MOS		✓	CHES STANBIS	01/10/14	
1	6500 CARNOT	BOON	21000	18.37	39	STUDIO	VOLEO	PLANC	1E /MOUT 30G/MOS		✓	CHES STANBIS	01/10/14	
1	6500 CARNOT	BOON	21000	18.37	40	STUDIO	VOLEO	PLANC	1E /MOUT 30G/MOS		✓	CHES STANBIS	01/10/14	
10 STABILISATION SADI CARNOT														
1	14 RUE M. SODI	BOON		77	28/9 ET	16	5 pers.	16 ROOM HABITAT	PLANC	421.30 €	185.54 €	✓	IM	12/04/18
1	14 RUE M. SODI	BOON			51/55 ET	17	4 pers.	PRIVE	PLANC	425.00 €	40.00 €	✓	IM	27/01/18
TOTAL LOGEMENT IM1 :														
2														
1	14 RUE M. SODI	BOON		46	CHAM/RE	20 pers.	COULIA	PRIVE	MISE A DISPO			✓	CHES URG. IGO	ALT
1	14 RUE M. SODI	BOON		312	CHAM/RE	2 pers.	COULIA	PRIVE	MISE A DISPO			✓	CHES URG. IGO	SELECTION
TOTAL LOGEMENT CHES URGENCE IGO :														
2														
1	14 RUE M. SODI	BOON		42	12	5 pers.	CHES STANBIS	COULIA						
1	14 RUE M. SODI	BOON		17	1 pers.	CHES STANBIS	COULIA							
1	14 RUE M. SODI	BOON		255	17	1 pers.	CHES STANBIS	COULIA						
TOTAL LOGEMENT CHES URGENCE :										3				
TOTAL PARC ASSOCIATIF A.D.E.O =										199				

Après un pic de 231 logements fin 2016, le parc locatif de l'ADEFO se stabilise légèrement autour de 200 logements.

La répartition entre le parc public et le parc privé demeure autour de 2/3 – 1/3 sachant que sont comptabilisés comme logements privés la vingtaine de logements loués à la métropole.

La répartition entre les baux fixes et les baux glissants est très représentative de nos réticences vis-à-vis des baux glissants au regard des difficultés à obtenir les glissements de baux. Pour cette raison notre parc est constitué de 95% de baux associatifs contre seulement 5% de baux glissants dédiés essentiellement à l'IML puisque seuls demeurent deux baux glissants liés à notre précédente activité ADGAO et pour lesquels nous ne parvenons pas à obtenir le glissement.

La répartition par bailleur des 124 logements sociaux publics est :

- 56 VILLEO
- 52 Grand Dijon Habitat
- 12 ORVITIS
- 4 SCIC Habitat

L'utilisation faite des logements en matière d'hébergement se décompose de la façon suivante :

- 69% pour les dispositifs d'hébergement d'urgence
- 27% pour les dispositifs d'insertion
- 4% pour l'IML

2 - Les interventions techniques

ACTIVITE TECH. 2018	BLANQUI												C.H.R.S		
INTERVENTIONS	MIGRANT	INSERTION	URG. / FAM.	P-TERRITORIAL	VAL DE SAONE	ADMINISTRATIF	PETITE ENFANCE	A.V.D.I.	A.D.N	I.M.L	H.C.O	SADI CARNOT	LE PAS	PREVENTION	TOTAL
PLOMBERIE/CHAUFFAGE	166	78	55	35	19	12	7		2			26		2	402
AMENAGEMENT/LIVRAISON	122	85	72	41	27	25	1	11	7	9	1	12	4	11	428
DEVIS-ACHATS-DONS	88	48	51	12	17	7	11		8		3	21		3	269
ELECTRICITE/TEL/ALARME/VMC	60	114	34	11	4	12	5	2				24	1	4	271
MENUISERIE/VITRERIE/VOLETS	66	68	21	6	14	9	11	2	1	4	2	43		1	248
SERRURIE/CLES	23	44	33	6	11	4	2	1	2	1		16	2		145
ELECTRO-MENAGER	47	38	19	3		2		2	2		1	10	2	1	127
ENTRETIEN VEHICULES	11	32	18	14				6		5	4	9			99
PRÊT UTILITAIRE	16	23	18	3	1			7			2	6	5	1	82
DIVERS/DESINSECTISATION	25	11	9	2	2							10		2	61
ESPACES VERTS/ABORDS/poubelles		58			4							2			64
ENCOMBRANTS	19	7	7		17							5			55
REJET.MUR/PEINTURE/MENAG	6	7	5			3	1	3		5					30
EDL/INVENTAIRE	2	3		4						2		4			15
CHAUFFEUR	3	2		1				2		1					9
TOTAL PAR SERVICE =	654	618	342	138	116	74	38	36	22	27	13	188	14	25	2305

31/01/19

Alors que les interventions techniques étaient en progression constante d'année en année, celui de 2017 était en net recul avec moins 20 %. L'absence d'une quelconque diminution de l'activité associative ne peut constituer un motif, et l'explication est davantage à rechercher dans le recentrage de l'activité de l'équipe technique sur des missions nécessitant l'utilisation de matériel spécifique.

Les chiffres 2018 confirment cette analyse, puisque nous constatons une relative stabilité de l'activité technique, avec – 3% par rapport à 2017.

Pour autant, cette stabilité ne doit pas masquer diverses augmentations en nombre de sollicitations techniques de la part principalement du service Insertion (+31 %) et dans une moindre mesure du Pôle Territorial (+16 %). Ces hausses significatives ont été compensées par des demandes moins importantes du service Urgence Familles (-22 %) et de Sadi-carnot (-24 %).

La poursuite d'absences répétées et durables de certains personnels ont également induit un nombre limité d'interventions.

Afin de compenser ces absences, nous avons eu davantage recours à des prestations extérieures pour les chantiers les plus importants et sur les déménagements.

3 - Les demandes et les attributions de logement enregistrées par le service

Il est prudent de préciser que toutes les demandes de logement ne transitent pas nécessairement par le SDAL, tout comme l'ensemble des attributions ne sont pas recensées au niveau du service, certaines informations lui échappant encore.

Néanmoins nous disposons de chiffres concernant les attributions obtenus par les ménages accompagnés sur Dijon Métropole et Val de Saône. Nous en avons recensé 53 pour l'année 2018, chiffre stable par rapport à 2017.

Concernant la composition de ces ménages, nous constatons une certaine logique puisque nous dénombrons 42 familles, 3 couples sans enfant et 8 personnes isolées.

La répartition entre les bailleurs publics est la suivante :

- Grand Dijon Habitat 28 attributions
- SCIC habitat 8 attributions
- ORVITIS 8 attributions
- VILLEO 6 attributions
- ICF 3 attributions.

Les services ou établissements de l'ADEF0 en charge de l'accompagnement de ces ménages se distribuent de la sorte :

- Service urgence familles : 30 ménages
- CHRS Pôle Territorial : 8 ménages
- CHRS Insertion 6 ménages
- CHRS Sadi Carnot 4 ménages
- Service Accès Au Logement 3 ménages
- CHRS Val de Saône 1
- CHRS Le Pas 1

II - L'INTERMEDIATION LOCATIVE (IML)

Après une diminution significative des financements entre 2015 et 2017 liée à une baisse effective d'activité, l'augmentation des moyens pour le secteur du logement adapté sur le BOP 177 permis de passer la convention à 22 ménages/an.

Pour autant, le nombre effectif de ménages accompagnés en 2018 continue à diminuer, soit 10 ménages contre 13 l'année précédente, soit environ moitié moins qu'en 2015 et 2016.

Cela s'explique avant tout par le nombre réduit d'orientations et la difficulté à capter des logements adaptés en temps voulu.

Nombre d'accompagnements assurés en 2018 : 10 ménages.

Effectif en personnes : 14 adultes et 5 enfants

Caractéristiques des ménages (10)

↳ L'origine des demandes

- ✓ Val de Saône 2 : 1 CCAPEX
1 CCAS
- ✓ Dijon/Agglo 8 : 1 Conseil Départemental
1 CCAPEX
1 CCAS
1 CHS
1 Urgence familles
1 CHRS Blanqui
1 Haute Côte d'Or
1 CHRS Sadi Carnot

Pour toutes ces demandes la problématique majeure est l'absence de logement. Il est à noter que 3/4 des situations ont été orientées sur demande d'institutions externes à l'ADEFO.

↳ Les compositions familiales

- ✓ *Dijon Agglo*
 - 3 couples avec enfant(s)
 - 2 familles monoparentales
 - 3 personnes isolées
- ✓ *Val de Saône*
 - 1 personne seule
 - 1 famille monoparentale

Nous constatons l'équilibre entre les familles et les personnes isolées.

↳ Les Tranches d'Age

- 0/3 ans : 0
- 3/18 ans : 9
- 18/25 ans : 1
- 26/60 ans : 12
- + 60 ans : 1

↳ Les logements

- T1 : 2
- T2 : 4 (Dijon)
- T3 : 2 (Dijon)
- T4 : 1
- T5 : 1

Les ménages sortants (6) :

↳ La durée de prise en charge pour les sortants

⇒ Sur 6 sorties

- Moins d'un an : 2
- Un an : 2
- Plus d'un an : 2

- ✓ La durée moyenne de prise en charge est de 10.5 mois. Pour la première fois, la durée moyenne est inférieure à la durée instituée de 12 mois, du fait de relogements ou de départs.

↳ Les parcours 2018

- ⇒ 2 glissements de baux (2 Dijon/agglo, 1VDS)
- ⇒ 4 sorties du dispositif :
 - 1 départ hors département
 - 1 AVDL/relogement public
 - 1 relogement dans le privé
 - 1 sortie pour non collaboration

Cautionnement Visale

En 2016, la GRL a disparu au profit de Visale qui s'avère être un dispositif de garantie ciblé qui malheureusement s'avère très éloignée de la GUL (garantie universelle locative) envisagée initialement dans le cadre de la loi ALUR. Néanmoins, VISALE représente un service de cautionnement qui constitue un réel gage de tranquillité pour le propriétaire dans la mesure où la couverture des impayés de loyer est assurée durant l'intégralité des trois premières années du bail. Il présente également l'avantage d'être gratuit. Pour ces raisons nous sollicitons automatiquement VISALE à chaque glissement de bail.

Pour autant, les démarches informatiques en vue de l'obtention de cette garantie s'avèrent moins simples qu'annoncées dans la mesure où des informations complémentaires ou des justificatifs sont systématiquement demandés ce qui prolonge d'autant le délai de traitement.

Convention de partenariat avec l'Agence Immobilière Sociale SOLIHA

Comme nous l'avons fait par le passé avec Habitat Humanisme 21, nous avons conventionné un partenariat avec l'AIS courant 2016 autour de la prospection et la captation de logements susceptibles d'être support à l'IML. En 2017, nous avons dû contourner certains obstacles liés aux principes de gestion locative de SOLIHA Centre Est. La volonté partagée de travailler ensemble nous a permis de trouver une solution permettant à l'AIS de proposer à certains ménages des logements. Ces démarches se sont concrétisées en fin d'année 2017 par une entrée.

En vue d'accroître l'offre de logement, nous avons passé convention avec l'Agence Immobilière Sociale de SOLIHA en juin 2016 prévoyant une forme de sous-traitance d'une partie de la recherche de logement.

Malheureusement les difficultés rencontrées par SOLIHA dans la réalisation des demandes, ne nous a pas donné l'occasion de nouvelles captations.

BILAN IML 2018

L'activité globale liée au dispositif IML a encore diminué en 2018. La diminution de l'activité s'explique en partie par la raréfaction des orientations dans les différentes commissions SIAO.

Les résultats enregistrés demeurent nuancés dans la mesure où 1/3 seulement des sorties aboutissent à un glissement de bail. Les autres situations ne peuvent être considérées comme des échecs mais plutôt comme une alternative de relogement permettant d'accompagner vers un relogement plus adapté, bien qu'informés préalablement sur les enjeux de l'IML et bien que le sous-locataire ait assuré ses responsabilités.

L'équipe souligne la lourdeur de certaines situations non évaluées à leur juste valeur en commission SIAO soit par méconnaissance soit par défaut d'alternative. Le même constat s'applique également au niveau de l'AVDL.

La difficulté principale rencontrée en IML s'avère être la temporalité et l'adéquation entre les besoins des ménages orientés et l'offre de logement. Il est rare de disposer du bon logement au bon moment et inversement.

On note un manque d'objectivation des difficultés réelles relatives à un certain nombre de situations au moment de l'évaluation, ce qui a pour effet parfois de fausser l'orientation des ménages dont le cumul des difficultés réelles des personnes qui présentent de plus en plus souvent un cumul de difficultés dépasse largement la seule question de l'accès au logement.

Bien que l'activité IML apparaisse limitée, elle s'avère particulièrement appropriée pour les ménages qui ont des antécédents avec les bailleurs sociaux (dettes voire procédures d'expulsion pour troubles du voisinage) mais également pour ceux qui nécessitent d'un environnement particulier du fait d'un besoin de sécurité.

Ce dispositif présente également l'avantage de faire apparaître une ligne budgétaire permettant la mise en œuvre d'aides financières dédiées le plus souvent au logement (frais d'agence, travaux...) mais aussi à la famille (paiement discrétionnaire du loyer ou de charges de déménagement ou de fluides...).

III - AVDL AGGLOMERATION DIJONNAISE ET VAL DE SAONE

En 2009, l'Etat a financé 15 mesures A.V.D.L. pour faciliter le relogement des personnes sortant des dispositifs d'urgence de l'A.D.E.F.O. (S.I.A.O., V.P.F. et quelques situations du C.H.R.S.). Depuis 2014, l'AVDL ne cesse de se diversifier du fait de la différenciation des mesures DALO et de droit commun puis des orientation CCAPEX portant principalement sur des actions de maintien dans le logement. Cela a conduit à la multiplication des modèles d'accompagnement, d'aide à la recherche de logement, d'accès au logement et de soutien au maintien dans le logement. Chaque entrée en AVDL est systématiquement validée soit par la commission SIAO ou la CCAPEX.

La plupart des ménages accèdent à un bail direct auprès d'un bailleur public, plus rarement à un logement privé mais certains bénéficient d'un hébergement en résidence sociale, ou sont locataires avec une procédure d'expulsion en cours. En 2017 nous avons apporté notre contribution à l'élaboration d'une charte visant à différencier les différents types de mesures AVDL et pour mieux déterminer les moyens nécessaires en fonction de la charge de travail ainsi que la durée dans le temps de l'accompagnement.

Depuis 2017, nous avons discerné, l'AVDL accès, de l'AVDL maintien et de l'AVDL renforcée ; par contre, nous n'avons plus différencié l'AVDL DALO du fait de la disparition des financements Etat.

Les durées contractuelles de l'accompagnement social AVDL est de 6 mois, mais peut éventuellement être renouvelé en cas de complexité, d'un an pour les mesures maintien et le temps nécessaire pour les AVDL renforcées. Bien que la convention AVDL concernant le secteur Dijon Agglo Val de Saône ne prévoit pas d'AVDL « renforcée » dans la mesure où des moyens CHRS sont mobilisables, nous constatons que le principe de réalité fait que le SDAL exerce ce type de mesure du fait de l'attente sur les dispositifs CHRS mais aussi de l'incitation de la DDSC à ce type d'accompagnement global à partir du logement du fait des politiques sociales et des enjeux budgétaires.

A compter de janvier 2018, nous avons procédé au rattachement de l'AVDL Haute Côte d'Or à celle du SDAL.

Sur l'année 2018, nous avons pu intervenir au moment prévu par le service orienteur, c'est-à-dire soit à l'attribution du logement par le bailleur public, avec accompagnement pour la signature du bail et la remise des clés et un travail important en amont pour l'obtention d'un dépôt de garantie, cautionnement, kit 1^{ère} installation, prise en charge de l'assurance locative, ouverture des compteurs E.D.F. et G.D.F. auprès du F.S.L ; soit immédiatement pour les actions de maintien dans le logement.

Au début de la mesure, le travailleur social se rend régulièrement (1 fois par semaine ou plus) au domicile du ménage. L'accompagnement porte sur l'aide à l'installation et l'investissement dans le logement mais aussi pour toutes les démarches administratives ou la prise en compte des difficultés ayant conduit à une procédure d'expulsion locative. Sur la durée le nombre de visites varie en fonction du besoin et suivant la collaboration du ménage.

Une implication des services sociaux de secteur est recherchée dès le début de la mesure et un contact avec le bailleur s'établi notamment au début et un peu avant la fin de la mesure. Au fil des ans nous avons œuvré au renforcement des liens avec les bailleurs en amont de notre intervention en communiquant mensuellement à chaque office notre liste d'attente et en assurant un relais avec les bailleurs à la fin de l'accompagnement.

L'effectif 2018 fait apparaître :

→ Un nombre total de suivis de 147 ménages, contre 98 en 2017, soit une augmentation d'activité de 50% sur un an et 107% sur deux ans.

Nous avons été confrontés à un contexte propice à une certaine « inflation » du nombre de suivis AVDL, à savoir une situation de de prestataire exclusif sur une grande partie du département, exception faite du secteur sud, et des besoins d'accompagnement au maintien dans le logement en très forte progression.

Les mesures AVDL 2018

Origine des orientations :

- 71 orientations SIAO
 - 29 services et établissement ADEFO
 - 19 services urgence familles
 - 4 CHRS Sadi-Carnot
 - 3 CHRS Insertion
 - 1 CHRS Val de Saône
 - 1 CHRS Haute côte d'or
 - 1 SDAL
 - 19 CADA/CPH et autres
 - 10 Conseil Départemental
 - 6 CCAS
 - 2 Solidarité femmes
 - 2 SDAT
 - 1 Emmaüs
 - 1 L'Arc en Ciel
 - 1 DDCS
- 76 orientations CCAPEX et Pré expulsion

Si les orientations décidées en SIAO sont strictement identiques à celles de 2017, celles validées en CCAPEX ou commission de pré expulsion ont quasiment triplé sur un an (+ 282%). La multiplication des orientations CCAPEX atteste du renforcement de l'action de maintien dans le logement portée également par les services sociaux du département et des communes.

Cette année encore, nous constatons une importante diversification des organismes à l'origine de la demande d'accompagnement. Indéniablement, l'AVDL constitue un outil facilitateur de sortie des dispositifs d'hébergement d'urgence ou temporaires, mais pas un moyen prioritaire de sortie des CHRS.

Au regard de la classification des mesures AVDL, nous avons comme en 2017 procédé à une comptabilisation complémentaire prenant en considération le niveau d'accompagnement.

Il en ressort la répartition suivante :

- 64 AVDL accès
- 60 AVDL maintien dont 16 « soutenues »
- 23 AVDL renforcées.

Sachant que les AVDL maintien nécessitant un investissement important étaient comptabilisées à 1,5 et les renforcées, à savoir à défaut d'accompagnement CHRS, comptaient pour 2, l'activité 2018 totalise 180 équivalents mesures.

Nous avons dénombré 110 entrées en 2018 contre 69 en 2017 et 48 en 2016 soit 60% de plus sur un an et 127% sur deux ans.

Ces chiffres amènent la preuve du besoin croissant de mesures d'accompagnement lié au logement qui a conduit le SDAL de l'ADEF0 à un niveau d'activité jamais atteint.

Malgré l'évolution du contexte politique mais surtout les incertitudes durables de financement des mesures AVDL, notre association a persisté dans son choix de poursuivre cette activité, grâce à l'utilisation de fonds dédiés mais aussi par conviction, considérant que ce dispositif s'inscrit parfaitement dans la logique de la politique du logement d'abord.

Le choix ou la nécessité pour d'autres opérateurs de stopper cette activité a conduit l'ADEF0 à devenir le principal opérateur en la matière avec une diversification des publics, en assurant des accompagnements de personnes seules et non plus essentiellement des familles.

Pour répondre aux besoins, nous avons dû recourir à des emplois en CDD.

C'est en juin 2018, que nous a été présenté le projet d'Appel à Manifestation d'Intérêt permettant de regrouper les activités diagnostic, AVDL et IML, auquel nous avons répondu, au même titre que d'autres prestataires.

Pour avoir fait le choix d'attirer un travailleur social sur chaque secteur rural, Val de Saône, Val de Tille et Haute Côte d'or, nous sommes en mesure de répartir le nombre de suivis par secteur géographique.

Répartition géographique et composition familiales :

- Dijon Métropole : 123 ménages
 - 44 familles monoparentales
 - 34 couples avec enfants
 - 6 couples sans enfants
 - 39 personnes isolées
- Val de Saône : 12 ménages
 - 4 familles monoparentales
 - 2 couples avec enfants
 - 1 couple sans enfant
 - 5 personnes isolées
- Val de Tille : 8 ménages
 - 3 familles monoparentales
 - 1 couple avec enfants
 - 2 couples sans enfants
 - 2 personnes isolées
- Haute côte d'or
 - 1 famille monoparentale
 - 1 couple sans enfant
 - 2 personnes seules

Le fait d'intervenir sur le Val de tille a fait émerger des besoins avec un nombre de suivi significatif, alors que le Val de Saône et la haute côte d'or font apparaître une activité en diminution importante qui s'explique différemment. En effet le nombre d'orientation sur le Val de Saône a sensiblement réduit ce qui n'a pas été le cas sur la Haute Côte d'or mais secteur sur lequel notre organisation a conduit à privilégier l'ACODEGE en tant que prestataire.

La typologie des ménages a évolué puisque les familles monoparentales sont moins représentées alors que l'on note une hausse sensible du nombre de couples avec enfants et des personnes isolées. Le nombre de couples sans enfants reste marginal.

I - INTRODUCTION

L'ADEFO est présente aux commissions prévention des expulsions locatives au cours desquelles, des visites d'anticipation peuvent être sollicitées. Le but est d'accompagner à la sortie du logement avec une orientation vers le dispositif d'urgence si nécessaire. Certaines situations ont pu néanmoins se maintenir dans le logement avec la mise en place d'une mesure AVDL pour deux d'entre elle et un relais secteur pour la troisième.

Elle participe également à toutes les réunions CCAPEX pour l'année 2018, sachant que pour en réduire la fréquence, la commission se réunit sur une journée entière chaque mois.

Comme l'année précédente, la médiation avec les bailleurs privés a été importante pour permettre aux familles ou personnes concernées de quitter le logement dans de bonnes conditions mais aussi pour quelques locataires de se maintenir dans leur logement.

Un important travail de partenariat s'est mis en place avec les bailleurs publics pour permettre le relogement des personnes expulsées soit du parc privé soit d'un autre bailleur public, avec comme garantie une mise en place d'accompagnement.

Une solution d'aide alimentaire peut être recherchée, pour permettre la reprise du paiement du loyer résiduel, ainsi que des inscriptions à l'épicerie sociale.

La constitution de dossiers FSL pour l'accès ou le maintien (impayés de loyers et énergie) ainsi que LOGILIA droit de cité ont été fait ainsi que du soutien dans la constitution et le dépôt de dossier de surendettement.

Le relais avec les travailleurs sociaux du conseil Départemental sur tous les secteurs géographiques ainsi que ceux des CCAS continue à se mettre en place.

Total diagnostic 2018 : 63

Nous notons une jolie augmentation du nombre de diagnostics sollicités et réalisés (+ 66 %) par rapport à 2017.

- **Composition de la famille**

Couple avec enfant	Couple sans enfant	Homme seul	Femme seule	Homme avec enfants	Femme avec enfants	Autre :
10	4	17	6	4	22	

La répartition est équilibrée entre les ménages avec enfants et ceux sans. En 2017, les ménages sans enfants représentaient 58 % de l'effectif.

- **Age du ménage**

-25 ans	25 – 60 ans	+ de 60 ans
5	54	4

- **Secteur géographique**

Dijon Agglo	Haute Côte d'Or	Val de Saône	Val de Tille	Autre
49	2	8	3	1

78 % des diagnostics ont été réalisés par la métropole. Nous constatons une forte augmentation sur le Val de Saône (*4) et sur le Val de Tille (*3), alors qu'il y en a eu moitié moins en Haute Côte d'Or.

- **Bailleurs**

GRAND DIJON HABITAT	ORVITIS	CDC HABITAT SOCIAL (Scic)	HABELLIS (Villéo)	ICF HABITAT	ADOMA	Privé	AUTRES
10	10	8	14	1		20	

67 % des diagnostics ont été réalisés auprès de locataires de bailleurs publics contre près de 85 % en 2017. Les interventions de locataires du privé représentaient 15 % en 2017 et sont de 32 % en 2018.

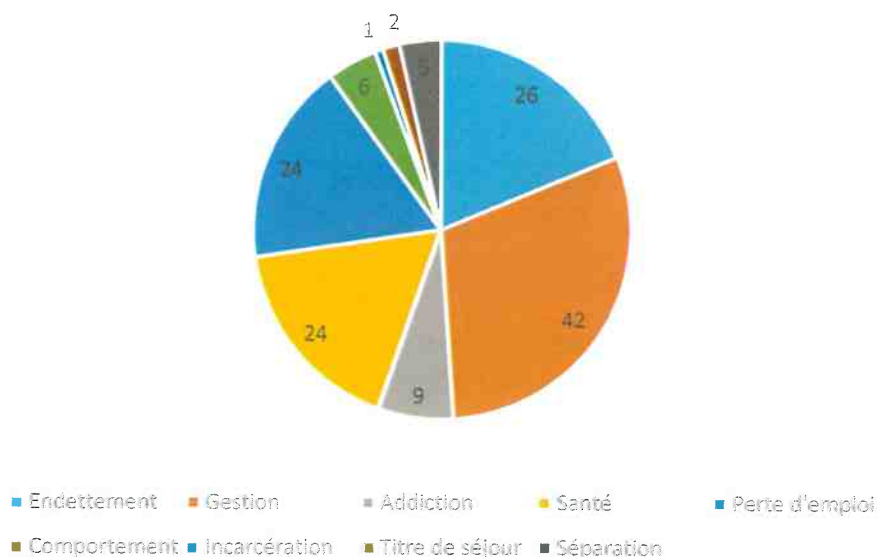
- **Problèmes rencontrés**

Endettement	Difficultés de gestion/adm inistrative	Addictions	Problématique Santé	Problème de comportement	Perte d'emploi
26	42	9	24	6	24
Incarcération	Pb de titre de séjour	Séparation	Autre :		
1	2	5	3		

Total : 142

Si les difficultés budgétaires ou de gestion restent particulièrement présentes, nous constatons que régulièrement ces problèmes se cumulent avec ceux liés à la santé.

Problématiques rencontrées par les ménages



• Préconisations

Maintien	Maintien avec relais secteur	Maintien avec mesure AVDL	Expulsion	Orientation vers l'urgence	Orientation vers l'urgence famille
7	7	27	1		1

Parti sans laisser d'adresse	Parti et hébergé chez un tiers	Pas d'adhésion	Non rencontré	Déménagement
1		12	7	1

Nous avons échoué à rentrer en contact avec seulement 10 % des ménages et près de 20 % ont refusé de collaborer.

• Orientation par la CCAPEX

AVDL	Orientation secteur	ASLL	MASP	Autre	CHRS pension de famille	Non rencontre et/ou refus collaborer
29	4	1	3	Poursuite procédure expulsion : 4	1 ADEFO 1 SDAT	19

Moins de la moitié des diagnostics (46 %) ont été suivis d'un accompagnement AVDL.

III - REALISATION DE DIAGNOSTICS SOCIAUX

Objectifs :

- Aller au contact du ménage et créer le lien.
- Permettre le meilleur accès dans le logement aux ménages prioritaires DALO, en évaluant la situation, leurs compétences et en actualisant les données.
- Selon le cahier des charges établi par le bailleur, le diagnostic recouvre la réalisation d'un rapport de synthèse et de préconisations.

Il a été demandé à notre travailleur social, de la réaliser en 5 étapes :

1ère ETAPE :

- Consultation du dossier DALO auprès du bailleur.
- Les partenaires sont contactés pour échanger sur les ménages, afin que le diagnostic soit le plus précis possible et le plus actualisé.

2ème ETAPE :

- Entrer en contact, par téléphone ou par courrier, avec le ménage concerné et proposer un 1^{er} rendez-vous à domicile et situer l'objectif de la visite.

Si ce contact n'est pas possible, le travailleur social se déplace sur la soirée ou le samedi matin.

- Le premier entretien se fait à domicile, ce qui permet d'identifier la composition familiale, de vérifier son adéquation avec le logement demandé et le ménage dans le logement actuel (hygiène, animaux, rapports aux voisins ...).
- L'entretien permet d'évaluer aussi la capacité financière du ménage, en terme de paiement du loyer et des charges, en regard des revenus et du montant de l'endettement.
- Un minimum de 2 entretiens par situation, un en visite à domicile et un au bureau ou par téléphone, sont prévus, mais lorsqu'il y a collaboration, le nombre de rendez-vous paraît plus important.

3ème ETAPE :

- Analyse du statut de l'occupant et des besoins repérés (animaux, permis de conduire, équipements spécifiques du logement, localisation particulière ...).
- Evaluation de la capacité du ménage à entrer dans le logement.
- Proposition à faire au bailleur.
- Evaluation de l'adhésion du ménage.

4ème ETAPE :

- Un travail administratif est nécessaire :
- Compte-rendu des visites, des échanges partenariaux et recherches de pièces justificatives.
- Rédaction du rapport de synthèse et des préconisations, selon l'imprimé type et remis au ménage pour signature.
- Transmission au bailleur au maximum 1 mois après avoir reçu la demande.

5ème ETAPE :

- Accompagner rapidement le ménage pour l'entrée dans le logement.
- Vers un accompagnement social adapté/adresse, mise en relation téléphonique pour la prise de relais des partenaires.

IV - CONSTATS APRES 4 ANS D'ACTIVITES DE DIAGNOSTICS CCAPEX

→ La valeur ajoutée de ce dispositif se situe sur la capacité du travailleur social à s'introduire auprès du ménage, par des visites à domicile sur des horaires décalés (soirée ou samedi matin), notamment pour les personnes qui travaillent.

- L'équipe de travailleurs sociaux est spécialisée dans les diagnostics à faire, ou dans l'accompagnement de type AVDL, IML.
- Nous avons réalisé des diagnostics pour l'ensemble des bailleurs publics et pour quelques bailleurs privés.
- Nous avons pu rencontrer les locataires dans la plupart des cas, alors que souvent ils ne répondaient plus aux bailleurs ou aux mises à disposition des autres services sociaux.
- Le délai de réalisation d'un diagnostic complet, est de 1 à 3 mois d'investigation, auprès de la famille et des partenaires, soit 15 heures de travail en moyenne, pour un travailleur social.
- Les préconisations doivent être mises en œuvre, dans la suite immédiate du diagnostic, avec le même travailleur social, pour que le ménage soit toujours dans la dynamique de changement et parce qu'il a établi une relation de confiance avec ce travailleur social.

→ Aussi, une phase brève d'accompagnement social peut être adossée à la demande de diagnostic, pour résoudre des problèmes administratifs qui empêchent la réouverture des droits à l'APL ou à des ressources :

- C'est le maintien dans le logement qui est recherché, lorsque le logement est adapté aux ressources.
- L'anticipation de l'expulsion pour conduire le ménage à rendre les clés d'un appartement au bailleur avant de le quitter, voire organiser le déménagement.

→ Recherche d'autres solutions :

- Accompagner un jeune majeur à son propre logement ou dans une démarche professionnelle,
- Entamer des démarches de soins,
- Mettre en relation avec un service social qui pourra intervenir avec une mesure d'accompagnement plus longue et ciblée,
- Etablir le dossier de surendettement,
- Faire les dossiers de demande de logement social,

- Accompagnement vers un travailleur social du Conseil Départemental,
- Mise en lien éventuelle avec les dispositifs d'hébergement et d'urgence ou autre relai.

Répartition par tranche d'âges des 400 personnes constituant les 147 ménages suivis :

- 35 moins de 3 ans
- 124 entre 3 et 18 ans
- 54 entre 18 et 25 ans
- 171 entre 25 et 60 ans
- 16 de plus de 60 ans

Malgré la forte augmentation du nombre de ménages suivis, le nombre de personnes reste très stable et cela ne peut s'expliquer que par une forte diminution de la composition des ménages. En effet, sur 2017 nous avons suivi des familles nombreuses ce qui n'a pas été le cas sur l'année 2018.

Tout comme l'année précédente, les enfants et jeunes de moins de 25 ans sont légèrement majoritaires. Les plus de 60 ans continuent à représenter 10% de l'effectif global.

Les principales ressources des ménages suivis :

- Salaire : 67 ménages
- RSA : 50 ménages
- Allocation chômage 14 ménages
- AAH/Invalidité : 9 ménages
- Retraite/pension réversion : 5 ménages
- Indemnités de stage : 1
- Sans : 1 ménage

La proportionnalité demeure inchangée par rapport à celle de 2017. La moitié environ des ménages disposent de revenus du travail mais souvent d'un montant inférieur au SMIC du fait du nombre important de temps partiels et l'autre moitié bénéficie d'allocations. Quelle que soit la nature des ressources, ce qui caractérise les ressources des ménages c'est le très faible reste à vivre.

Origine des ménages :

France : 99 ménages

CE : 7 ménages

Hors UE : 41 ménages

Si 2017 avait vu un recul de la proportion de ménages français, 2018, a vu leur nombre grimper de façon importante passant de 54% à 68%. Le nombre de ménages hors UE est stable et celui des ressortissants européens reste particulièrement faible, moins de 5%).

Sorties 2018 : 75 accompagnements AVDL ont pris fin.

La durée des accompagnements pour les sortants :

- Moins de 6 mois : 23
- 6 mois : 29
- De 6 à 12 mois : 18
- + de 12 mois : 5

Il en ressort une durée moyenne d'accompagnement de 6,34 mois ce qui est moins qu'en 2017 avec 7,4 mois. Ce chiffre reste particulièrement faible mais cela s'explique par le fait que nous avons fait le choix de mettre un terme prématurément aux accompagnements lorsqu'il n'y avait pas collaboration mais aussi parce que l'afflux de mesures maintien est fait sur le deuxième semestre 2018. Cela concerne des ménages toujours suivis fin 2018, aussi nous pouvons logiquement nous attendre à une augmentation sensible pour 2019 d'autant que le nombre d'AVDL renforcées ne cesse d'augmenter faute de place en CHRS hors les murs. Les premiers effets commencent néanmoins à se faire ressentir puisque le flux était de 58% en 2017 contre 51% en 2018.

Toutefois le nombre de sorties reste important, sachant que nous avons également procédé à 7 suspensions d'accompagnement avec reprise après une période de rupture de contact.

Les diverses commissions :

- Action logement – droit de cité

Avant qu'Action logement ne soit réorganisé au niveau national, 5 commissions Droit de cité ont été organisées sur une partie de l'année 2018 afin d'étudier des demandes d'aide non remboursable à concurrence de 1000 euros par ménage en difficulté.

Malgré ce contexte peu propice, l'ADEFEO a présenté 15 dossiers contre 23 en 2017 et a obtenu une aide moyenne de 882 euros par dossier contre 490 euros l'année précédente.

C'est avec beaucoup de regret que nous avons vu disparaître cette possibilité d'aide à la résorption de dettes locatives sachant que seules les personnes en situation de travail pourront encore en bénéficier suivant certains critères, souvent très éloignés de ceux des publics suivis.

- Commission logement ADEFEO

5 commissions intra-associatives ont eu lieu avant juin 2018 où les différents services et établissements de l'association sont censés être représentés.

Elles doivent permettre la centralisation des informations au sein du SDAL pour le suivi des démarches de recherche de relogement engagées par l'ensemble des ménages ayant une demande en cours. Elle permet également de considérer l'évolution des besoins de logements associatifs pour chacun des services ou établissements.

Malgré son intérêt, nous avons dû y mettre un terme du fait de nombreuses et répétées absences. Pour ne pas perdre en communication d'informations entre le SDAL et les autres services nous avons décidé que le TS en charge du suivi des demandes de logements participerait mensuellement à une réunion sur chacun d'entre eux.

- Commissions SIAO spécifiques :

En 2018, 3 commissions spécifiques ont eu lieu.

En mars ; 3 dossiers ADEFO présentés

En juin ; 2 dossiers présentés dont 1 déjà présenté en mars mais ajourné pour précisions supplémentaires.

En septembre ; 3 dossiers présentés

Sur ces 7 situations (1 présentée 2 fois), 3 ont été relogées par les bailleurs en 2018, 1 est partie par elle-même en logement privé et 2 ont été relogées en 2019.

- Commissions SIAO familles et personnes seules :

En 2018 un TS a participé aux différentes commissions SIAO familles afin d'y représenter le service alors le responsable du service était présent aux commissions personnes seules jusqu'en fin d'année. L'option prise de ne plus y participer trouve son sens avec l'arrivée de nouveaux prestataires de mesures logement d'abord à la fois pour les jeunes et pour les personnes isolées.

- Commission CCAPEX :

Depuis la fin de l'année 2018, le responsable participe aux commissions mensuelles CCAPEX afin d'apporter à la fois son soutien aux TS du service lors des restitutions des diagnostics, d'informer les bailleurs sur l'état d'avancement des diagnostics en cours tout en apportant sa contribution aux réflexions permettant les choix d'orientation.

- Commission DALO :

Si l'ADEFO privilégie la commission spécifique logement pour certaines situations relevant des dispositifs d'insertion, les services et établissements d'hébergement d'urgence, continuent à avoir recours au DALO. En 2018, 10 dossiers seulement ont été présentés contre 18 en 2017. 6 de ces dossiers ont été instruits par l'équipe d'urgence des familles et 4 par celle de Sadi-Carnot. Contrairement à 2017 aucun dossier n'a été présenté par un service autre que relevant de l'hébergement d'urgence.

Le responsable du service a participé, comme les années précédentes au Groupe d'Appui National Habitat de notre fédération (FAS), de même qu'il a contribué largement au comité de pilotage de l'Agence Immobilière Sociale SOLIHA en partenariat étroit avec la CAF.

Vie du service :

Dès le début de 2018, nous avons mis en œuvre de nouveaux choix organisationnels, qui ont consisté à :

- Rattacher l'activité diagnostic au service et former davantage de TS à la réalisation de diagnostics afin d'entreprendre ces évaluations dans les meilleurs délais,
- Privilégier la continuité de l'accompagnement à l'issue du diagnostic,
- Rattacher l'activité logement d'abord de la Haute Côte d'or au service.

L'accroissement exponentiel du nombre de mesures ACVL nous a obligé à renforcer l'équipe par différents CDD dont certains ont pu être consolidés en CDI en cours ou en fin d'année.

Sur le modèle de ce qui existait déjà sur le Val de Saône nous avons opté pour sédentariser un travailleur social en charge des différents accompagnements logement d'abord, sur la Haute Côte d'Or et sur le Val de Tille, considérant ce secteur comme un secteur rural à part entière.

Nous avons fait également le choix de former et spécialiser un ½ temps de travailleur social à la captation de logement et à la gestion locative plus particulièrement dans le cadre de l'IML afin que cela ne repose plus sur le seul responsable du service. Sur son autre mi-temps ce travailleur social a été mis à disposition de groupement « Un chez soi d'abord » dès sa mise en route.

Nous n'avons eu de cesse d'adapter les moyens en personnel pour parer aux variations importantes d'activité mais aussi aux besoins de remplacement d'une salariée en congé sabbatique à partir du mois de juin.

Après l'été, nous avons dû préparer la sortie du service des locaux de Blanqui, dans la perspective de libérer des espaces suffisants pour l'installation du dispositif MNA.

Une des salariées du service a été associée au groupe de pilotage du logiciel d'activité associatif afin de permettre l'initiation de ses collègues à l'utilisation du logiciel de façon progressive.

Un des points majeurs de l'année a été l'Appel à Manifestation d'Intérêt logement d'abord regroupant les prestations, diagnostic, AVDL et IML avec un financement en équivalent temps plein. Bien que cet appel à manifestation d'intérêt ait permis à d'autres prestataires de se positionner, l'ADEF0 a tiré son épingle du jeu avec 70 mesures sur Dijon métropole et 18 sur le rural.

L'équipe éducative, qui a fait preuve de beaucoup de professionnalisme, de cohésion et d'abnégation souhaite faire partager certaines de ses interrogations et/ou réflexions concernant :

- Le nombre important de situations faisant apparaître des récidives d'expulsion malgré les différentes possibilités d'accompagnement de ces ménages en difficulté. Cela pose la question de l'aller vers mais aussi celui de l'engagement des ménages à collaborer.
- La « rechute » après accompagnement est également un sujet de questionnement. Cela interroge la continuité du soutien et des limites du relais avec les services sociaux de secteur dont les moyens ne permettent pas une proximité suffisante
- L'importance des problèmes de santé quant aux difficultés rencontrées par les ménages constituent aussi un sujet de réflexion car il s'avère compliqué de soutenir une restauration de l'autonomie tant qu'ils n'ont pas été traités. De plus, les conséquences comme la diminution de ressources, la détresse psychologique occasionnée ou autre, viennent fragiliser certaines situations.
- Le fait que la plupart des ménages en procédures d'expulsion ne réagissent pas à leur propre situation pose deux types de questions, celle de l'incapacité à réagir et celle de ne pas appréhender la réalité de l'expulsion.

PERSPECTIVES 2019 :

- Stabiliser l'activité service du service tout en développant la sous-location dans le cadre de l'IML
- Rendre opérationnel le partenariat avec l'agence immobilière sociale
- Transmettre les connaissances et l'expertise à travers l'accueil d'une stagiaire
- Parvenir à équilibrer l'activité professionnelle des TS dont le temps de travail est partagé sur d'autres dispositifs
- Utiliser à des fins statistiques le logiciel d'activité
- Développer de nouvelles pistes de partenariat en venant en aide à d'autres catégories de public
- Intégrer les nouveaux locaux

L'équipe du SDAL

Le Directeur-Adjoint

D. ROCHETTE

